

fo.hebdo

organe officiel de la CGT Force Ouvrière - N° spécial - Supplément au n° 1608 du 21 novembre 1979 ● Prix 5 F



**CONTRE TOUTE
EMPRISE
POLITIQUE**



POUR UN REFORMISME MILITANT

SOMMAIRE

Avant-propos, par <i>André Bergeron</i>	P. 3	Plaidoyer pour le réformisme par <i>Roger Sandri</i>	P. 35 à 48
Les aveux de Georges Ségué, par <i>Roger Lerda</i>	P. 4	<i>Immobilisme doctrinal</i> <i>ou révolution permanente,</i> par <i>Roger Lerda</i>	P. 36 et 37
Nécessaire réponse au Parti Communiste par <i>Roger Lerda</i>	P. 5 et 6	Sur l'autogestion et la révolution, par <i>Roger Lerda</i>	P. 49 à 53
PC - CGT Rien de changé par <i>Roger Sandri</i>	P. 7 à 18	Autogestion (suite) – La récupération par le P.C., par <i>Roger Lerda</i>	P. 54
<i>Mettre</i> <i>les choses au point</i> par <i>Roger Lerda</i>	P. 8	La tragédie du Marxisme, par <i>Roger Lerda</i>	P. 55 et 56
Doctrine sociale de l'Église Syndicalisme chrétien Autogestion, par <i>Roger Sandri</i>	P. 19 à 33	« Contrepoids » ou « Contre-pouvoir » par <i>Roger Lerda</i>	P. 57 et 58
<i>Mettre</i> <i>les montres à l'heure</i> par <i>Roger Lerda</i>	P. 20 et 21	Le Congrès de la CGT-FO – Vichy – Mai 1977 La Résolution générale Pour l'indépendance syndicale	P. 59 à 62
Le sens de notre combat par <i>Roger Sandri</i>	P. 34	Déclaration solennelle de la CGF-FO	P. 63

fo.hebdo

198, avenue du Maine Paris 14^e
Tél. 539.22.03

fondé dans la clandestinité sous
le titre « Résistance Ouvrière »

N° de commission paritaire 947 D 73
4^e trimestre 1979 ISSN 0399-4708

abonnement : 1 an métropole : 45 F

étranger : 60 F ; CCP 5889-99 Paris

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

André Bergeron

photocomposition et impression :
imprimerie de la Mayenne

Travail exécuté par
des ouvriers syndiqués



AVANT-PROPOS

NOS camarades trouveront dans ce numéro spécial de « FO Hebdo » une série d'articles de Roger Lerda et Roger Sandri, Secrétaires Confédéraux, parus dans le journal confédéral.

L'ensemble constitue une étude cohérente qui sera très utile à nos camarades dans le débat d'idées qui agite le syndicalisme et le mouvement ouvrier en général.

Non pas que nous voulions nous transformer en idéologues : le mouvement syndical, avec juste raison, s'est toujours méfié d'eux.

Mais, face au « terrorisme intellectuel » d'un bord ou de l'autre, il est indispensable que les militants FO et notre environnement, connaissent les idées fondamentales qui tracent notre ligne de conduite.

Ces idées ont d'ailleurs été parfaitement résumées en un raccourci saisissant qui a fait l'objet de la résolution générale du dernier congrès confédéral tenu à Vichy en mai 1977. Aussi ce texte est-il également reproduit dans le présent numéro.

Le tout forme donc une brochure qui apporte des éléments de travail, de réflexion et de combat, indispensable à nos camarades.

Certes, sur tel ou tel point, des nuances de pensée surgiront, tant la diversité d'opinion est grande dans une Confédération comme la nôtre. Mais je suis certain que sur l'essentiel l'accord sera unanime, puisqu'il s'agit de préserver l'indépendance de l'organisation et, par là même, son unité donc son efficacité, dans le dur combat que nous menons pour réaliser la justice en préservant la liberté sans laquelle l'existence n'aurait plus de sens.

ANDRE BERGERON

LES AVEUX DE GEORGES SEGUY

GEORGES Séguy, Secrétaire Général de la CGT est également membre du Comité Central et du Bureau Politique du Parti Communiste.

Et c'est ainsi qu'il est intervenu lors des récents travaux du Conseil National dudit parti. « L'humanité » du 23 octobre 1979 a reproduit sur quatre colonnes son discours dont le thème central, précise-t-il lui même, est : « *Comment concilier l'activité du Parti à l'entreprise avec le rôle et l'action du syndicat* ».

Et Séguy tance vertement ceux qui délaissent l'activité du Parti. « *Il faut bien reconnaître – dit-il – que nombre de communistes assumant des responsabilités syndicales, à tous les niveaux, se considèrent dispensés de contribution à la vie, à la lutte du Parti, et cela en toute tranquillité de leur conscience de communistes. C'est bien ce qui est préoccupant* ».

Et carrément Georges Séguy met en cause « *ceux qui ont été interpellés par le 40^e Congrès de la CGT* ». On peut se demander ce que cela vient faire dans le congrès d'un parti ! Il y ajoute tous ceux « *qui, sur un fond d'incompréhension du rôle de la cellule et du syndicat, pensent que l'un et l'autre font double emploi et que le syndicat peut suffire à tout* ».

Car, pour Georges Séguy, il s'agit essentiellement de renforcer les cellules du Parti. Ne dit-il pas : « *Une conception claire de la position du Parti vis à vis du mouvement syndical est l'une des conditions importantes du renforcement de l'activité du Parti à l'entreprise. Cela pour diverses raisons, et spécialement pour assurer aux cellules d'entreprise la participation de tous les communistes au travail du Parti* ».

Quel aveu !

Et puis c'est la sempiternelle condamnation de la théorie anarcho-syndicaliste « *que l'on croit généralement classée dans les archives de l'histoire du mouvement ouvrier* ». Comme si tous ceux qui respectent l'indépendance syndicale étaient des anarcho-syndicalistes...

CONVERGENCE CGT-PC

Mais dans sa leçon aux militants communistes Séguy fait deux reproches :

– Ou « *on tente de faire passer la position du Parti par le canal du syndicat, au risque de nuire (...) à son indépendance* » (quelle subtilité de langage...); mais, plus grave : « *comme on prend tout de même certaines précautions pour atténuer les conséquences de cette méthode, c'est le plus souvent des positions du Parti déformées (...) au total nous courons le risque de perdre sur les deux tableaux* » (tiens, tiens...).

– Ou bien « *on confond indépendance syndicale avec neutralité syndicale, en estimant notamment que, dans le cas de divergences entre communistes et socialistes, la CGT n'a pas, par principe, à prendre parti* ».

Pour Georges Séguy, cela ne se peut pas car « *il est absurde de vouloir nier ou dissimuler le fait qu'il existe de nombreuses convergences entre la CGT et le Parti Communiste* », d'autant « *que le Parti Communiste ne rencontre qu'une authentique organisation syndicale de classe : la CGT* ». De même que « *la CGT ne rencontre qu'un parti authentiquement révolutionnaire : le Parti Communiste Français* ».

Et voilà, le tour est joué.

UN CHOIX TOUT FAIT

Quand on vous disait que la CGT était indépendante et que le Parti Communiste respectait l'indépendance syndicale ! Pourquoi ne pas croire Georges Séguy, dirigeant du PC ? Il faut vraiment être de mauvaise foi pour ne pas le reconnaître.

Et les membres du Parti Socialiste syndiqués à la CGT doivent comprendre qu'ils n'ont pas à choisir : le choix est fait pour eux.

Certes, dit encore Séguy « *il y a eu, par exemple, une vive controverse sur la question de savoir si la CGT ne souffre pas d'une trop forte présence de communistes dans ses organismes de direction* » – « *Rien n'est plus stupide que ce genre d'allégations* » répond-il avec véhémence.

Tu parles ! Quand on sait qu'à la CGT tous les secrétaires d'unions départementales et tous les secrétaires de fédérations nationales sont membres influents du PC à qui Séguy fera-t-il croire que cela est le résultat « *d'une trop faible participation de ceux qui ne sont pas communistes* » ?

Et naturellement Séguy de se féliciter de l'unité d'action CGT-CFDT d'autant qu'il n'est pas question, de son aveu, de voir le Parti Communiste et la CGT dans l'isolement.

En fait, à travers la dialectique particulière aux dirigeants communistes, tout est dit et le principal surtout : le Parti Communiste demeure pour Séguy – donc pour la CGT dont il est le porte-parole – le seul guide éclairé de la classe ouvrière.

Merci pour la leçon.

Mais est-elle si nouvelle ?

SYNDICAT SUBALTERNE

Georges Séguy est dans le droit fil des positions de son parti qui considère le syndicat comme une organisation subalterne. Il le reconnaît. Il le proclame. Mieux, il donne un avertissement à ceux qui seraient tentés de dévier de la ligne.

Mais comment peut-il concilier cette attitude avec celle que devrait avoir un secrétaire général d'une confédération syndicale qui se prétend indépendante ?

La question ne se pose même pas pour un communiste. En effet Jean Colpin, Secrétaire du Comité Central du Parti Communiste, explique dans « France Nouvelle », l'hebdomadaire du Parti (n° 1773 des 3-9 novembre 1979) : « *Dans les entreprises, l'intervention du PC et celle de la CGT vont dans le même sens* ». Et, plus loin : « *Comment ne pas constater, en particulier, que la démarche de notre 23^e Congrès (celui du PC) et celle du 40^e Congrès de la CGT sont, chacune dans son cadre, bien sûr, convergentes ?* »

CQFD.

Roger LERDA

Secrétaire Confédéral

Nécessaire réponse au Parti Communiste

DANS un long article paru sur quatre pages dans « L'Humanité » du 29 mars 1979 qui est distribué dans certaines entreprises, le Parti Communiste tente une nouvelle fois de laisser croire qu'il est depuis toujours partisan de l'indépendance syndicale...

« Pour les communistes – y est-il écrit – le syndicat ne saurait être considéré comme une « courroie de transmission » de leur Parti. Cette conception leur est absolument étrangère. » (1).

Il faut une sacrée dose de cynisme pour oser avancer une telle affirmation alors que la réalité de tous les jours prouve le contraire. Chaque travailleur peut constater en effet que la CGT n'agit qu'en fonction des objectifs du PC. Peut-on d'ailleurs citer un seul exemple de désaccord entre la CGT et le PC ? Et Georges Séguy, Secrétaire Général de la CGT, n'a-t-il pas participé comme orateur, le 7 février 1978 à Gentilly, dans le Val-de-Marne, au meeting organisé pour l'élection à la députation de Georges Marchais, Secrétaire Général du Parti Communiste ?

D'ailleurs, tous les secrétaires d'Unions départementales et les Secréétaires des Fédérations nationales de la CGT sont membres influents du PC. A cette constatation, le Parti Communiste répond que c'est parce que les communistes « servent bien les intérêts des travailleurs » que ceux-ci les portent à la direction des syndicats. Il faut donc croire que les adhérents non communistes de la CGT ne « servent pas bien les intérêts des travailleurs »...



LA IX^e CONDITION

En vérité, à qui fera-t-on croire que le PC a oublié la consigne donnée par l'Internationale Communiste – même si celle-ci, théoriquement, n'existe plus – qui, à travers la IX^e Condition d'adhésion, imposait aux partis communistes de créer dans les syndicats des « noyaux communistes dont le travail opiniâtre et constant conquerra les syndicats au communisme » ?

A qui fera-t-on croire que le PC a abandonné la consigne de Lénine qui affirmait : « Il faut consentir à tous les sacrifices, user même de tous les stratagèmes, user de ruse, adopter des procédés illégaux, se taire parfois, parfois voiler la vérité, à seule fin d'entrer dans les syndicats, d'y rester et d'y accomplir malgré tout la tâche communiste » ?

Cela avait au moins le mérite de la clarté !

Les communistes diront que c'est du passé et que, pour favoriser l'unité syndicale, leur parti s'est solennellement prononcé pour l'indépendance syndicale.

Pour comprendre leur attitude, il nous faut remonter aux sources et reproduire l'article de Pianitski, un des militants les plus en vue de l'Internationale communiste, paru dans « Les Cahiers du Bolchevisme » du 1^{er} novembre 1934 :

« L'unité du mouvement syndical – écrivait-il – assure au parti communiste la possibilité d'exercer son influence sur des masses plus larges que ce n'est le cas actuellement. C'est pourquoi les camarades français ont agi avec juste raison en ne faisant pas dépendre la question de l'unité de la question de l'indépendance du mouvement syndical. »

« Que signifie cette indépendance ? Les communistes renoncent-ils à avoir des fractions communistes dans ces syndicats, renoncent-ils d'y poursuivre leur politique ? Bien entendu que non. »

« Les communistes français voulant réellement faire un grand pas dans la direction de l'Unité syndicale, ont accepté la formule de l'indépendance, mais cela ne veut nullement dire qu'ils renoncent, dans la moindre mesure, à la tâche d'influencer par tous les moyens à travers leurs fractions, l'activité de ces syndicats uniques. C'est pourquoi les communistes ne posent pas comme condition à l'unité la reconnaissance préalable formelle du rôle dirigeant du parti communiste dans les syndicats uniques ; mais par leur travail dans ces syndicats ils s'efforceront de convaincre réellement la majorité des membres de la justesse de la direction communiste. »

FERMENT DISLOCATEUR

Et afin de bien comprendre ce que l'on entend par là il faut rappeler les « enseignements » de Losowsky, Secrétaire de l'Internationale Syndicale Rouge :

« Vous pouvez signer des compromis, mais il est important que par la suite, vous les dédaigniez ; qu'après la signature de ces compromis vous continuiez à suivre, sans vous laisser égarer de votre ligne de conduite. Tromper l'ennemi, c'est notre droit, notre devoir. »

« Pour une dent, deux dents ; pour un œil, toute la gueule (sic) ; c'est comme cela qu'on doit lutter avec les réformistes. Quand les communistes demeurent dans les syndicats réformistes, ils le font dans le but de mettre toute l'organisation sens dessus dessous, d'en chasser les réformistes et de tourner l'énergie de la partie révolutionnaire de la classe ouvrière vers la conquête des masses. »

« Nous devons avoir un ferment communiste qui disloque les organisations réformistes et nous donne la possibilité d'englober des masses toujours plus grandes. »

La meilleure des preuves que l'on peut apporter quant aux objectifs des communistes dans les syndicats est donnée à propos de « l'incompatibilité ». On sait que lors de l'unité de 1936, après d'âpres polémiques, il avait été entendu, à travers l'article 10 des statuts de la CGT réunifiée que les membres du bureau confédéral ne pourraient appartenir aux organismes directeurs d'un parti politique : « l'incompatibilité » était proclamée. Or, dix ans après, au congrès d'avril 1946 de la CGT, les communistes devenus majoritaires, firent disparaître cette interdiction en modifiant les statuts. Ainsi Benoît Frachon put être ouvertement membre du bureau politique du Parti Communiste (fonction qu'il avait d'ailleurs toujours eue) comme le sont aujourd'hui Georges Séguéy et Henri Krauski.

OBJECTIF COMMUN

Nous en reterions là si la déclaration du 29 mars, du Parti Communiste sur le mouvement syndical n'ajoutait pas que le principe de l'indépendance des syndicats et l'autonomie de leur action seront respectés « dans la société socialiste que nous voulons pour la France ».

Or, cela ne correspond nullement à la doctrine réelle du Parti Communiste qui ne peut renoncer à son rôle dirigeant de la classe ouvrière. Dans tous les pays où les communistes ont pris le pouvoir, les syndicats agissent sous la direction du parti communiste. Pierre Gensous, responsable des Affaires Internationales à la CGT, ancien Secrétaire général de la Fédération Syndicale Mondiale d'obédience communiste, déclarait lui-même à la revue « Intersocial » des « Liaisons Sociales » de février 1979 que « les rapports des syndicats avec le Parti ne peuvent

être les mêmes que dans les pays capitalistes, puisque dans les pays socialistes, les syndicats, le Parti et l'Etat luttent pour le MEME OBJECTIF ».

CONTREPOIDS

Cette conception est à l'antipode de la nôtre car, pour la CGTFO, le syndicalisme – quel que soit le type de société – doit toujours pouvoir agir comme « contre-poids » et, pour cela demeurer libre et indépendant.

Mais ceci n'empêche pas le parti communiste qui ne doute de rien de faire appel à la CGTFO. En effet, dans sa déclaration du 29 mars, il estime « qu'il serait normal que des relations existent entre cette centrale et le parti et que, même si « les dirigeants de cette centrale ont adopté une attitude d'hostilité permanente dépourvue de réalisme à l'égard du PCF (!)... il est de l'intérêt de tous les travailleurs – y compris ceux qui font confiance à FO – d'envisager les choses d'une façon plus raisonnable ».

Ainsi donc nous ne sommes plus des traîtres à la classe ouvrière...

L'ABSORPTION FINALE

Mais la tactique n'est pas nouvelle. Elle est celle du « front unique » qui date de l'époque du Komintern et que la CGT d'aujourd'hui est chargée de traduire à travers le Cartel national d'unité d'action qu'elle ambitionne de créer pour empêcher la libre détermination des autres organisations et, par là, « renforcer l'autorité du Parti communiste dans les masses » – suivant l'expression consacrée.

On notera de plus que le PC essaie par sa déclaration de couper « les dirigeants » de la CGTFO des adhérents car, écrit-il, « les dirigeants de cette centrale (FO) ont adopté une attitude d'hostilité permanente à l'égard du PCF ». De tout temps le PC a utilisé cette astuce ; mais la ficelle est un peu grosse. Le PC sait très bien que c'est le Congrès confédéral de la CGTFO qui a lui-même « rejeté les appels que la CGT lui adresse dans un désir d'absorption clairement avoué, le syndicalisme libre ne pouvant s'allier à un faux syndicalisme toujours inféodé au parti communiste français et au mouvement communiste international ».

Pour toute réponse à l'invite du PC, on nous permettra de nous en tenir là – ne serait-ce que par respect des syndicats FO de base qui décident souverainement au Congrès confédéral de l'orientation de la CGTFO.

Roger LERDA

Secrétaire Confédéral

PCF-CGT

RIEN DE CHANGÉ

METTRE LES CHOSES AU POINT

L'HUMANITE » du 29 mars dernier a publié sur quatre pages une déclaration du Parti Communiste Français sur le mouvement syndical.

Pour le Parti Communiste « *l'existence et le développement en France, d'un puissant mouvement syndical (...) est un atout essentiel... pour le socialisme* ». On peut se demander de quel socialisme il s'agit ! Il y a tant de pays à travers le monde qui se prétendent socialistes et où existe en réalité la dictature que l'on est en droit de se poser la question.

A plusieurs reprises, dans les colonnes de « FO Hebdo », nous avons écrit que, pour nous, il ne saurait y avoir de démocratie – même dans un pays se réclamant du socialisme – si le syndicalisme ne conservait pas sa pleine indépendance. Le syndicalisme n'a pas vocation au pouvoir politique ; il ne peut donc être un « contre-pouvoir », mais il doit demeurer en toutes circonstances un « contrepoids ».

Dans mon article paru le 7 mars 1979 et titré « La tragédie du marxisme » j'écrivais en conclusion : « *Gageons que bientôt, pour ajouter à la confusion, certains emploieront notre langage. Cela n'aurait rien de surprenant. Mais, là encore, faudra-t-il ne pas se laisser abuser, car les mêmes paroles ont des sens différents suivant ceux qui les prononcent* ».

Je ne croyais pas si bien dire. Qu'on en juge. Dans sa déclaration du 29 mars 1979 sur le mouvement syndical, le Parti Communiste déclare : « *Pour les communistes, le syndicat ne saurait être considéré comme une « courroie de transmission » de leur parti. Cette conception leur est absolument étrangère* » (!)

Il faut une sacrée dose de cynisme pour oser apporter cette affirmation que la réalité de tous les jours contredit. Le PC a-t-il oublié la IX^e Condition de Moscou, imposant aux partis communistes de créer dans les syndicats des « *noyaux communistes* » dont « *le travail opiniâtre et constant conquerra les syndicats au communisme* » ? A-t-il oublié l'enseignement de Lénine qui affirmait : « *Il faut consentir à tous les sacrifices, user même de tous les stratagèmes, user de ruses, adopter des procédés illégaux, se taire parfois, parfois voiler la vérité, à seule fin d'entrer dans les syndicats, d'y rester et d'y accomplir malgré tout la tâche communiste* » ?

Que non ! La déclaration du Parti Communiste est dans le droit fil de sa stratégie de toujours. Il emprunte le langage des autres pour camoufler ses propres objectifs : la conquête du pouvoir par la mise au pas des syndicats.

Qui plus est, le PC après avoir déclaré que « *l'indépendance des syndicats et l'autonomie de leur action à l'égard du pouvoir, du patronat et des partis sont pour les travailleurs une garantie démocratique* » ajoute : « *Il en sera de même dans la société socialiste que nous voulons pour la France* » (1).

Cela rappellera à nos camarades la déclaration du Congrès Confédéral FO de 1977 dans laquelle il était précisé que même la transformation de la société capitaliste en société socialiste – qui suppose l'appropriation collective des moyens de production et d'échange – ne saurait entraîner la mise en cause de l'indépendance syndicale.

Voilà donc le PC qui, apparemment, fait sienne notre analyse. Et c'est la main tendue à la CGTFO, estimant « *qu'il serait normal que des relations existent entre cette centrale et le parti* » et que, même si « *les dirigeants de cette centrale ont adopté une attitude d'hostilité permanente dépourvue de réalisme à l'égard du PCF* »... « *Il est de l'intérêt de tous les travailleurs – y compris ceux qui font confiance à FO – d'envisager les choses d'une façon plus raisonnable* ».

Cette tactique n'est pas nouvelle. Elle est celle du « front unique » que la CGT est chargée de traduire à travers le Comité National d'Unité d'Action Syndicale qu'elle préconise.

Il était donc nécessaire de montrer le danger de l'ouverture que nous fait le Parti Communiste. Le rappel de certains événements récents était indispensable, d'autant qu'à travers eux la preuve sera faite de la similitude d'attitudes entre le PC et la CGT.

C'est à cela que s'est attaché notre camarade Roger Sandri dans l'excellente étude qu'on va lire. Son travail remarquable de recherche et d'analyse démonte le mécanisme de la stratégie communiste dans laquelle la CGT n'est qu'un rouage.

Il fallait mettre les choses au point.

Roger LERDA

Secrétaire Confédéral

(1) Mais cela cache la vérité. N'est-ce pas Pierre Gensous, responsable des Affaires Internationales à la CGT, ancien secrétaire général de la Fédération Syndicale Mondiale d'obédience communiste, qui déclarait à « Intersocial » des « Liaisons Sociales » de février 1979 : « Il est clair cependant que ces rapports (entre syndicats, parti et Etat) ne peuvent être les mêmes que dans les pays capitalistes, puisque dans les pays socialistes, les syndicats, le Parti et l'Etat luttent pour le même objectif ».

INTRODUCTION

L A crise économique que traversent tous les pays industrialisés quel que soit le système politique qui préside aux destinées de ces pays, les reclassements au niveau des alliances internationales, la déstabilisation de continents comme l'Afrique et l'Asie, la situation en Iran et au Moyen-Orient, la crise morale que n'en finissent pas de traverser les USA depuis la fin de leur engagement au Viet-Nam, la contestation qui s'élargit en URSS et dans tous les pays satellites avec, en corollaire, le renforcement de la répression, la nouvelle orientation des dirigeants Chinois, les remous qui agitent les églises, les religions, l'extension du terrorisme, etc. tout cela entraîne inévitablement, et en raison des interpénétrations, des incidences importantes au niveau de chaque état-nation tant dans le domaine politique, économique, que syndical.

Cette situation, dans sa mouvance, n'est pas sans causer un état latent d'inquiétude, amplifié certes par l'impact formidable des médias.

Et puis, la situation politique et syndicale française a connu de multiples péripéties depuis la fin de la guerre et, en particulier, depuis une quinzaine d'années.

Un examen de cette période nous permettra d'émettre une meilleure projection quant au rôle et à la place que notre Organisation devra continuer à occuper, aussi bien sur le plan national, que sur la scène internationale. L'étude de notre environnement doit aider à mieux faire comprendre les raisons de notre comportement, de mieux amener les militants de notre Organisation dans leur combat quotidien, au service de la classe ouvrière – loin des fausses théories – pour le progrès et pour la liberté ; deux éléments plus que jamais indissociables.

PREMIERE PARTIE

LE TESTAMENT DE TOGLIATTI

I. DE LA NAISSANCE A LA MORT DU PROGRAMME COMMUN DE LA GAUCHE

C'est bien avant mai 1968 que l'idée du Programme Commun de la Gauche s'est inscrite dans la stratégie des dirigeants communistes.

On se souviendra des réunions officieuses entre Claude Fuzier, pour le PS, et Georges Gosnat, pour le PC tout d'abord, entre Guy Mollet et Waldeck-Rochet ensuite, qui préparèrent la conclusion, en juin 1972, du Programme Commun de la Gauche, remettant à l'ordre du jour l'unité d'action politique entre le Parti Socialiste et le Parti Communiste, unité rompue depuis 1947.

Nous ne reprendrons pas le déroulement du scénario engagé depuis 1972, le point de départ de notre analyse se situera à partir de 1977.

L'échec de l'Union de la Gauche lors des élections législatives du 19 mars 1978, échec incontestablement voulu par le Parti Communiste, a provoqué de profonds remous dans les milieux politiques, ainsi que dans notre environnement syndical, principalement au sein de la CGT et de la CFDT.

Pour les chroniqueurs politiques la stratégie de l'échec entraîne des velléités contestataires au sein du Parti Communiste, ainsi qu'à la CGT d'ailleurs. Quand on connaît l'appareil du PC et les méthodes de direction de la CGT il faut, sans doute, nuancer ces propos.

C'est d'ailleurs Marchais lui-même, qui rectifie en ramenant les problèmes à leurs justes dimensions, notamment à l'occasion du Forum organisé par Radio Monte Carlo, le 8 février 1979.

Il déclare à ce propos :

« ...la vérité est vraiment révolutionnaire, elle finit toujours par s'imposer. Il y a des camarades, dans le Parti, qui discutent, il y en a quelques-uns qui mordent le trait et provoquent le mécontentement de leurs camarades du Parti. C'est un peu justifié, il faut bien garder la mesure. Mais, ceci étant dit : cela se passe très bien. »

Il est vrai que, depuis 1920, le Parti en a vu d'autres : le groupe Barbé-Celor, l'affaire Doriot, le pacte germano-soviétique pour ne citer que les péripéties les plus marquantes.

Quoiqu'il en soit, avec le recul nécessaire, on peut considérer qu'à travers la stratégie d'Union de la Gauche, le PC a su tirer habilement son épingle du jeu même si, relativement, au regard des scrutins électoraux, et par rapport au PS, il apparaît en légère regression.

Il serait imprudent d'oublier qu'à travers l'Union de la Gauche, le PC a été le grand gagnant des élections municipales de mars 1977.

A cet effet, il est bon de rappeler certains chiffres.

Avant les élections municipales de 1977, le Parti Communiste occupait environ 14 000 sièges de conseillers municipaux. Après les élections il en occupe plus de 28 000.

1 813 maires sont communistes, contre 1 309 précédemment.

Le PC détient 7 mairies de communes de plus de 100 000 habitants, contre 4 auparavant. Il participe au pouvoir dans 15 autres.

72 villes de 30 000 à 100 000 habitants, contre 23 auparavant sont dirigées par un maire communiste. Le PC est présent dans 87 autres villes de même importance.

Il détient la majorité dans 149 villes de 9 000 à 30 000 habitants, dans 114 villes de plus de 6 000, dans 260 de 2 500 à 9 000 habitants, et 1 333 villes de moins de 2 500 habitants.

En résumé, les élus communistes représentent 29,4 % (2 306) du total des conseillers municipaux (7 840) pour les communes de plus de 30 000 habitants.

C'est immédiatement après ces élections que la stratégie de rupture, choisie par le Parti Communiste, devait se mettre en place.

C'est d'ailleurs un des partenaires du Programme Commun de la Gauche : Robert Fabre, à l'époque Président du Mouvement des Radicaux de Gauche, qui s'en explique dans son livre « Toute vérité est bonne à dire. »

« Les hostilités avaient débuté le 10 mai 1977, 48 heures avant le débat télévisé : Barre-Mitterrand, par la publication du chiffreage du Programme Commun, dans l'Humanité. Opération décidée, unilatéralement, et dont le premier résultat fut de fournir à Raymond Barre des munitions inespérées ».

Le but de l'opération était clair : mettre le PS devant le fait accompli, notamment en ce qui concernait les nationalisations.

Août 1977 : le retour, tonitruant, de Marchais de ses vacances en Corse devait élargir la cassure. Laissons parler R. Fabre.

« Le travail de sape et les attaques ouvertes se succédèrent tout l'été. De curieuse façon, à mesure que les experts des trois formations, laissant de côté des désaccords importants s'évertuèrent à chercher des points de rapprochement, les politiques du PC déployaient la même énergie à démolir l'Union. »

Attaques contre Mitterrand et Rocard qualifiées d'alliés de Barre et du grand patronat alternaient avec l'accusation de « virage à droite » de l'ensemble du Parti Socialiste. »

Le chiffreage du SMIC à 2 400 F, le resserrement de 1 à 5 de la hiérarchie des salaires, l'augmentation de 50 % du montant des allocations familiales amènent à des prises de positions contradictoires, y compris au sein même du PS et du MRG.

Le 14 septembre 1977, à l'occasion d'une rencontre commune, la sortie intempestive de Robert Fabre et de Marchais,

la bousculade qui s'ensuit devant les micros et caméras de la télévision, annoncent la rupture.

Pour Robert Fabre le comportement de Marchais au cours de la réunion commençait à devenir révélateur de ses intentions, notamment à propos d'un problème sur lequel il y avait divergence d'appréciation entre les Socialistes d'une part, les Communistes et les Radicaux d'autre part. Le désaccord portait sur les droits politiques des étrangers en France, principalement ceux des travailleurs immigrés. Les Socialistes sont d'avis d'accorder le bulletin de vote à ces travailleurs, alors que les Communistes et les Radicaux, s'appuyant sur la clause de réciprocité sont contre. Robert Fabre cite :

« Les Socialistes insistent, Marchais dit alors, à leur adresse, une phrase qui comporte un mot révélateur : « Eh bien, si VOUS appliquez cette mesure lorsque VOUS serez au gouvernement je VOUS souhaite bien du plaisir. » Le VOUS est très remarqué.

Ce même lapsus lui échappera dans l'après-midi. Décidément, dans son subconscient, Georges Marchais n'avait guère envie d'accéder au gouvernement ! »

Le 22 septembre 1977, les négociations reprennent. Malgré les concessions faites par les Socialistes dans le domaine particulier des nationalisations, Herzog, l'économiste du Parti Communiste intervient alors au nom de sa délégation.

Robert Fabre :

« Toute illusion se dissipe aussitôt. Froid comme un couperet il dénie, à la proposition socialiste, toute valeur de novation. Vous avez seulement rectifié quelques incohérences de vos précédents projets mais, vous en restez à la définition du groupe comme Maison mère, sans filiales. Vous jouez sur les mots ».

Et Marchais d'ajouter :

« Rien n'a changé, les divergences surtout. Il n'y a pas de véritable réponse à nos propositions. »

A 1 heure du matin, le 23 septembre 1977, la rupture est définitivement consommée. LE PROGRAMME COMMUN DE LA GAUCHE A VECU.

Malgré le semblant de raccommodage, qui devait intervenir entre les deux tours des élections législatives (13 mars 1978), la désinvolture affichée par Marchais et ses amis ne devait laisser bercer aucune illusion. Le Parti Communiste avait réussi son opération. Le 19 mars verdict sans appel, c'était la défaite électorale de l'Union de la Gauche : nous pourrions y ajouter, LA FIN DE LA GRANDE ILLUSION !

II. LES RAISONS DU COMPORTEMENT COMMUNISTE

Il y a sans doute plusieurs raisons qui peuvent expliquer ce comportement.

Rester hégémonique

Situons les choses par un retour en arrière. Il est incontestable que la poussée électorale enregistrée par le Parti Socialiste, depuis le congrès d'Épinay en 1971, n'est pas sans inquiéter le Parti Communiste. Sa stratégie d'Union ne peut s'exercer avec efficacité que s'il se trouve en position hégémonique. Dans une compétition avec le Parti Socialiste, la place de deuxième qui lui est dévolue est, suivant sa conception, en contradiction avec la mission et la fonction historiques de dirigeant de la classe ouvrière qu'il doit occuper, en application de la doctrine marxiste-léniniste dont il se veut le seul et unique héritier. De là, à estimer que les conditions de

participation au pouvoir n'étaient pas réunies pour qu'il puisse jouer un rôle prépondérant ; de ce fait, mieux était pour lui de remettre l'opération à plus tard. C'est une hypothèse vraisemblable qu'il importe d'inscrire dans l'analyse. D'ailleurs, après l'éclatement de la crise, certains dirigeants communistes, notamment Charles Fiterman, ne manquèrent pas de déclarer que, pour le Parti Communiste, l'accession au pouvoir de la Gauche n'est pas quelque chose d'essentiel, « que la course aux maroquins ministériels » ne l'intéresse pas et, puisque la « roue de l'Histoire » tourne inexorablement dans le sens des forces du progrès, c'est-à-dire du Parti Communiste, à terme, son avènement au pouvoir est fatal.

Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet, lorsque nous traiterons du comportement de la CGT.

Coexistence pacifique

Les raisons sont à rechercher, également, au niveau international.

On peut, en effet, considérer que l'URSS, pour des raisons de stratégie internationale, et en application de sa politique de coexistence pacifique et de « compromis historique » avec la bourgeoisie internationale ou, tout au moins, avec une fraction de celle-ci, ne tient pas à déstabiliser la vie politique en Europe Occidentale. Le risque d'une réaction, de la part des USA en particulier, contrariant sa stratégie internationale et son plan hégémonique peut expliquer cela.

L'exemple de l'Italie contribue à étayer cette thèse. Il existe une alliance de fait entre la Démocratie Chrétienne et le Parti Communiste Italien.

Au sein de la Gauche italienne, le Parti Communiste Italien occupe une position hégémonique.

Dans la phase récente, le PCI soutenait, de l'extérieur, le gouvernement Andreotti allant jusqu'à demander aux travailleurs, au nom de l'intérêt général, d'accepter l'austérité réclamée par le gouvernement démocrate chrétien.



Andreotti, démocrate chrétien, chef du gouvernement...

Cette stratégie provoque des remous parmi les travailleurs. Ceux-ci acceptent, difficilement, ce « retroussez vos manches » à l'italienne. C'est la transposition en 1978/1979 de la situation française de 1945/1946/1947, lorsque les ministres communistes participaient au gouvernement d'après-guerre.

Afin de ne pas se couper des masses, et de sa base militante, le PCI vient de retirer son soutien au gouvernement Andreotti, obligeant celui-ci à démissionner pour réclamer ensuite, très timidement, la participation au gouvernement des ministres communistes.

Quelle que soit la nouvelle formule gouvernementale qui sera amenée à présider aux destinées de l'Italie, les choses n'iront pas très loin ; le temps de reprendre les troupes en mains et le « compromis historique » aura encore de beaux jours devant lui.

Nous sommes là au centre de la question. La doctrine d'action du PCI ne découle, en aucun cas, d'une attitude opportuniste. Ce comportement est dicté en particulier par les recommandations incluses dans un document, publié en 1964.

Rédigé par Palmiro Togliatti, ancien Secrétaire général du PCI, membre éminent de l'Internationale Communiste, ce document est plus connu sous l'appellation de TESTAMENT POLITIQUE de Palmiro Togliatti. Nous en citerons le passage suivant qui situe encore mieux le problème :

« C'est ainsi que la question se pose de la possibilité, pour les classes laborieuses, de conquérir des positions de pouvoir dans le cadre d'un état qui n'a pas changé sa nature d'état bourgeois et de la possibilité de lutter pour une transformation progressive, de l'intérieur, de cette nature d'état bourgeois. Dans les pays où le mouvement communiste est aussi fort que chez nous (et en France), voilà la question fondamentale qui se pose aujourd'hui, dans la lutte politique. Cela implique, naturellement, une radicalisation de cette lutte dont dépendent les perspectives ultérieures. »



Photo Rush

et Berlinguer, secrétaire du PCI. Le visage du compromis historique : celui que les Italiens appellent le compromis « Berlingotti ».

Nous pouvons ajouter la politique de soutien, apportée par le PC espagnol, au gouvernement Suarez et son adhésion au pacte dit « de la Moncloa », variante espagnole du compromis historique.

Au Portugal, les velléités d'Alvaro Cunhal, Secrétaire général du Parti Communiste Portugais, se sont considérablement essouffées par rapport à 1975. A cette époque, il déclarait à la journaliste italienne Oriana Fallaci (Paris Match 23 juin 1975) :

« Au Portugal, il n'y aura plus jamais aucune chance pour une démocratie comme celles que vous avez en Europe Occidentale. Je vous promets, qu'au Portugal, il n'y aura pas de Parlement. »

A travers les médias et les « spécialistes » de l'information, il est monnaie courante de porter des commentaires sur le comportement de tel, ou tel leader communiste d'Europe Occidentale, de mettre en opposition la liberté d'esprit et de parole, les sentiments démocratiques des « bons » Berlinguer et Santiago Carillo, avec le manque de souplesse des « méchants » Marchais et Cunhal.

Tout cela n'est que fiction. Ceux qui ont cru ou qui persistent à croire, qu'à travers l'Eurocommunisme, les choses ont pu changer, doivent comprendre que le but final, c'est-à-dire l'avènement hégémonique d'une bureaucratie de type stalinien n'est pas abandonné. Dans la stratégie d'accession au pouvoir, il est tout simplement tenu compte des particularités nationales, étant entendu que ces visées d'accession au pouvoir doivent s'effectuer dans le cadre des rapports de solidarité existant entre les « Partis frères », et dans le respect des principes de l'Internationalisme Proletarien c'est-à-dire, en langage clair, qu'avant toute chose doivent passer en priorité, les intérêts du Parti Communiste de l'URSS et de sa stratégie internationale, basée présentement sur « la coexistence pacifique » entre les blocs à systèmes politiques différents.

Poursuite du combat contre la Social-Démocratie

Revenons à la situation en France.

A partir du 23 septembre 1977, par une dialectique classique, le Parti Communiste va durcir ses positions. Il continue à faire monter les enchères sur les nationalisations, sur le SMIC, sur la hiérarchie, etc... Il abandonne le slogan d'union du peuple de France, mot d'ordre lancé à l'occasion du Congrès Communiste du 22 au 25 janvier 1936, réuni à Villeurbanne, à la veille du Front Populaire, et selon Claude Quin, rédacteur en chef de la revue communiste « Economie et Politique », repris et précisé, depuis lors, dans des situations historiques, politiques et sociales différentes.

Le langage du Parti renoue avec l'ouvrierisme. On exhume, pour la circonstance, la théorie de Maurice Thorez sur la paupérisation des masses, théorie remise à jour par Marchais et ses « 17 millions de pauvres ».

Simultanément, en menant sa stratégie d'accession au pouvoir par la voie du suffrage universel, le Parti Socialiste, conscient des réalités économiques est brutalement rejeté « à droite ». Il est accusé à nouveau de se replonger « dans le borbier de la collaboration de classe » maladie chronique et honteuse de la social-démocratie, c'est-à-dire suivant la phraséologie stalinienne consacrée, renvoyé à son rôle de « gestionnaire loyal du grand capital. »

Attitude originale du Parti Communiste que ce comportement ? Ce n'est pas si sûr, quand on se réfère aux déclarations de Boris Ponomarev, un des idéologues au Parti Communiste de l'Union Soviétique membre suppléant au Politbureau et, plus particulièrement, chargé des relations avec les Partis Communistes d'Europe Occidentale.

Citons Ponomarev :

« Le Parti Communiste Soviétique a l'intention de poursuivre son combat contre la social-démocratie. Tout en aidant les actions communes des communistes et des sociaux-démocrates, chaque fois que ce sera nécessaire et possible, le Parti Communiste Soviétique développe et continuera de développer une critique concrète et soigneusement argumentée de l'idéologie et de la politique de la social-démocratie. »

Boris Ponomarev a tenu ces propos dans un commentaire sur ce qu'il a appelé : « le mal provoqué par l'action de certains dirigeants sociaux-démocrates », notamment en relation avec les événements du Portugal. Le mot « certains » est à souligner. Quelques dirigeants sociaux-démocrates peuvent, en certaines circonstances, jouer le rôle de « compagnons de route » ceci par rapport à d'autres. Il est vrai que l'Histoire, dans ce cas, fourmille d'exemples qui, pour la plupart, se sont terminés tragiquement pour eux.

Faisons confiance à Boris Ponomarev : il n'a pas oublié les leçons du passé (1).

La main tendue de Maurice Thorez

La conclusion peut être la suivante :

L'Union de la Gauche ne servant plus, ni ses propres inté-

rêts, ni les intérêts internationaux de l'URSS, le PC brise cette Union. Malgré les déclarations de fidélité à celle-ci, manifestée par les dirigeants du Parti Socialiste, le P.C. multiplie les attaques.

Il utilise l'Européanisme du PS pour asséner ses coups, amalgamant de façon permanente le comportement de Mitterrand, Rocard et d'autres, avec ceux de Giscard-Barre, Helmut Schmitt, Callaghan », *tous aux ordres des « revanchards » allemands et de l'impérialisme américain ! »*

Se retrouvant, objectivement, sur les mêmes positions que les gaullistes, il se drape des couleurs du nationalisme le plus chauvin.

Est-ce un phénomène nouveau, motivé par les élections européennes ? Souci de l'intérêt national ou opportunisme ? Une fois de plus, laissons parler l'Histoire :

« Ce n'est, ni à Rome, ni à Berlin, ni dans aucune capitale étrangère, et pas même à Moscou pour laquelle nous ne dissimulons pas, nous, notre profond attachement, que se terminera le destin de notre peuple, c'est à Paris.

Nous te tendons la main : catholique, ouvrier, employé, paysan, nous qui sommes des laïcs, parce que tu es notre Frère et que tu es, comme nous, accablé par les soucis.

Nous te tendons la main : volontaire national, ancien combattant devenu Croix de Feu, parce que tu es fils du Peu-

ple, que tu souffres comme nous du désordre et de la corruption, parce que tu veux, comme nous, éviter que le pays ne glisse à la ruine et à la catastrophe ».

Ce discours, prononcé le 17 avril 1936, devant les micros de Radio-Paris par Maurice Thorez, alors Secrétaire Général du Parti Communiste Français, ne serait certainement pas démodé, en 1979, dans la bouche de Georges Marchais.

Le même Thorez, en décembre 1937, à l'occasion du Congrès du PC, à Arles, lançait le slogan : « LA FRANCE AUX FRANÇAIS ». Ce qui ne l'empêchera pas, deux ans plus tard, d'approuver le pacte Germano-Soviétique, laissant le champ libre à l'Allemagne nazie pour envahir la France.

Décidément si l'Histoire ne se répète pas : elle a souvent tendance à repasser plusieurs fois le même plat !

(1) Ces déclarations ont été faites, le 4 juillet 1975, à l'occasion du quarantième anniversaire du VII^e congrès du Komintern (Internationale Communiste ou III^e Internationale).

C'est ce VII^e Congrès qui a vu consacrer la transformation de l'Internationale Communiste, d'un instrument de révolution socialiste en un instrument de la bureaucratie soviétique. En clair, c'est l'adoption par l'ensemble des Partis Communistes, adhérents au Komintern, de la théorie du Socialisme dans un seul pays, le rejet du concept même de révolution mondiale.

DEUXIEME PARTIE

LE COMPORTEMENT DE LA CGT

Masochisme

Un quotidien du matin titrait dernièrement : « Le PC cherche à entraîner la CGT dans sa campagne européenne ». Comme si cela n'était pas déjà fait, comme si la possibilité d'une divergence d'analyse pouvait exister entre la CGT et le PC !

Décidément, à vouloir faire revivre l'illusion d'une CGT indépendante cela relève tout simplement d'un masochisme intellectuel ou à de la complicité. Alors que l'Union de la Gauche pavoisait, en avons-nous entendu des doctes censeurs qui, sentencieusement, nous affirmaient que la CGT était une Organisation comme les autres, et que les accusations sectaires et rétrogrades de ceux qui continuaient à affirmer le contraire relevaient de la plus basse calomnie, comme étaient taxées de calomnie les accusations « tendant à faire croire que le PC français était encore inféodé à Moscou » !

Il est vrai que certains naïfs affirmaient, péremptoirement, que la gauche démocratique avait fait évoluer, favorablement, le Parti Communiste.

Làs, quand on tombe de haut, la chute n'en est que plus brutale !

Convergences CGT-PC

En 1972 la CGT, s'alignant sur les positions du Parti Communiste, soutient sans réserve la mise au point du Programme Commun de la Gauche.

A cet effet, nous nous sommes reportés au livre de Georges Séguy : « LUTTER ».

... Cette édition a été revue et corrigée en 1977, c'est-à-dire à partir de la mise en place de la stratégie de rupture. Nous nous reportons au chapitre : « Demain la Gauche ».

Dans ce chapitre, Séguy rappelle tout d'abord les raisons pour lesquelles la CGT a toujours été favorable à l'Union de la Gauche.

Séguy, faisant référence au Front Populaire (1) de 1936, écrit : « à cette époque, elle (la CGT) a même offert son hospitalité aux Partis pour faciliter la conclusion de l'accord ».

Il poursuit : « On a vu aussi comment la CGT s'est efforcée, durant les événements de mai 1968, de favoriser les rapprochements et l'entente de la gauche politique et syndicale : depuis, l'un des grands objectifs de la CGT est resté l'unité de la gauche, fondée sur un programme susceptible de déterminer l'étendue et les limites d'un accord acceptable pour tous. »

A ce sujet, l'idée du Programme Commun a précédé de beaucoup mai 1968. Elle a été initialement formulée par le Parti Communiste Français et, avec une instance particulière par Waldeck-Rochet, alors Secrétaire Général du PCF.

Pendant la grève de mai 1968, la possibilité nous est apparue d'une alternative politique. Il était difficile toutefois d'imaginer l'élaboration d'un programme complet, dans le feu de l'action de Mai 1968. A ce moment-là, nous avons



Photo Rush

Henri Krasucki et Georges Séguy : le bureau politique du PCF veille.

surtout exprimé l'idée d'une entente sur des objectifs communs précis, par la suite, celle d'un Programme.

Lors du Congrès de Nîmes, en Avril 1972, une idée force a surgi de nos délibérations : que les Partis politique de Gauche s'entendent, la CGT est prête à apporter sa contribution à l'élaboration d'un programme pour ce qui relève de ses compétences syndicales, en s'asseyant à la même table que les partis de gauche, même si les autres Organisations syndicales persistent dans leur refus d'y participer. Trois mois plus tard (Juin 1972) le Programme Commun de la Gauche était conclu. C'est pourquoi, il était tout à fait dans la logique de la position constante de la CGT de saluer, tout d'abord, l'événement et de s'engager ensuite dans la bataille pour le faire triompher.

On ne peut mieux dire quant aux analyses convergentes de la CGT et du PC. Cette convergence ne se modifiera pas lorsque se mettra en place la stratégie de rupture de l'Union de la Gauche.

On chercherait en vain les délibérations des instances statutaires de la CGT qui auraient pu, à un moment ou à un autre, imprimer une autre stratégie syndicale. Bien sûr, pour Séguy, les délibérations du Bureau Politique du Parti Communiste, dont il est membre, suffisent amplement.

Quoiqu'il en soit, on peut plaindre les responsables de la CGT, membres par ailleurs du Parti Socialiste, qui vont devoir au cours de cette période se munir d'un large parapluie pour se protéger de la douche écossaise à laquelle ils vont être soumis. Ces « compagnons de route », malléables au possible, se feront même vertement tancer lorsqu'ils essaieront de réagir, se faisant accuser de soutenir les intérêts de leur Parti avant ceux de la CGT. D'autres pousseront encore plus loin la soumission en accusant, eux-mêmes, leur propre Parti de vouloir créer « des tendances au sein de la CGT » !

(1) *Unité d'action réalisée entre la SFIO, le Parti Radical et le Parti Communiste Français.*

... dans l'union et la rupture

1977, la stratégie de rupture amorcée par le Parti Communiste, est reprise en compte par la CGT. Aucune divergence d'appréciation n'apparaîtra. Laissons encore parler Séguy :

« A la CGT nous n'avons jamais considéré ce soutien (celui de la CGT au Programme Commun) sous un angle purement électoral, nous sommes conscients qu'il ne s'agit pas seulement de la conquête, par la Gauche, d'une majorité électorale.

Nous n'oublions pas que, dans d'autres circonstances, certes fort différentes, il est déjà arrivé dans l'Histoire de notre Pays que la Gauche soit majoritaire ; par exemple, en Janvier 1956, il ne s'en est pas suivi d'importants bouleversements de la vie économique, sociale et politique. »

En fait, ces propos rejoignent ceux de Fiterman (se reporter à la Première Partie). Décidément, dans son subconscient Georges Séguy, lui aussi, a déjà joué la carte de l'échec de la Gauche. Il continue :

« L'intérêt de la mise au point du Programme Commun, tel que nous l'avons apprécié, dès Juillet 1972, réside dans le fait qu'il a donné à l'alliance de la Gauche un contenu de classe ».

Séguy poursuit :

« Nous avons compris dès l'été 1972, nous comprenons d'autant mieux aujourd'hui ; avec la crise du capitalisme, qu'il est illusoire de promettre une politique sociale audacieuse, si l'on ne s'en donne pas les moyens économiques appropriés.

Or, de ce point de vue, il n'est pas honnête de dissimuler la vérité aux travailleurs : sans réduction sensible de la puissance des grands monopoles par la nationalisation des neuf groupes, mentionnés par le Programme Commun, et de leurs filiales plus, en raison de la crise, la sidérurgie, l'automobile et le pétrole, sans taxation des hauts revenus et sans impôts sur le capital pas de SMIC à 2 200 F (2 400 F en Avril 1978), pas de retraite à 60 ans pour les hommes et à 55 ans pour les femmes, pas de réduction de la durée hebdomadaire du travail, pas de recul sensible du chômage, pas de stabilité des prix, pas de remède efficace contre l'inflation.

« Renoncer à l'application intégrale des réformes, définies par le Programme Commun et refuser de les compléter par celles que la situation a rendues urgentes, équivaut à accepter de gérer la crise de la société capitaliste et à demander aux syndicats de faire preuve de modération revendicative. »

Et Séguy de conclure :

« La CGT a répondu, par avance, à pareille éventualité en déclarant sans détour qu'il ne saurait être question, pour elle, de consentir demain à la Gauche les sacrifices qu'elle refuse, aujourd'hui, à la Droite. »

Enfin, en pleine campagne électorale, c'est-à-dire le 7 février 1978, à l'occasion d'un meeting organisé par le Parti Communiste Français à Gentilly, dans le Val de Marne, Georges Séguy tête d'affiche, associé à Georges Marchais, secrétaire Général du PCF et à Jean Michel Catala, secrétaire des Jeunesses Communistes, appelle les travailleurs de France à voter pour les candidats présentés par le PC.

parfaitement édifiés

Pendant toute la période, comprise entre juin 1972 et jusqu'en 1977, la propagande de la CGT dans les Entreprises, et ailleurs, a porté essentiellement sur le soutien à appor-

ter au Programme Commun de la Gauche. Aucune réserve, aucune retenue, la CGT s'engageait à fond dans l'électoralisme. A tous les échelons de la hiérarchie syndicale, au niveau des structures les responsables, les militants sont mis à la disposition de l'action politique engagée par le PC.

Simultanément, au virage pris par le PC après les élections municipales de mars 1977, l'expression cégétiste se modifie et s'adapte à la stratégie de rupture. Le nom même de François Mitterrand est voué à la vindicte des « masses ».

La CGT, comme le PC, radicalise ses positions (1). On jette le doute, la suspicion est à l'ordre du jour. De la même façon que le PC abandonne le concept de l'Union du Peuple de France, la CGT en appelle à la vigilance des travailleurs. C'est ce que dit Séguy dans « LUTTER » :

« Il dépend de la vigilance des travailleurs, de leur intervention, de leur union et de leur action que la France de demain soit celle du Programme Commun, celle d'un progrès social et d'une démocratie pouvant ultérieurement lui ouvrir une perspective socialiste. »

Il semblerait que la majorité des français refuse cette perspective si on s'en réfère à la réflexion de Séguy. Citons :

« Or, nous aurions tort de surestimer le fait que treize millions de français et de françaises aient voté pour François Mitterrand ! »

Il faut bien noter qu'un certain nombre de ces suffrages exprimait seulement une profonde volonté de changement, un grand mécontentement et la volonté de battre la Droite : n'importe qui, n'importe quoi, pourvu que ça change ! Ce qui prouve bien, soit dit en passant, que le mécontentement et la soif de changement ne sont pas synonymes d'esprit révolutionnaire et de conscience politique, beaucoup de ces électeurs ne sont pas encore en mesure d'expliquer le contenu, le sens profond, la dimension réelle du Programme Commun. »

Comme pour Fiterman, comme pour Marchais, chez Séguy l'accession de la Gauche au pouvoir n'est plus à l'ordre du jour.

Par là, on peut tirer le constat que Séguy devient, lui-même, un défenseur zélé des thèses portant sur le compromis historique et sur la coexistence pacifique. Oui, si on se réfère, à nouveau, à ce qu'écrivit Robert Fabre dans « Toute vérité est bonne à dire ».

(1) La Vie Ouvrière, hebdomadaire de la CGT, édite un numéro spécial (n° 1 727) sur « La CGT et le Programme Commun » appuyant la position du Parti Communiste, relative à l'extension des nationalisations.

Robert Fabre parle.

Au cours de l'été 1977, une délégation du Mouvement des Radicaux de Gauche, conduite par son Président, se rend à Moscou, pour y rencontrer des dirigeants de l'Union Soviétique, Robert Fabre, fait le compte-rendu de ces entretiens :

« L'accueil que nous avons reçu est très cordial. Cependant, la curiosité qu'éprouvent nos interlocuteurs envers le « petit » troisième partenaire de l'Union de la Gauche est assortie d'une longue méfiance. »

« On nous fait expliquer nos vues en matière économique. Lorsque nous faisons état de la nécessité de maintenir un large secteur privé de l'économie, nous sentons l'étonnement et l'incompréhension de nos hôtes ! Mais alors, nous disent-ils, avec quelque naïveté, votre Union de la Gauche va perpétuer le système capitaliste actuel ! Et, l'aveu vient enfin, à

notre dernière rencontre, la plus importante au Siège Central du Parti Communiste à Moscou, où nous sommes reçus par Zagladine, spécialiste des problèmes Européens et Français au Kremlin.

– Si c'est seulement pour faire quelques réformes et non pas pour instaurer le Socialisme en France, alors ce n'est pas la peine que la Gauche arrive au Pouvoir. Autant laisser en place ceux qui y sont déjà ! – (Fin de la citation).

Le tout assorti de compliments posthumes, adressés au Général de Gaulle et de félicitations à l'intention de Valéry Giscard d'Estaing pour sa politique de détente et pour la cordiale sympathie qui s'est instaurée entre Bréjnev et notre Président. Robert Fabre termine en disant : « Nous reviendrons d'Union Soviétique parfaitement édifiés sur les préférences du Kremlin quant à l'échéance du 19 mars. »

Le révolutionnaire Séguy, ainsi que les dirigeants de la CGT ne sont, en fait, que des apparatchicks aux ordres. De la même façon que Séguy émet des réserves sur la conscience politique des électeurs français, la réflexion est étendue à l'électorat portugais ; celle-ci est incluse dans « LUTTER », lorsqu'il raconte son voyage au Portugal en 1976, après la révolution des œillets :

« Un peuple ne subit pas quarante ans de fascisme, et donc d'obscurantisme, sans dégâts. Les élections libres, après l'élimination du fascisme étaient une idée généreuse en soi mais, dans quelle proportion les électeurs ont-ils usé du bulletin de vote, en ayant conscience de l'enjeu économique et social et politique d'une telle consultation ? »

Naturellement Séguy ne suivra pas Cunhal dans ses conclusions. Trop respectueux des règles du jeu il ne dira surtout pas « qu'il ne saurait y avoir de démocratie, de type occidental, au Portugal ».

Après l'échec du 19 mars, les dirigeants de la CGT s'associèrent aux chœurs du PC pour dénoncer la trahison des Socialistes et des Radicaux et, pour leur faire porter la responsabilité de l'échec.

Nous arrêterons ici la démonstration pour conclure, qu'une fois de plus, la collusion a été totale entre les dirigeants de la CGT et les appareils staliniens, tant français que soviétiques.

Robert Fabre



Photo Rush

TROISIEME PARTIE

III. LE CONGRES DE LA CGT

L'opération « démocratie »

Le 40^e congrès de la CGT s'est tenu à Grenoble, du 26 novembre au 1^{er} décembre 1978.

A l'annonce d'un débat paraît-il spectaculaire, qui devait porter sur les pratiques démocratiques au sein de l'Organisation, encore plus qu'à l'ordinaire les médias annonçaient, déjà, les hypothétiques bouleversements qui étaient censés remettre en cause, en priorité, les liens congénitaux existant entre la CGT et le Parti Communiste.

Le mot « ouverture » revient en permanence sous la plume des journalistes. L'HUMANITE, du 29 novembre 1978 titre : « LA PASSION DE LA DEMOCRATIE ».

Le MONDE, la CROIX parlent d'autocritique. Pourtant, l'hebdomadaire LE POINT, du 27 novembre 1978 est plus réservé dans ses propos :

« Etrange impression où l'espoir se mêle à un sentiment de gêne, comme si cela était trop beau pour être vrai. Quelque chose de suspect dans cette façon de décréter, subitement, la démocratie sur le même ton qu'on décrétait, hier encore, le virage à droite du Parti Socialiste ou la nécessité d'un bon Programme commun ».

Quant à l'EXPANSION, le titre est encore plus catégorique : « Pour enrayer l'hémorragie de militants, Georges Seguy change de langage, sinon de ligne ».

La préparation du Congrès a permis à tous les dirigeants de la CGT à tous les échelons de se rendre dans les unions locales, les syndicats, voire même dans les entreprises pour répondre aux critiques, ou pour étudier la situation des sections en crise ou défaillantes !

Des réunions ont même été ouvertes, pour préparer le Congrès, à des non syndiqués ! Ce qui démontre bien le mépris de la CGT à l'égard du rôle véritable du syndicat !

La courroie de transmission

Il est hors de doute que l'échec électoral de la Gauche, le 19 mars 1978, provoqué par le Parti Communiste, le soutien de la CGT au Programme Commun et à la stratégie de rupture du Parti Communiste, son déclin enregistré de façon régulière depuis 1968, avec une accentuation de la courbe depuis 1975, son engagement politique actif au détriment de l'action revendicative devaient entraîner le Congrès de la CGT à proclamer une sorte de renouveau.

Les séquelles de mars 78 se sont manifestées par quelques protestations, élevées par des Socialistes, minoritaires au sein de la CGT.

Celui qui a cherché à faire plus de bruit est Claude Germon, membre de la Commission Exécutive Fédérale, ex-rédacteur en chef du « PEUPLE », organe officiel de la CGT et écarté de ce poste depuis le congrès de Grenoble, membre du Comité Directeur du Parti Socialiste.

Il est à signaler, également, la lettre des six militants de la Loire-Atlantique protestant contre l'engagement, trop affirmé à leur gré, de la CGT sur les positions du Parti Communiste. Les signataires de la lettre manifestaient leur éton-

nement devant la prise de position de certains dirigeants de la Confédération, à l'égard des nationalisations.

En réponse à leur remarque, les six militants de la Loire-Atlantique, se feront vertement tancer par Seguy, lui-même, qui leur reprochera d'avoir violé les règles de la démocratie syndicale.

Même scénario en ce qui concerne la démarche des neuf Socialistes (dont Germon et Carassus) se plaignant de « l'escalade anti-socialiste » à laquelle se livrent les dirigeants de la CGT les « neuf » se voient rejeter leur demande d'entretien collectif avec le Bureau Confédéral : « DEMANDE INACCEPTABLE - DEMOCRATIE SYNDICALE : OUI ! - FRACTIONS : NON » titre la VIE OUVRIERE n° 1764, du 19 juin 1978.

A la suite de l'échec électoral de la Gauche et, dans ce concert de polémiques allait, paraît-il, s'engager pour le Congrès « un grand débat » sur les tendances, débat qui devait amorcer l'ouverture démocratique de la CGT pouvant même, suivant les observateurs toujours bien informés, comme il se doit, remettre en cause le rôle de courroie de transmission qui existe par destination entre Parti Communiste et les masses, via CGT.

Renvoi d'ascenseur

La montagne devait accoucher d'une souris. En fait, le débat fut mal engagé au départ par la « minorité » qui, en demandant une représentation proportionnelle des tendances réclamait, en fait, un partage des responsabilités entre représentants des Partis politiques.

C'était là, sans doute, la pire des méthodes de critiquer la mainmise du Parti Communiste français sur la CGT. En effet, ce faux débat a permis d'occulter la vraie question : celle du cumul des mandats. Ce point a été évoqué au cours du Congrès, notamment par quelques interventions portant sur la participation, très critiquée, de Georges Seguy au meeting électoral du PCF à Gentilly pendant la campagne électorale.

Répondant sur ce point aux intervenants Seguy refuse l'incompatibilité des mandats, « qui serait une grave atteinte aux libertés démocratiques » et priverait les syndicats de « contributions précieuses ». Jouant les martyrs, il ajoute : « ce qui m'est, en fait reproché, ce n'est pas mon engagement politique, c'est mon appartenance au Parti Communiste ! » C'était un moyen sûr de taxer les intervenants d'anticommunistes primaires.

Puis, Georges Seguy renvoie l'ascenseur aux Socialistes, en évoquant le cas d'Oscar Veter, président du DGB allemand, présent aux côtés de Willy Brandt sur la liste du Parlement européen. Pour servir la cause, « L'EUROPE ALLEMANDE » slogan stalinien actuel a, quelquefois, du bon.

En conséquence de tout ce débat, le porte-parole de la minorité socialiste après avoir déclaré que l'ouverture réelle n'existait pas, pourra continuer à s'interroger sur les raisons, et par quel mécanisme tous les secrétaires généraux d'Unions départementales et de Fédérations appartiennent, sans aucune exception, au même Parti ?...

De l'unicité syndicale...

Du haut de la tribune du Congrès, Seguy devait lancer un appel aux autres organisations syndicales, en vue de la constitution d'un comité national d'Unité d'Action. Cet appel a d'ailleurs été rejeté, avec plus ou moins de nuances, par toutes les organisations syndicales.

Pour la CGT-Force Ouvrière, André Bergeron se contentait de rappeler le 27 novembre 1978 :

« Ces genres de propositions nous les avons connues, depuis fort longtemps et notamment avant la réunification de 1936.

La CGT est, pour l'instant, isolée. Elle l'est parce qu'elle est, de plus en plus, liée au Parti Communiste. Ses listes ont perdu beaucoup de voix, au cours de ces derniers mois, parce que les salariés et l'opinion publique en général, n'acceptent plus la politisation du mouvement syndical ».

L'appel à l'union s'inscrit dans la stratégie de la CGT « d'unicité syndicale », comme c'est le cas en Italie, en Espagne, au Portugal avec, comme objectif : prendre en main la classe ouvrière pour la mettre au service « du compromis historique », et de la stratégie du stalinisme international.

... aux attaques contre la FEN

A l'occasion des rapports présentés à la tribune du Congrès, des menaces à peine voilées ont été lancées en direction de la Fédération de l'Education Nationale et au Syndicat National des Instituteurs.

En même temps que le débat était le prétexte, pour de nombreux délégués bien orientés, de dénoncer ceux qui demandaient un droit de tendances et une représentation proportionnelle, en fonction des courants politiques, il a été l'occasion de préciser les menaces déjà sensibles dans les critiques, faites le 9 octobre 1978, par André Alamy, Secrétaire Confédéral, à l'encontre de la FEN et du SNI.

A cette date, Allamy se livrait aux propos suivants : « La CGT soutient activement les actions menées par des parents d'élèves et certains syndicats d'enseignants ! » Ce qui veut dire que, les instituteurs et les professeurs, non « alignés », risquent fort dans l'avenir de se trouver menacés par des soviets locaux où, parents et enseignants CGT-CFDT (notamment le SGEN) joueraient leur rôle avec les organisations d'Action Catholique, associées aux cellules communistes.

Le congrès de la CGT a été l'occasion de renouveler et de préciser ces menaces à l'encontre de la FEN et du SNI en encourageant notamment les syndicats de ces professions à se reconstituer ou à se renforcer au sein de la CGT. La condamnation des « tendances », telles qu'elles existent au sein de la FEN a également contribué à peser dans ce sens.

L'action de la CGT ne devait d'ailleurs pas tarder à se manifester dans ce secteur de l'enseignement. Début janvier 1979, la Commission Exécutive Confédérale s'est adressée à tous les enseignants essentiellement sur deux questions :

- le Comité National d'Unité d'Action,
- la place de la CGT dans la bataille pour l'école et l'université, et la syndicalisation des enseignants.

La CGT doit prendre des dispositions avec les organisations intéressées par la diffusion d'un document portant sur les positions de la Confédération, en matière d'enseignement.

Jusqu'aux conseils d'atelier

Après le Parti Communiste Français, le congrès de la CGT devait se rallier, officiellement, aux thèses autogestionnaires, assimilées comme au Parti Communiste à la « gestion démocratique ».

Un certain nombre d'éléments pouvaient laisser entrevoir ce ralliement. C'est tout d'abord la réconciliation du Parti Communiste Français avec le régime de Tito, dans le but

d'offrir un modèle de société communiste « autogérée ». De même, dans le livre : « l'URSS et nous », le PCF explique que l'avenir du socialisme en URSS, l'après Brejnev, ce sera « la perspective socialiste autogestionnaire », avec exemples à l'appui de mesures qui y préparent déjà.

Cette orientation nouvelle a été relevée par les journalistes présents au congrès de la CGT. Joanine Roy, dans le MONDE (21/2/1978) ne manque pas de souligner : « l'apparition d'attitudes nouvelles sur le plan économique dans l'organisation de la production, et celle du travail dans le mode de vie. Un nouveau langage apparaît. Le mot autogestion est bien entré dans le vocabulaire cégétiste.

L'intervention de M. Jean-Louis Moynet, Secrétaire Confédéral, sur les Conseils d'Ateliers a été significative. Il n'hésite pas à faire référence à la CFDT et, sans prendre de position définitive, il a parlé de la nécessité de prendre conscience des causes profondes de la crise pour mieux relier, tout en les distinguant, les conditions et les objectifs immédiats de la lutte avec les perspectives de la transformation de la société ».

Partant de la nouvelle orientation du PCF, la CGT adopte le principe des élections des délégués d'ateliers sur la base du système italien, c'est-à-dire des « Conseils de fabriques » ou encore celui des commissions ouvrières espagnoles.

Le PEUPLE (n° 1046) fait référence à ces Conseils d'Ateliers et de Services :

« Composés de travailleurs de l'atelier et du service ces Conseils pourraient, dans des conditions à établir, se doter d'un collectif élu et être habilités à passer des contrats avec l'entreprise pour la réalisation de certains objectifs économiques et sociaux ».

En court-circuitant l'Organisation syndicale seule habilitée par la loi à signer des contrats collectifs, c'est la remise en cause de la législation du 11 février 1950 ; c'est l'organisation de « l'unicité syndicale » qui permet d'offrir au patronat une réelle collaboration et une sorte de participation, telle qu'elle était amorcée après la guerre, lorsque les ministres communistes participaient aux différents gouvernements, ministres auxquels Seguy n'a pas manqué de rendre hommage lors de son discours d'ouverture au congrès de Grenoble, tout en écartant de la vie syndicale les organisations, comme la CGT-Force Ouvrière, qui refusent l'association capital-travail.

Tradition maintenue

La nouvelle Commission Exécutive, comme la précédente comprend 93 membres, dont 48 communistes. Une nouveauté devant toutefois apparaître !

Depuis 1969, la Commission Exécutive est élue par le congrès mais, par un savant filtrage effectué par le Comité Confédéral National, composé des secrétaires à dominante communiste, le nombre de candidats ne dépassait jamais le nombre de sièges à pourvoir. La liste des 93 candidats était, en quelque sorte, ratifiée par le congrès.

En 1978, par une innovation voulant justifier l'ouverture et la démocratie, le CCN a rendu publique, deux mois avant le congrès une liste de 120 candidats pour 93 sièges à pourvoir. Il y aurait, en conséquence, 27 candidats à éliminer.

Toutefois avant l'élection, afin d'éviter toute surprise, André Alamy, Secrétaire Confédéral (communiste) en présentant les candidats aux congressistes devait donner les 93 noms, vers qui allait la préférence du Comité Confédéral National. Il n'y eut, de ce fait, aucune surprise, y compris pour Claude Germon qui se retrouvera élu à la 93^e place et, ce n'est pas la présence de 7 socialistes à la CE (au lieu de 3 précédemment) qui changera quelque chose à l'orientation de la CGT.

Sur les 16 membres du Bureau Confédéral, avec Seguy comme Secrétaire Général, et Henri Krasucki, Secrétaire-Général-Adjoint, tous les deux membres du Bureau Politique du Parti Communiste, 6 autres Secrétaires Confédéraux appartiennent, eux aussi, au PC.

Il s'agit de : André Alamy, Pierre Gensous, René Lomet, Christiane Gilles, Jean-Louis Moynot et Michel Warcholak.

Les 8 non communistes sont : René Buhl, Ernest Deiss, Joannès Galland, Jacqueline Lambert, Janine Marest, Livio Mascarello, Jean-Claude Laroze et Gérard Gaumé, ces deux derniers étant considérés comme membres du Parti Socialiste.

Comme il se doit, la tradition est maintenue, l'équilibre de façade est respecté !



Mais que peut donc dire Henri Krasucki, secrétaire confédéral de la C.G.T. et membre du bureau politique du P.C. ?

La parole des non-communistes

Les lampions du congrès, soit-disant « d'ouverture » éteints, à ce jour, aucun changement n'est intervenu dans la ligne habituelle de la CGT. Aucune divergence d'appréciation n'est intervenue entre les dirigeants de la CGT et ceux du Parti Communiste. La campagne anti-européenne et anti-allemande, menée par ce dernier, est relayée par les dirigeants de la CGT.

A Denain, en mars 1979, Seguy devant les sidérurgistes déclare que, s'agissant du problème sidérurgiste la solution se trouve dans l'abandon du plan Davignon, établi à Bruxel-

les sur l'injonction des grands Cartels européens de l'acier, ouest-allemands en particulier. »

Convergence encore, lorsque Joannès Galland, Secrétaire de la CGT, traite les problèmes de l'Europe (VIE OUVRIERE n° 1083 du 19 au 23 mars 1979), à la suite de la discussion qui s'est déroulée, le 6 mars 1979, au sein de la Commission Exécutive Confédérale.

Question posée par le journaliste de la VIE OUVRIERE.

Sur quelles bases la discussion s'est-elle déroulée ?

J.G. : *Le rapport que je présentais ouvrait la discussion, en se plaçant sur le terrain des faits. Historiquement le Marché Commun est né par la volonté de l'impérialisme américain de maintenir le capitalisme en Europe et de remettre l'ensemble du capitalisme en état d'engager la lutte contre le camp socialiste. La construction de l'Europe reste, aujourd'hui, marquée par l'hégémonie économique, monétaire, politique et, même militaire des Etats-Unis : c'est un premier constat.*

Sur ces bases, s'est constitué un vaste marché qui a favorisé le développement des sociétés multinationales. Le Traité de Rome est un instrument de la solidarité des monopoles : c'est un autre constat.

Aujourd'hui, les Etats de cette Europe ont décidé d'harmoniser leur orientation, d'appliquer tous la même politique d'austérité pour gérer la crise au mieux des intérêts capitalistes : c'est encore un constat.

Il faut constater, de plus, que l'austérité se heurte partout à de fortes réactions des travailleurs. Cependant, des centrales syndicales, en premier lieu la DGB d'Allemagne de l'Ouest, prétendent que la crise est fatale et conduisent à la résignation des états européens, elles préconisent une adaptation : l'intégration syndicale européenne, par l'effacement des centrales syndicales nationales.

La CGT oppose la souveraineté nationale et la coopération syndicale internationale à l'intégration et au fatalisme. Elle se veut réaliste, et traite le Marché Commun pour ce qu'il est : une réalité ! Elle propose donc le combat contre toutes les dispositions qui consacrent la domination du capital et poussent à la supra-nationalité, la lutte pour le respect et l'extension de tout ce qui préserve les intérêts des travailleurs et élargit leurs moyens d'action. »

Une fois de plus, il serait difficile de trouver une différence d'analyse entre le PC et la CGT. Ajoutons, pour la petite histoire que, Joannès Galland fait partie des « non communistes » du Bureau Confédéral de la C.G.T. !

CONCLUSION

FINALEMENT, le congrès de la CGT n'apporte rien de nouveau. Les effets de tribune des « opposants » n'ont pas eu plus d'effet qu'un coup d'épée dans l'eau. La longue période pré-électorale, la main tendue au peuple de France, le Programme-Commun, l'Union de la Gauche, tous ces éléments ont entraîné, par tactique, un certain relâchement dans la discipline et dans l'orthodoxie doctrinale.

Le CONGRES DE GRENOBLE a servi d'exutoire et d'attrape-badauds. Accompagnées des sempiternels appels à

l'unité, les choses reprennent leur place.

Celui de la CGT passé, va s'ouvrir prochainement le Congrès du PC.

Maintenant est venue l'heure de « resserrer les boulons ! »

ROGER SANDRI

Secrétaire Confédéral

DOCTRINE SOCIALE DE L'EGLISE

—

SYNDICALISME CHRETIEN

—

AUTOGESTION

Mettre les montres à l'heure

LA vie en société impose la communication à travers le langage et l'écriture. Or, la grande difficulté réside dans la signification que l'on accorde aux mots que l'on emploie. C'est dire à quel point les questions de vocabulaire sont primordiales. Un langage séduisant peut cacher les pires intentions. L'histoire abonde en exemples de graves confusions ainsi créées et entretenues par ceux qui, à travers les idées généreuses qu'offraient leurs discours, camouflaient en réalité des idées pernicieuses.

Hitler a pris le pouvoir au nom du « national-socialisme », deux mots qui dissimulaient un effroyable système. Et pourtant ces deux mots galvanisèrent tout un peuple !

Staline fit déporter en Sibérie des peuples entiers, il fit périr des millions de personnes dans les camps du Goulag et fit fusiller des dizaines de milliers de militants du Parti. Et tout cela au nom du socialisme !

Dans tous les pays se réclamant du socialisme et du communisme s'est d'ailleurs instaurée la dictature impitoyable d'une nouvelle classe de parvenus qui entendent par tous les moyens conserver leurs privilèges.

Il n'est donc pas étonnant que le parti communiste français fasse tout pour tenter de se laver de toute complicité dans cette vaste escroquerie : il dit maintenant préconiser un « socialisme à la française » ! Art suprême de l'utilisation de la magie des mots...

Naturellement la CGT emboîte le pas. Notre ami Sandri a d'ailleurs démontré dans sa précédente étude (1) le constant alignement de la Centrale de Georges Séguy sur les positions du PC -

dont le même Georges Séguy est membre du bureau politique.

Toujours dans le souci de clarifier les problèmes qui se posent à la classe ouvrière, Roger Sandri, dans le présent encart, poursuit sa réflexion en analysant la doctrine sociale de l'Eglise et son influence notamment sur le syndicalisme chrétien - y compris la CFDT.

UN ESPRIT LAIQUE

Cela est fait dans un véritable esprit laïque - qui est le nôtre. En effet, la laïcité, pour nous, n'est pas seulement la tolérance (terme irritant quand il sous-entend une certaine condescendance) mais le respect de l'opinion d'autrui. Ce respect n'implique cependant aucune faiblesse. La recherche de la vérité et tout simplement la loyauté, commandent l'analyse objective des positions exprimées.

Comme le souligne Roger Sandri « nous n'avons jamais contesté aux Eglises le droit de s'intéresser à des questions spirituelles, pas plus que de se pencher sur la guérison des âmes. Mais quand les religions interviennent dans les problèmes temporels, comme c'est le cas, il nous appartient d'apporter nos critiques et, quand c'est nécessaire, de faire connaître notre opposition ».

Il est de fait que l'Eglise catholique s'est avérée le support incontestable de la bourgeoisie, comme elle le fut de la noblesse sous l'ancien régime. Néanmoins elle a su s'adapter peu à peu devant les excès du capitalisme et, en raison aussi de l'ampleur prise par des doctrines philosophiques, éco-

nomiques et sociales qui, en dehors de tout mysticisme, parvenaient de plus en plus à gagner le monde ouvrier, parfois même contre le conservatisme du clergé.

Par son action dans le domaine temporel, l'Eglise a donc essayé de procéder à une reprise en main, notamment par l'intermédiaire de ses organisations de jeunesse : JOC - JAC et JEC.

Même si cette attitude découle du souci permanent de la hiérarchie de préserver la Foi en favorisant un prosélytisme religieux, nous ne nions pas qu'un certain esprit altruiste a motivé des précurseurs de la doctrine sociale de l'Eglise et leurs continuateurs. Cette action, à travers une logomachie compliquée, aboutit à des théories qui séduisent d'autant plus qu'elles apparaissent modernes. Mais sont-elles si nouvelles ? Et, surtout, où conduisent-elles ? La contribution de Roger Sandri permet de répondre à ces deux interrogations.

ATTITUDES DISCORDANTES

Il y a lieu de noter aussi qu'un double phénomène s'est produit au sein du catholicisme social. Si, par leurs encycliques, les papes, tout en maintenant l'intangibilité des dogmes et des prérogatives de l'Eglise, ont tenté de canaliser les aspirations des travailleurs (nous ne sommes plus au temps de la Sainte Inquisition et de Torquemada), la confrontation avec les réalités du monde ouvrier a conduit bien des militants de l'action catholique, souvent sous l'influence d'ordres religieux, à aller très au-delà de la ligne tracée. L'expérience des prêtres ouvriers est typique à cet égard. Il est donc logique que les militants catholiques aient des attitudes très discordantes, d'autant que, dans leur souci de convaincre à tout prix, certains, néophytes en socialisme, se veulent plus « révolutionnaires » dans le verbalisme que les communistes – et deviennent encore plus démagogues qu'eux.

Il est hors de doute aussi que les différents courants « modernistes » du catholicisme social aient leur influence au sein de la CFDT qui, effectivement, ne peut nier ses origines. Née en 1919 la CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens) hostile à la lutte de classe, se donnait pour mission de travailler par l'organisation professionnelle « à la paix sociale nécessaire à la pros-

périté de la patrie ». Par son congrès de 1964, elle prit le titre de Confédération Française Démocratique du Travail, mais son premier sigle fut CFDT (CFTC) jusqu'au moment où les deux branches du même rameau se séparèrent. Tout porte à penser que la création de la CFDT résulte de « *l'aggiornamento* » de l'Eglise. Il est certain que beaucoup de militants de la CFDT demeurent fortement influencés par la doctrine sociale de l'Eglise. On constate d'ailleurs très souvent dans des brochures éditées par la CFDT des publicités pour des revues d'études de divers courants catholiques ; de même que des publications catholiques font état très largement des positions CFDT.

Il est donc indispensable d'essayer de définir la ligne directrice de la doctrine sociale de l'Eglise avec ses adaptations successives. L'Eglise, on le sait, nie la lutte des classes telle que nous l'entendons, c'est-à-dire la lutte entre les détenteurs des moyens de production et ceux qui ne possèdent que leur force-travail. Pour les tenants du catholicisme social, souligne Roger Sandri « *la lutte de classes est ramenée tout simplement à des rapports de pouvoir* », de là, à travers les notions de « *communauté* », de « *propriété sociale* » de « *pouvoir* » de « *bien commun* » on peut aisément préconiser l'autogestion comme solution idéale, le « *contre-pouvoir* » devenant « *pouvoir* » à tous les niveaux, de l'atelier au plan national. Etant entendu, comme l'écrit la CFDT qui « *si les travailleurs ont le pouvoir, on voit mal comment ils pourraient s'opposer FONDAMENTALEMENT à eux-mêmes* ». Plus besoin donc de syndicalisme « *contre-poids* ».

Cela peut mener loin.

C'est, sous une autre forme, ce que disent les dirigeants des pays communistes, notamment pour justifier l'absence du droit de grève.

Qui donc a pu être surpris de voir le parti communiste récupérer l'autogestion après l'avoir condamnée ?

« *L'enfer – a-t-on dit – est pavé de bonnes intentions* »...

Il fallait donc mettre les montres à l'heure pour ne pas se tromper de train.

Avec l'étude de Roger Sandri c'est désormais chose faite.

Roger LERDA

Secrétaire Confédéral

(1) - Voir « FO Hebdo » n° 1587 du 18 avril 1979.

AVANT-PROPOS

S I la CGT a pu se constituer à Limoges, en 1895, la fin du XIX^e siècle est marquée par la présence d'autres groupes politiques et sociaux, en plus des courants anarchistes, socialistes se réclamant tous de la lutte de classe et de l'internationalisme. Prennent naissance, surtout après le drame de la Commune et de la défaite de 1870, plusieurs mouvements nationalistes dont le chef de file fut le général Boulanger. Avec plus ou moins de variantes la doctrine d'action de ces groupes, se réclamant d'une « droite populaire et sociale », reposait sur l'idée tendant à reconcilier le socialisme avec la Nation.

Par opposition aux syndicats « rouges », vers les années 1900, le « mouvement jaune » va se constituer et donner naissance à la Fédération des Jaunes de France, dirigée par Bietry puis, ensuite, par Lanoir, tous deux se réclamant du courant populiste et nationaliste. Les « Jaunes » rejettent le concept de la lutte des classes et préconisent la participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise.

Un autre courant, se réclamant du Monarchisme social et du Corporatisme, groupera ses adeptes au sein de l'Avant-Garde Royaliste, dirigée par Firmin Baconnier. La doctrine de ce mouvement repose sur le concept de la participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise.

Tous ces groupes, animés par un nationalisme ombrageux, guidé par l'esprit de revanche, où vient s'inscrire le retour à la France de l'Alsace-Lorraine mènent simultanément de violentes campagnes anti-républicaines, anti-maçonniques, anti-sémites. L'origine catholique militante des dirigeants les amène à rechercher le « bouc émissaire » à travers le judaïsme. Ces théories sensibilisèrent une partie importante de l'opinion publique française, y compris dans les milieux populaires. C'est l'époque de l'AFFAIRE DREYFUS.

Ces différents mouvements se singularisent par la tenue d'un discours démagogique, énergique, flétrissant la bourgeoisie républicaine et les idées libérales. Dans certains cas, leurs théories sur l'élitisme serviront de support idéologique aux expériences mussoliniennes et hitlériennes.

A une certaine période de la première décennie du siècle, il se fera une jonction entre l'aile gauche de l'Action Française et certains éléments se réclamant du syndicalisme révolutionnaire.

Comme l'indique Zeev Sternhell dans son ouvrage : « **la droite révolutionnaire** ». (1), ces deux rencontres resteront : « les initiatives les plus sérieuses, les plus poussées du socialisme national européen, les pierres de touche, sans lesquelles la synthèse du fascisme n'est guère compréhensible ».

Ces phénomènes importants, quant à leurs conséquences sur le déroulement de l'histoire contemporaine, nécessiteraient sans doute une étude à part. Dans l'immédiat, et par suite de la place qu'ils occupent dans l'actualité, nous nous en tiendrons à l'étude de la doctrine sociale de l'Eglise et de son produit : **le syndicalisme chrétien.**

(1) Editions du Seuil

1^{re} PARTIE

DU CATHOLICISME SOCIAL AU CORPORATISME

1 - Pour demeurer sur le terrain social qui nous intéresse, cette période de la fin du XIX^e siècle allait voir se développer et s'étendre la pensée et l'action du catholicisme social.

Nous trouvons, tout d'abord, le catholique bourgeois et monarchiste Albert De Mun qui, frappé par les horreurs de la Commune de Paris, en 1871, lance son « APPEL AUX HOMMES DE BONNE VOLONTE ». Il écrit : « *La révolution est prête d'atteindre son but ; du cerveau des philosophes elle est descendue dans le cœur du Peuple et elle organise, aujourd'hui, pour une lutte suprême les ouvriers qui sont la substance de la Nation. Faisons un dernier effort pour sauver le Peuple et hâter le retour de Dieu dans l'atelier régénéré. Aux doctrines subversives il faut opposer les saintes leçons de l'Evangile ; au matérialisme, les notions de sacrifice ; à l'esprit cosmopolite, l'idée de la Patrie ; à la négation, l'affirmation catholique* ».

Au travers de toutes ces pensées se réclamant de la « DROITE » on retrouve, invariablement, les deux thèses : la PATRIE - le SOCIAL.

Toujours dans le fil conducteur du catholicisme social on trouve, parallèlement à Albert De Mun, la démarche de René de la Tour du Pin.

De la Tour du Pin approfondira la question en jetant les bases de la Société qui doit mettre fin à la démocratie libérale et à ses dérivés matérialistes et athées.

Nous nous référons, ici, à l'ouvrage de Michel Branciard : « SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET LUTTES DE CLASSES » (tome I, édité par les Chroniques Sociales de France) qui écrit :

René de la Tour du Pin (1834-1924) « En 1881 il quitte l'Armée et entreprend la tâche de rétablir en France un Ordre Social Chrétien qui trouvera ses assises dans la Monarchie Héritaire.

S'il retrouve beaucoup de ses idées sociales dans l'Encyclique du Pape LEON XIII « RERUM NOVARUM » (1891), il se permet de traiter d'auguste basouillage l'encyclique suivante sur le ralliement (NDLR : il s'agit du ralliement officiel de l'Eglise catholique à la République Française) et reste, obstinément, fidèle à la Royauté. Cette attitude, très différente de celle d'Albert de Mun provoque des heurts à l'intérieur de l'Œuvre des Cercles.

Un peu plus tard, alors se développe en France, le mouvement qu'on appellera « la Deuxième Démocratie Chrétienne » ; la Tour du Pin qui, sur le plan social, communique avec certaines de ses idées, est violemment choqué par deux

choses : Ces nouveaux apôtres de la classe ouvrière entendent remettre en cause le principe de la supériorité et du patronage des classes dirigeantes, méconnaissant ainsi la mission providentielle de ces classes. (1). D'autre part, ils marquent leur préférence pour le régime républicain, c'est-à-dire les fameux principes de 1789, dont la Tour du Pin n'a cessé de démontrer la nocivité ».

L'hostilité de la Tour du Pin aux principes de la Révolution de 1789 l'amène à réfuter les théories sur le libéralisme.

Michel Branciard (2) poursuit :

Sur tous les plans, il s'oppose au libéralisme. Libéralisme politique qui, par la doctrine de la souveraineté du peuple, a renversé la monarchie héréditaire. Libéralisme religieux qui prétend séparer l'économie de la morale et de la religion. Libéralisme économique qui contient, en germe, toutes les doctrines du socialisme. »

S'agissant de la propriété, René de la Tour du Pin considère que : « *l'école libérale au nom de la liberté a affranchi le propriétaire de tous ses devoirs et de ses charges. Pour lui, au contraire, la propriété est une fonction sociale, (1) et, celui qui est investi de cette fonction ne saurait abdiquer sans renoncer, du même coup, à son titre de propriété. Il s'agit donc de favoriser, par tous les moyens législatifs, le propriétaire exploitant aux dépens du rentier qui profite indûment du travail d'autrui et n'est qu'un parasite.*

Son étude de la propriété ne porte, en fait, que sur la propriété terrienne, la propriété foncière. On reste dans une perspective traditionaliste, médiévale pourrait-on dire, avec la condamnation de l'usure et du prêt à intérêts. N'est-ce pas, d'ailleurs, la même perspective que l'on retrouve à propos de l'organisation corporative ? »

A ce point, Michel Branciard développe la conception de René de la Tour du Pin sur l'organisation de la Société, par une structure reposant sur le corporatisme.

Pour éviter le triomphe du libéralisme et du socialisme « FRERES ENNEMIS », la seule solution est de remettre les instruments de production en la possession des ouvriers, par l'intermédiaire de corporations, celles-ci formant alors : une foule de petits états autonomes coordonnés et protégés par l'Etat.

La corporation c'est l'association professionnelle, unissant dans le cadre d'une entreprise les patrons, les ouvriers et les représentants de la classe dirigeante, formant le comité d'honneur. En somme, une sorte de syndicat mixte, centré

sur une entreprise, (1) mais qui serait doté d'un patrimoine indivisible et inaliénable. Ce patrimoine, alimenté par un prélèvement sur la production, permettrait de subvenir aux besoins auxquels la corporation doit faire face : secours de toutes sortes, pensions, chômage, écoles d'apprentissage... Cette cellule de base n'est que la première partie d'un édifice qui comprend les échelons régionaux et nationaux. A tous les échelons la corporation édicte ses propres règlements, juge les différends entre ses membres et administre son patrimoine par des délégués, choisis en son sein.

Devant la difficulté d'établir des syndicats mixtes composés, en nombre égal, de délégués des syndicats patronaux et des syndicats ouvriers, ces conseils n'ont d'autorité que sur les membres des syndicats représentés. Mais, la pièce centrale sera la Chambre corporative, réunissant les délégués des divers syndicats lorsque, dans une même profession, existent plusieurs syndicats. Ces chambres ont autorité sur l'ensemble de la profession.

L'Etat qui n'intervient pas dans la corporation n'a pas, non plus, pour rôle de la rendre obligatoire ; sa tâche consiste à homologuer les règles corporatives, définies par les Chambres, et à les étendre à l'ensemble de la profession.

Mais, les corporations dépassent le plan purement économique. Il est prévu une participation à des Chambres régionales consultatives, aux côtés des contribuables et des Corps constitués. Sur le plan politique, il s'agit de substituer, au régime parlementaire, le régime représentatif associant les travailleurs à la vie de la Nation. La Société n'étant pas composée d'individus isolés, mais d'organismes divers et interdépendants, l'accord entre le pouvoir et les gouvernés ne peut être assuré que par les seuls parlementaires qui n'appliquent que la loi du nombre. A côté de la Chambre des Députés, il s'agit de mettre en place un Sénat qui deviendra le Grand Conseil des Corporations. (1) De la Commune à la Nation s'élèvera un édifice permettant l'expression et la défense des intérêts des divers Corps sociaux. »

L'organisation corporative trouvera son application dans de tragiques circonstances. Elle deviendra la structure du fascisme et du nouvel ordre social, inauguré par Mussolini, par Salazar et Franco. Vers les années 1930, elles étayeront les théories des néo-socialistes : de Man pour la Belgique, Deat pour la France qui les conduiront vers le national-socialisme, suivis ensuite par Doriot, transfuge du Parti Communiste Français et fondateur du Parti Populaire Français. (P.P.F.)

Dans une période, plus proche de nous, nous voyons réapparaître les grandes idées sur l'Association Capital-Travail. La tentative, faite en 1969, de donner aux Organisations syndicales des pouvoirs qui, en démocratie, sont dévolus aux parlementaires, élus du Suffrage universel, et le danger qui pouvait en résulter pour le syndicalisme, a vu se manifester l'opposition de la CGT Force Ouvrière à des thèses qui reprennent, à peu de chose près, l'organisation corporative de la Tour du Pin, si ce n'est qu'en les actualisant.

Si nous manifestons notre opposition aux thèses auto-gestionnaires, c'est également pour les mêmes raisons. Car, les Conseils d'Ateliers et de Bureaux, débouchant sur les Comités Economiques et Sociaux locaux puis, sur les Organismes Régionaux et Nationaux chargés d'élaborer la planification démocratique, chère à la CFDT et, maintenant, à la CGT (celle-ci réclame l'élargissement des pouvoirs dévolus au Conseil Economique et Social), toutes ces théories fallacieuses qui émergent, en permanence, du flou politique actuel d'ailleurs savamment entretenu, ne sont pas autre chose que la vieille conception réactionnaire, tendant à vouloir transcender la lutte des classes au nom d'un hypothétique « BIEN COMMUN ».

René de la Tour du Pin (voir supra) n'était-il pas le premier auto-gestionnaire quand il disait que : « la seule solution est de remettre les instruments de production en la possession des ouvriers, par l'intermédiaire des corporations, celles-ci formant alors : une foule de petits Etats autonomes coordonnés et protégés par l'Etat » (1)

Nous pouvons ajouter que, pendant la dernière guerre, la Charte du Travail du régime corporatiste de Vichy, s'inspirait de cette doctrine. Le leit motiv en était l'auto-décision reposant sur le concept de la Révolution Nationale. Au-delà des mots il s'agissait, ni plus ni moins, que d'une structure fasciste « à la française ».

DE L'INDIVIDUALISME LIBERAL AU « CONTRAT de SOCIETE »

2 - L'Eglise catholique, démise de son pouvoir temporel par la Révolution de 1789, aura beaucoup de mal à s'adapter à l'évolution du monde nouveau qui vient de naître.

Pendant toute la période révolutionnaire, c'est-à-dire de 1830 à 1848, elle se retrouvera du côté de l'ordre. Elle perçoit mal l'apparition de la classe ouvrière, engendrée par la société industrielle : fruit bâtard du capitalisme et de son expression politique : la bourgeoisie.

Le libéralisme économique triomphant, à contrario la montée et le développement des idées socialistes, s'accompagnant d'un matérialisme rejetant tous les dogmes religieux traditionnels, l'anti-cléricisme vont l'obliger, au nom « du réalisme » à réajuster sa doctrine, à se pencher sur la question sociale pour une relance du catholicisme, principalement en milieu ouvrier et

Le 15 mai 1891, le Pape Léon XIII promulgue l'Encyclique « RERUM NOVARUM » portant sur la question sociale, vue par l'Eglise.

Le Pape constate que les révolutions politiques n'ont fait que creuser le fossé entre la classe des possédants, et celle des exploités.

Il relève que, d'un côté, c'est l'opulence, le détournement par la classe des privilèges, des richesses produites par la classe des salariés.

Il constate, avec amertume, que le seul lot auquel soit réduite la classe ouvrière, c'est la violence et le désordre. « *Le monopole du travail et des effets de commerce est devenu l'apanage d'un petit nombre qui impose un joug, presque servile, à l'infinie multitude des prolétaires.* »

Ainsi que nous avons eu l'occasion de le souligner plus haut, la prise de position de l'Eglise est motivée par le fait que la classe ouvrière prolétarisée échappe, de plus en plus, à l'emprise de l'Eglise qui se contente, dans son discours et en présence de la condition inhumaine faite au monde du travail, de prêcher la résignation. Le publiciste catholique Louis Veuillot illustre, à sa façon, sa conception de voir les choses : « *Il est nécessaire qu'il y ait des hommes qui travaillent beaucoup et qui vivent chétivement. La misère est la loi d'une partie de la Société. C'est la loi de Dieu, à laquelle il faut se soumettre... La Société a besoin d'esclaves.* »

Simultanément se développent les idées socialistes, anarchistes. En 1840, Proudhon fait connaître son mémoire : QU'EST-CE QUE LA PROPRIETE ? » Marx, Engels publient leur « MANIFESTE du PARTI COMMUNISTE » en 1848. Toutes ces doctrines sont condamnées par l'Encyclique parce que : « *le recours à la force et les tentatives, par voie de sédition ou de révolte, sont des moyens insensés qui aggravent, la plupart du temps, les maux pour la suppression desquels on les entreprend.* »

Si, l'association ouvrière à travers le syndicalisme est reconnue et admise, par contre, le concept de la lutte des classes est rejeté ; « *L'EGLISE visant à resserrer les classes par les liens d'amitié* » (1)

Les théories « socialistes » reposant sur l'expropriation capitaliste sont mises à l'index. La fonction sociale de la propriété, mise en évidence par René de la Tour du Pin à partir de Saint Thomas d'Aquin, sont reprises en compte par l'Encyclique.

La société égalitariste, partant des conceptions socialistes, est écartée et remplacée par la conception du Patronat et du Salarial reposant sur la notion du « juste salaire » et du « juste prix ».

Le socialisme n'étant que le produit du libéralisme, ce dernier est également condamné.

La crise économique des années 1930 amènera l'Eglise à se manifester à nouveau sur la question sociale.

L'Encyclique « QUADRAGESIMO ANNO » de Pie XI sera promulguée en 1931. A nouveau est confirmée la condamnation des thèses portant sur le libéralisme économique et la concurrence sauvage que celui-ci engendre, et, par relation, l'accentuation de l'antagonisme entre les classes.

Si la thèse de la propriété collective est admise, le Pape en situe aussitôt les limites, comme sont fixées les limites de l'Etat dans le domaine économique. L'Eglise fait référence là, en les critiquant, aux « thèses nationales-socialistes » en Allemagne, et « communistes » en URSS, et au culte de l'Etat qui découle de ces idéologies. Le corporatisme italien considéré par ailleurs, comme « expérience intéressante » (il s'agit du fascisme mussolinien) est critiqué, comme étant trop étatique.

Partant d'une projection de réorganisation sociale, le Pape indique qu'entre l'Etat et les individus, il s'agit d'interposer des « collectivités », car, indique l'Encyclique, « l'individualisme a réussi à briser, à étouffer presque cet intense mouvement de vie sociale qui s'épanouissait, jadis, en une riche et harmonieuse floraison de groupements les plus divers ».

En fait, il s'agit là de l'ordre corporatiste, défini par la Tour du Pin, et des théories issues du Monarchisme social de Firmin Baconnier.

A partir de là, on peut aisément supposer que l'autogestion qui, elle aussi, donne priorité au groupe sur l'individu, en s'appuyant sur les Conseils d'Ateliers, de Bureaux, sur les Conseils d'Ecoles, de Quartiers, sur les Conseils Economiques et Sociaux locaux, maillons de la chaîne destinée à élaborer la fameuse planification démocratique, et sur un Conseil Economique et Social rénové, converge avec la définition, faite par le Pape Pie XI, du rôle des « collectivités » à interposer entre l'Etat et les individus.

3 - La période d'avant-guerre sera fertile en événements de toutes sortes. La crise économique des années 1930, la montée du nazisme, la consolidation en URSS du « communisme » sous la houlette de Staline, l'avènement du fascisme en Espagne et en Europe Centrale, les événements politiques et sociaux qui agitent la France, depuis les événements du 6 février 1934 qui virent les ligues fascistes et les Organisations contrôlées par le Parti Communiste se lancer à l'assaut de la République, tous ces événements vont amener, une fois de plus, l'Eglise à se situer.

Le 19 mars 1937, le Pape Pie XI va proclamer une nouvelle Encyclique : « DIVINI RENDEMPTORIS » condamnant le communisme athée, considéré comme « intrinsèquement pervers ».

La somme de ces trois Encycliques sera analysée dans un ouvrage, publié en 1937 par les Editions du Cerf : « L'EGLISE et la QUESTION SOCIALE » du RP Renard.

Il est tout d'abord rappelé que la doctrine sociale de l'Eglise s'incorpore dans l'enseignement ordinaire du catholicisme. Allusion est faite, aussi, à l'expression « Catholiques sociaux ». Pour l'auteur, il est de sérieuses raisons pour la justifier. Son vrai sens est de désigner le groupe des catholiques qui s'adonnent à faire sentir le rayonnement social de la doctrine éternelle de l'Eglise, en matière de foi et de morale.

L'auteur confirme l'hostilité de l'Eglise à l'individualisme, base du libéralisme. Suivent toute une série de définitions comme « l'individualisme libéral c'est comme un trio où le violon, le violoncelle et la flûte jouent chacun son morceau, sans s'occuper des autres - le socialisme, c'est un solo - la doctrine catholique, c'est un concert instrumental ».

Il est constaté ensuite que, le « libéralisme conteste toute relation entre la vie morale de l'homme et sa vie de producteur et de consommateur... »

Nous ne sommes pas éloignés du thème actuel qui, dans de nombreux milieux dits de « Gauche », ainsi qu'à la CFDT

accorde la priorité au qualitatif sur le quantitatif. « L'économie politique établit, entre l'homme et son travail, la même séparation qu'entre l'homme et son champ ou son outil » poursuit l'auteur.

La encore, c'est la tendance actuelle de ces mêmes milieux qui consiste à vouloir subordonner complètement l'économique au politique, y compris au niveau des relations professionnelles, par le jeu des pouvoirs.

4 - La condamnation par l'Eglise des théories, dites libérales, c'est le fait que ce système entraîne, pour elle, la séparation du politique et de l'économie. La confusion des deux éléments constituerait, alors, l'ossature d'un ordre social reposant sur les nouveaux rapports sociaux qui devraient naître, par la même occasion, entre le capital et le travail.

4 - Le problème du salariat est ensuite abordé par l'ouvrage du RP Renard quand le Pape est amené à déclarer que : « Le contrat de louage de services (4) étant essentiellement mauvais, il y aurait obligation de le transformer en contrat de société. »

En comparant cette réflexion avec le document, baptisé rapport « Moreau » (Jacques Moreau est Secrétaire National de la CFDT) qui a servi de base, en janvier 1978 au « recentrage de la CFDT », on y trouve une certaine analogie.

Dans la partie, intitulée « LE MONDE PATRONAL », Jacques Moreau fait grief aux patrons de refuser la loi pour impulser la réforme de l'entreprise et, il ajoute : « On reconnaît là la présence de la méfiance permanente du patronat, vis-à-vis de tous les projets de réforme de la société, de l'économie, de l'entreprise ». Si le langage change, l'attitude fondamentale demeure. Il poursuit plus loin : « tout au long de ce discours, il y a un grand absent : c'est le Syndicalisme ; quand il est en question, très rarement, c'est en tant qu'Organisation extérieure (et irresponsable) à l'entreprise ».

Jacques Moreau enchaîne : « Pas de place pour lui dans la Communauté formée par l'entreprise. On en reste à la conception du Contrat individuel passé entre l'entrepreneur et le salarié (1) »

On peut aisément relier la préoccupation, résidant chez Jacques Moreau, de dépasser le contrat individuel à celle de la mise en place des Conseils d'Ateliers et de Bureaux qui, pour la CFDT, serait une source de transformation des rapports sociaux dans l'entreprise, entreprise qui deviendrait alors « communauté de travail », les participants à l'œuvre y étant associés par le « contrat de société » tel qu'il est défini par le Pape Pie XI. Finie alors la contradiction d'intérêts. Terminée la lutte des classes. Tout pour le bien commun !

SUR « LES SOCIALISMES »

5 - Si l'individualisme libéral est condamné sans appel, son « produit » : le socialisme n'échappe pas à la critique. Le socialisme collectiviste, se réclame du marxisme, est rejeté. Les propos sont plus nuancés en ce qui concerne d'autres variantes de « socialisme ». Le R.P. RENARD dans : « L'EGLISE ET LA QUESTION SOCIALE » écrit :

« Le Pape Pie XI distingue, à l'heure présente, quatre espèces de socialisme : le socialisme qu'il appelle atténué ou modéré, le socialisme qui se contente d'apporter quelques atténuations au marxisme radical, le socialisme religieux et le socialisme éducateur ; encore faut-il ajouter le communisme, qui n'est qu'un socialisme renforcé en ce qu'il prône la communauté, non seulement des instruments de production, mais encore des biens de consommation ».

L'auteur fait référence « aux socialismes modernes » car, selon lui, prenant leur distance avec le matérialisme ; leur doctrine serait, le moins éloignée de la doctrine sociale de l'Eglise. Nous sommes, ne l'oublions pas en 1937, le chef de file du socialisme dit moderne, le belge Henri de Man dont les théories l'amèneront finalement à rejoindre l'idéologie

national-socialiste, est pourtant, à cette époque, considéré par l'Eglise comme étant « trop marxiste ».

Pour le Pape Pie XI il y a une foule de socialismes « la spécificité du système socialiste peut être cherchée dans sa philosophie qui, chez Marx et ses héritiers, est semblable à celle du libéralisme (1).

Le Pape est amené à poser la question :

« La spécificité du socialisme serait-elle la suppression de la propriété ? » Première question. Puis, il enchaîne sur une deuxième question, en reprenant la célèbre phrase de Proudhon : « la propriété, c'est le vol ? » et de répondre en constatant que : « ... du côté socialiste la guerre, déclarée à la propriété privée se calme, elle aussi de plus en plus, et se restreint de telle sorte que, en définitive, ce n'est plus la propriété même des moyens de production qui est attaquée, mais une certaine prépotence sociale que cette propriété, contre tout droit, s'est arrogée et a usurpée. Et de fait, une telle puissance appartient en propre, non à celui qui possède mais à l'autorité publique. Le socialisme, en sa dernière forme, serait donc sur le bon chemin ! »

Nous pouvons ajouter, en ce qui nous concerne que, si Pie XI était encore de ce monde il aurait la satisfaction de constater la justesse de son analyse car, effectivement, et c'est là depuis toujours notre intime conviction : le « socialisme autogestionnaire » est engagé tout droit sur « le bon chemin » et ne s'en écarte pas. Toutefois, ce chemin n'est pas le notre, assurément.

Le Pape examine ensuite une autre partie de la spécificité du socialisme, celle découlant de la lutte des classes. Citons : « On dirait que le socialisme, effrayé par ses propres principes et par les conséquences qu'en tire le communisme, se tourne vers les doctrines de la vérité chrétienne et, pour ainsi dire, se rapproche d'elles... La lutte des classes, en effet, si elle renonce aux actes d'hostilité et à la haine mutuelle se change, peu à peu, en une légitime discussion d'intérêts, fondée sur la recherche de la justice et qui, si elle n'est pas cette heureuse paix sociale (1) que nous désirons tous peut, cependant, et doit être un point de départ pour arriver à une coopération mutuelle des professions ».

En fait, l'Eglise renvoie, dos à dos, l'individualisme libéral et une certaine variété de socialisme, celui se réclamant de Marx notamment.

Pour elle, si ce socialisme est un abus de l'emprise sociale sur la liberté humaine, et donc sur la dignité humaine, sur la personnalité humaine, l'individualisme libéral est un abus du souci de la liberté individuelle, poussé jusqu'à la dislocation de tout ordre social. Le socialisme est exactement aux antipodes de l'individualisme, est-il dit car, ce qui est en jeu de part et d'autre dans le débat, c'est le conflit de la liberté et de l'ordre, du droit individuel et du bien commun, de la personnalité et de la sociabilité.

Après avoir rejeté l'analyse marxiste, le R.P. Renard termine le chapitre consacré à l'Eglise et le socialisme, par une conclusion dont nous extrayons le passage suivant :

« Capitalistes et salariés forment deux classes sans doute, mais, il n'y a point entre elles lutte de classes, mais solidarité de classes. Voilà où tend l'introduction dans le contrat de travail, d'éléments empruntés à la société. (1).

C'est l'orientation du régime capitaliste vers le régime institutionnel et corporatif, et, s'il ne s'oriente pas de ce côté-là, il faudra qu'il s'oriente dans le sens du collectivisme. La position présente est bien trop instable et chancelante pour durer. Il faut choisir entre le corporatisme et le collectivisme : le personnel salarié deviendra un personnel participant, ou l'entreprise tournera à la dictature socialiste (1).

On sait que la recherche de la synthèse, entre le libéralisme et le socialisme collectiviste demeure d'actualité. Mais, cette synthèse débouche invariablement sur les thèmes connus de la participation à la gestion des entreprises, de la participation et de l'autogestion, tous rameaux issus de la même branche : le corporatisme. (1).

Nous avons eu l'occasion de souligner les nombreuses dérives, dérivées du marxisme. Notre ami : Roger Lerda, a pu d'ailleurs en faire l'examen dans une récente étude intitulée : LA TRAGÉDIE DU MARXISME (2).

Le Mouvement Ouvrier Français traditionnel, celui issu de la 1^{re} Internationale en 1864, donnant naissance à la CGT en 1895, dont la CGT Force Ouvrière peut, légitimement, revendiquer l'héritage est bien le produit des idées libérales, mises en application par la Révolution de 1789, en particulier. La lutte de classes n'est que l'effet induit des théories libérales, notamment sur le terrain économique, champ d'action du syndicalisme tel qu'il est conçu par nous, puisque cette lutte consacre le fait de la division de la Société en classes, opposées par leurs intérêts particuliers respectifs.

Remettre en cause ces théories libérales c'est vouloir, comme nous l'avons déjà indiqué, donner une base organique à la société, rassembler le politique et l'économique, le tout reposant sur la fusion des classes dans un même creuset qui, suivant les époques et les circonstances, s'appellera la nation, la communauté, etc.

Toutes les expériences, faites en ce domaine, sous couvert des idéologiques les plus maximalistes ou gauchistes, et mises en œuvre pour surmonter les naturelles contradictions d'intérêts se sont toutes terminées par la mort des organisations syndicales de travailleurs, et par la mise au pas de la classe ouvrière, notre Siècle étant fertile en événements de cette nature.

UNE MYSTIQUE DU TRAVAIL

6 - La doctrine sociale de l'Eglise s'intéresse également au travail. Pour l'Eglise, il faut redonner à celui-ci « l'attrait » qu'il avait avant l'avènement du libéralisme économique. Elle rejette la thèse marxiste « du travail marchandise » subissant la loi de l'offre et de la demande, issu du mode de production capitaliste, et des théories libérales.

Il faut faire renaître « une mystique du travail ». Le néo-socialiste Henri de Man, déjà cité, cherchait à lui, la voie et les moyens conduisant au « travail dans la joie ».

Un quotidien du matin, produisant récemment un reportage sur le Japon, parlait de l'existence, dans ce pays, d'une « mystique du travail », conduisant les salariés en uniforme, après la culture physique collective, à saluer les couleurs, à entonner l'hymne à la gloire de l'entreprise. Le Docteur Ley, Ministre National socialiste du III^e Reich, fondateur du Front du Travail, idée précédemment lancée par Henri de Man, proclamait, lui aussi, le slogan du « Travail dans la joie ». Le Régime paternaliste corporatiste et clérical de Vichy, de 1940 à 1944, substitue à la trilogie républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité, son slogan : Travail, Famille, Patrie.

L'Eglise déclare que, sa pensée sur le travail « c'est une mystique du travail » là est sa force ; « c'est l'inestimable mérite de la JOC de s'en nourrir et de la faire rayonner » (sic).

Pour la CFDT, à travers sa plate-forme revendicative, il est question des conditions de travail. Citons : « Le constat est bien connu ; il a été enrichi par notre dernier Congrès Confédéral ; il relève quelques points clés.

Les conditions de travail reflètent la réalité capitaliste d'exploitation et de domination.

Le type de développement capitaliste repose sur la division sociale du travail, source de division des travailleurs entre eux.

Dans ces conditions, la sécurité est sacrifiée au profit ; la charge de travail et les conditions de travail concourent à dégrader la santé, le progrès technique s'accompagne, fréquemment, d'une déqualification de l'emploi du plus grand nombre.

Les travailleurs n'ont aucun moyen d'intervenir sur leurs conditions de travail, alors qu'ils en sont les véritables ex-

perts, qu'ils en connaissent les contraintes et les risques. Ils sont enfermés dans des rapports hiérarchiques, qui les séparent les uns des autres. Ils ne peuvent accéder aux informations indispensables pour une action visant à la maîtrise du progrès technique.

Dans l'ouvrage d'Edmond Maire, intitulé « DEMAIN L'AUTOGESTION » publié par Seghers en 1976, le même sujet se reportant au travail est abordé :

« ...Les travailleurs supportent, de plus en plus mal, d'être confinés dans l'exécution de travaux routiniers, dans des tâches qui ne correspondent pas à leurs capacités. Ils souhaitent savoir pourquoi ils travaillent, et voudraient ne plus être de simples exécutants de décisions prises en haut.

Encore, ne faut-il pas sous-estimer la capacité du capitalisme à développer, avec la D.P.O. (Direction Participative par Objectif) par exemple, un type de rapport hiérarchique plus ouvert. Mais il reste que les travailleurs concernés ne peuvent intervenir que dans les décisions où ils sont insérés et, en aucun cas, sur les objectifs fixés au groupe par la direction.

La façon dont la révolution scientifique et technique a été récupérée par le capitalisme est donc une source supplémentaire d'aliénation pour les différentes catégories de travailleurs.

La division du travail et les structures hiérarchiques représentent un carcan dont le capitalisme ne peut se débarrasser, sans se condamner.

1937 : L'Eglise souhaite retrouver « une mystique du travail ».

1976 : Edmond Maire écrit que les salariés souhaitent savoir pourquoi ils travaillent et voudraient ne plus être de simples exécutants de décisions « prises en haut ».

Même, si pour les uns, le verbe s'est radicalisé, s'est modernisé, on trouve une convergence certaine dans des analyses distantes de quarante ans. Les théories sur l'amélioration du travail et de son contenu sont remises à la mode. Elles sont les éléments d'une même stratégie qui débouche sur la participation, sur l'autogestion. Les travailleurs veulent avoir « leur mot à dire » déclament tous les matamores de la révolution. Sans complexe nous nous déclarons réformistes mais, pourtant, nous n'avons jamais considéré que ce « mot à dire » était de nature à faire l'économie d'une révolution.

La CGT Force Ouvrière se veut réaliste. Elle n'a jamais supposé, un seul instant, que l'amélioration des conditions de travail puisse, par le retour à une mystique du travail, être élément qui soit de nature à transformer les bases de la société. Son approche des problèmes, portant sur l'amélioration des conditions de travail et sur la formation permanente, se veut syndicale. Elle rejette toute orientation qui tendrait à y déroger.

SUR LA PROPRIÉTÉ

7 - Dans l'analyse consistant à suivre le fil conducteur, tracé par les Encycliques papales, sur la question sociale le R.P. Renard dans « L'EGLISE ET LA QUESTION SOCIALE », donne la position de l'institution catholique, par rapport à la propriété.

« Toute la doctrine de l'Eglise sur ce sujet (la propriété) repose sur une distinction entre le droit de propriété et l'usage de la propriété.

Le droit de propriété est partagé entre les hommes, et c'est là le principe d'inégalités sociales qu'il faudra justifier.

Il est divisé, non seulement entre les hommes individuellement considérés, mais entre les collectivités humaines car, la propriété privée n'est pas, seulement, la propriété individuelle mais, encore et tout au moins, la propriété familiale qui est le fondement du droit à l'héritage ; et, ce n'est pas sans doute, la seule propriété collective privée.

Or, le droit de propriété Saint Thomas l'appelle un pouvoir, « Potestas » ; ce mot évoque plus qu'un droit ; c'est un droit et une fonction, un droit et une charge : pouvoir d'administration et de distribution.

L'auteur vient de résumer, ainsi, ce qu'on peut appeler le droit de propriété, lui-même confondu à un pouvoir.

Le R.P. Renard reprenant les thèses de l'Eglise, qui assimile la propriété à une fonction sociale, définit ensuite ce qui est entendu par « usage de la propriété ». Il cite les passages de RERUM NOVARUM de Léon XIII.

« Sous ce rapport (l'usage de la propriété), l'homme ne doit pas considérer les choses extérieures pour privées, mais ; bien pour communes, de telle sorte qu'il en fasse part, facilement, aux autres dans leur nécessité. C'est pourquoi l'Apôtre a dit : Ordonne aux riches de ce siècle... de donner facilement, de communiquer leurs richesses.

La suite devient intéressante car est faite, là, la définition de la propriété et de son usage.

« Faire part de ses biens aux autres dans leur nécessité, c'est, au premier chef, fournir à autrui du travail, et, par le travail le moyen de s'assurer sa suffisance ; c'est donc faire emploi de ses capitaux dans quelque entreprise profitable, à soi-même sans doute, car l'initiative, la direction et le risque ont droit aussi à leur rémunération légitime, mais profitable aussi à la communauté, à toute une série de communautés : la communauté des collaborateurs de l'entreprise auxquels elle doit procurer la subsistance, chacun selon son rang ; la communauté corporative, la communauté régionale ; la communauté nationale ; la communauté humaine (1).

Cette analyse, répétons-le, date de 1937.

En 1976, Edmond Maire dans son livre : « DEMAIN L'AUTOGESTION » donne son point de vue sur la propriété sociale. C'est le Secrétaire Général de la CFDT qui parle :

« Nous avons déjà dit que l'instauration d'une société autogestionnaire était incompatible avec le maintien de la propriété privée, des principaux moyens de production et d'échanges. En effet, si l'on peut, à la rigueur, gérer les affaires d'autrui on ne peut pas autogérer ce qui ne vous appartient pas. Dans cet esprit, il ne s'agit donc pas seulement d'un changement de propriété, mais bien d'une mise en cause de la notion de la propriété elle-même. C'est pourquoi nous parlons, plus volontiers, de propriété sociale (1) ou de socialisation que de nationalisation (qui implique trop, et de façon trop centrale uniquement, le changement de propriétaire).

Car, au-delà de la propriété physique privée, c'est la notion de propriété, avec les pouvoirs (1) qui y sont attachés qu'il faut faire éclater afin de redistribuer ses diverses fonctions. Dans une société autogestionnaire les différents pouvoirs, que la propriété, confère à son détenteur seront répartis entre les divers centres de décisions autogérés : l'entreprise, la communauté régionale ou locale, le plan national. (1) Alors, le « quoi produire » sera indiqué par le plan, ainsi que le « comment produire » sera déterminé par les travailleurs de l'entreprise ou de la branche industrielle, ainsi le « avec qui produire » résultera de ce qui précède, mais aussi de l'intervention de la communauté locale (emploi) et des centres de formation (qualification). Si bien que, la propriété sociale ne peut se définir, correctement, qu'à partir de l'articulation instaurée entre ces divers pouvoirs.

En effet, on aura dès maintenant compris qu'au-delà de la propriété, ce qui est en cause, ce qui est l'enjeu : c'est le pouvoir (1).

Rien ne manque à l'analyse de Maire : la propriété, le pouvoir, la communauté.

* Convergence irréfutable si on sait que, pour l'Eglise : propriété = fonction sociale = pouvoir.

Le concept de subsidiarité, comme celui du Bien Commun (entendons par là l'éclatement des pouvoirs, au service de la Société Organique Communautaire qui devient le Nouvel Ordre Social) nous rapproche, incontestablement, des thèses modernistes autogestionnaires reposant sur la propriété sociale, et sur les théories des contre-pouvoirs.

Le langage socialiste traditionnel parle, quant à lui, de l'appropriation collective des moyens de production et d'échanges par la classe ouvrière qui, au moment de la prise

du pouvoir, devient classe dirigeante. Cette théorie part du fait que la société est divisée en classes antagonistes, aux intérêts divergents.

Le christianisme social règle ces antagonismes par la solution communautaire. Certes, à travers tout le verbiage, communément usité par la CFDT, il est maintenu un certain flou, une certaine ambiguïté, y compris à travers le bavardage sur la lutte des classes. Mais, il s'agit de l'arbre qui masque la forêt car, ce qui demeure fondamental, c'est que les antagonismes de classes sont schématiquement ramenés à la notion du Bon et du Méchant. L'usine Lip a connu son « bon » patron avec Neuschwander. Boussac est à classer chez les « mauvais ».

Mais aussi, n'est-il pas écrit, quelque part dans l'Evangile : « Il y a plusieurs demeures dans la maison de Dieu ».

Et, au fait, n'est-ce pas Monseigneur Lefebvre, chef de file des traditionnalistes, qui a dit : que l'Eglise ne pouvait être que « réactionnaire » !

SUR LE CAPITALISME

8 - Après la définition que donne l'Eglise du travail et de la propriété, le R.P. Renard s'appuyant sur les Encycliques poursuit son examen par une analyse sur le capitalisme.

Il est fait, tout d'abord, une différence entre le patron et le capitaliste.

Le patronat est la synthèse de la propriété et du travail et, le patron à un double titre à rémunération : son travail et ses capitaux, en tant qu'ils sont investis dans une entreprise utile.

Le capitaliste fait fructifier ses capitaux par le travail d'autrui : il a droit, à ce titre, à une rémunération dans la mesure où il a contribué à une entreprise utile, sinon, non.

L'analyse suivante est intéressante par la distinction qui est faite entre deux formules, situant le capitalisme :

a) le capitalisme consiste dans la séparation de l'entreprise et de sa finance.

b) l'abus du capitalisme consiste dans la subordination de l'entreprise à sa finance.

La formule b) est considérée comme : régime dangereux, non pas condamnable, mais certainement à corriger, telle est la pensée de l'Eglise sur le capitalisme.

L'auteur, en développant cette thèse, critique simultanément, l'analyse faite par Karl Marx sur le même sujet, c'est-à-dire le mode de production capitaliste. Pour l'Eglise, l'erreur de Marx est de considérer le main mise de la finance sur l'entreprise comme le fruit naturel de la séparation du capital et du travail, ou, de l'expropriation subie, par les travailleurs, de leurs instruments de production.

Pour elle (l'Eglise) la finance est le fruit artificiel d'une greffe parasite sur une plante disposée à la recevoir. La plante étant l'entreprise.

Le R.P. Renard ajoute : « Nous ne défendons pas pour cela le capitalisme, nous croyons que ce régime passera, comme ceux qui l'ont précédé, et comme ceux qui le suivront ; mais, s'il passe plus vite que son tour, ce n'est pas comme l'annonçait Karl Marx : par la logique de son développement, mais à cause de sa corruption ».

Pour reprendre une expression marxiste, les éléments subjectifs l'emportent sur les éléments objectifs. Nous retombons toujours dans le dilemme du Bien et du Mal, du Diable et du Bon Dieu.

En revenant sur le problème de l'entreprise et de sa finance, l'auteur décrit le processus d'accumulation, tel qu'il est vu par l'Eglise. Il est dit :

« D'après l'Economie Politique Classique le capital est l'ensemble des biens qui sont prélevés sur la consommation pour être employés à une nouvelle production ; l'épargne qui entre dans le bas de laine, et l'épargne qui sort du bas de laine peut-être investie ou placée dans quelque entreprise.

A ce compte, il n'est pas difficile de défendre le capitalisme et de prouver son éternité : le monde est capitaliste de

puis qu'il est monde et, la résurrection générale surviendra encore dans un monde capitaliste ».

Il est fait, ensuite, la critique de l'analyse marxiste :

« Pour lui (Karl Marx), il n'y a de capital et de capitalisme qu'à partir du moment où les instruments de production n'appartiennent plus aux travailleurs et, où, par conséquent leur division provoque entre capitalistes et travailleurs, soit la collaboration, soit la guerre ; il faut être deux pour collaborer, aussi bien que pour se battre.

Karl Marx est pour la guerre, d'autres sont pour les traités et les ententes mais, le point de départ est commun : la séparation de l'entreprise et de sa finance. Le problème, posé par la constitution du régime capitaliste, a donc trait aux relations de ces deux personnages ».

La différence dans l'analyse est donnée dans l'explication suivante, fournie par l'auteur :

« Pour Marx, les deux personnages du drame : ce sont le capital et le travail.

Pour l'Eglise, les personnages sont : l'entreprise et sa finance ; la finance, c'est bien le capital, mais, l'entrepreneur ce n'est pas l'ensemble des travailleurs, c'est un personnage à part, un troisième ».

Dans cette description tout évolue encore autour de la conception permanente du Bien et du Mal : l'investissement employé à produire des biens, réellement utiles et procurant du travail rémunérateur, est considéré comme bon, et l'entrepreneur qui agit dans ce sens fait partie intégrante de la communauté.

Par contre, l'investissement qui repose sur la spéculation (assimilée à l'usure) avec, comme seul objectif, le « profit » est intrinsèquement mauvais. Pour l'Eglise, ce « profit est immoral » car, pour elle, « on ne peut servir deux maîtres à la fois » : « Dieu et l'Argent » (sic)

Nous poursuivons l'étude :

« Cette transposition du problème est de première importance : le capital et le travail que le marxisme met en position d'antagonisme forment, au contraire, en vérité, les deux parties d'un tout qui est justement l'entreprise ; le capital ou la finance, dont nous cherchons à fixer le rapport avec l'entreprise, est un élément de celle-ci, et, le problème qui nous occupe a trait à la relation de la partie au tout ».

L'auteur va conclure, et c'est très important, que la position marxiste est entièrement contractuelle, alors que celle de l'Eglise est institutionnelle. En clair, il est reproché à la position marxiste de considérer l'antagonisme entre le capital et le travail, antagonisme de classe, comme inéluctable et fatal. Par contre, la solution préconisée par l'Eglise est d'institutionnaliser CES RAPPORTS en surmontant cette lutte de classes et pour réunir l'entreprise et la finance dans un même corps. Les théoriciens catholiques appelleront cela : « L'ORGANICISME ».

Pour l'Eglise le capitalisme se traduit, finalement, par un problème de relations, non entre le capital et le travail, version marxiste, mais, entre l'entreprise et sa finance.

Par là-même, la lutte de classes n'est plus définie par les rapports de production, relatifs au mode de production capitaliste, mais ramenée tout simplement à des rapports de pouvoir. C'est encore la position de la C.F.D.T., et de ceux qui se réclament de son école de pensée, quand elle parle de rapports sociaux... rapports hiérarchiques... rapports entre ceux qui commandent et ceux qui exécutent etc. etc.

L'AUTOGESTION C'EST LE CORPORATISME

9 - Arrivés à ce point de l'analyse il est bon de faire un certain inventaire, en essayant de rapprocher le point de vue de l'Eglise sur le capitalisme et l'entreprise, avec les théories actuelles sur le même sujet, notamment les idées développées par la C.F.D.T. et son environnement politique, se réclamant d'un socialisme autogestionnaire.

Rappelons que l'Eglise condamne l'hégémonie de la finance sur l'entreprise. Rappelons, également, (voir supra) que la **propriété, fonction sociale** est assimilée à un **pouvoir** (6).

En conséquence, dans la formule qui place l'hégémonie de la finance sur l'entreprise, le **pouvoir** est détenu **par la finance**, et non par ceux qui accomplissent le processus de production, c'est-à-dire les salariés.

Dans le prolongement de la position de l'Eglise sur la propriété et sur le capitalisme, établissons l'hypothèse suivante :

a) la finance n'a plus l'hégémonie sur l'entreprise ; le bailleur de fonds, l'ex-capitaliste se contente d'apporter ses capitaux à l'entreprise. En conséquence, son **intervention est utile, car il procure un travail rémunérateur** (voir supra) le profit n'étant plus le seul objectif.

b) alors, l'entreprise séparée de la finance **devient propriété sociale**. Nous avons pu écrire (voir supra) que, pour Edmond Maire (7), la C.F.D.T. et ceux qui se réclament du même schéma de société, en l'occurrence le socialisme autogestionnaire qu'au-delà de la propriété, pour eux aussi, c'était le problème du **pouvoir** qui était au centre de la question.

c) en conséquence, dans notre schéma, la finance **séparée** de l'entreprise n'est plus assimilée à un **pouvoir**. Le pouvoir éclate dans l'entreprise, libérée de la tutelle financière.

Il éclate sous la forme d'une multitude de pouvoirs, partant des Conseils d'atelier, de bureau, de service pour finir au stade suprême du Conseil d'entreprise.

d) La finance n'applique plus son hégémonie sur l'entreprise. La logique abusive du capitalisme n'existe plus. Il n'y a plus de contradiction d'intérêts, la finance fait alors **œuvre utile** (sic), l'entrepreneur devenant « le bon patron » fait cause commune avec l'entreprise. La finance et l'entrepreneur entrent en harmonie avec l'entreprise **autogérée**, qui devient propriété sociale.

e) Les travailleurs **associés** ne sont plus liés à l'entreprise par le contrat de travail individuel (ou contrat de louage de services), générateur d'antagonisme justifiant la lutte de classes, mais ils le sont par le fameux contrat de société, préconisé par l'Eglise, et auquel il est fait allusion dans le fameux rapport sur « le recentrage », présenté par Jacques Moreau devant le Conseil National de la C.F.D.T. en Janvier 1978 (voir supra). Ils sont fondus dans le creuset de la communauté.

Nous arrêterons là notre démonstration.

Au vrai, en condamnant l'autogestion nous ne nous sommes jamais trompés. Ce n'est pas par opposition systématique et négative que nous apportons cette sanction, mais c'est parce, qu'au-delà du verbiage qui l'entoure, l'autogestion n'est qu'une variante de l'Association Capital-Travail, une réminiscence de la Charte du Travail, « *ancrée* » à gauche pour les besoins de la cause. C'est la voie conduisant au corporatisme et au totalitarisme.

Car, au bout du compte, c'est l'intégration dans l'entreprise puis, ensuite, dans les rouages de l'Etat de la classe ouvrière, avec en corollaire l'élimination du Syndicalisme libre, indépendant, contestataire, tel qu'il est conçu par la C.G.T. Force Ouvrière, telle que se veut d'être une authentique organisation de classe.

L'autogestion dans l'entreprise, dans la cité ; dans la communauté nationale, et ailleurs, est une idéologie étrangère à la tradition du mouvement ouvrier (8). Ceux qui, sous une forme ou sous une autre ont pu s'en prévaloir, à un quelconque moment de l'histoire, se sont toujours comportés, en finalité, comme les pires adversaires de la classe ouvrière.

Il est bon de rappeler, pour conclure ce chapitre que, la C.G.T., après le Parti Communiste, s'est ralliée aux thèses réactionnaires de l'autogestion.

Même à ce niveau : « **compromis historique** » oblige, et nécessité fait loi. Il est vrai, qu'en son temps, Henri IV a dit que « **Paris valait bien une messe** ».

1961 CONFIRMATION DE LA DOCTRINE

10 - Une nouvelle Encyclique, promulguée par le Pape Jean XXIII en 1961, devait une fois de plus amener l'Eglise à se pencher sur la question sociale.

Le document reprend les thèmes déjà développés par les Papes précédents, notamment sur certaines formes de socialisme et sur la socialisation. Le jugement, porté sur cette dernière, est nuancé (2) car, si cette socialisation (*il est fait référence aux assurances sociales, au développement de l'instruction, à la hiérarchie, à l'accès à la culture*) permet de satisfaire un grand nombre de « **DROITS de la PERSONNE HUMAINE**, elle entraîne, aussi « *une multiplication des lois et règlements régissant et déterminant les relations humaines et, par là, un rétrécissement du champ des libertés des individus* ». Il faut donc « *atténuer* » les inconvénients de cette socialisation.

Les moyens préconisés évoluent toujours autour des thèmes déjà analysés au cours des chapitres précédents.

Reportons-nous à Michel BRANCIARD (2) :

« *Le Pape insiste sur deux points : les responsables doivent avoir une très claire notion du bien commun. Les corps intermédiaires, les diverses organisations doivent jouir, à l'intérieur de la société, d'une réelle autonomie et leur structure doit permettre à tous une participation personnelle et responsable* ».

Pour pallier aux dangers de la socialisation, l'Encyclique remet en exergue, « *le groupe, la collectivité (déjà cités précédemment) qui doivent s'interposer entre l'Etat et la personne* ».

Le document revient, à nouveau, sur le travail qui « *procédant directement de la personne humaine... passe avant la richesse en biens extérieurs* » (sic). Nous retombons, là encore, dans la mystique du travail, sujet abordé précédemment.

Est examiné, également, le thème de la propriété confirmant, en cela, les analyses précédentes.

« *Il arrive, aujourd'hui, qu'on aspire plus à acquérir une capacité professionnelle qu'à posséder un capital* ». Puis encore : « *Pendant ces dernières années, comme chacun sait, dans les grandes entreprises, la séparation s'est accentuée entre la propriété des capitaux et les fonctions directoriales* ». Et, Michel Branciard d'ajouter le commentaire suivant : « *La propriété assure donc moins le pouvoir de disposition, le pouvoir de choix. Il apparaît que, de diverses manières, la socialisation mord sur la propriété privée* ».

Nous sommes en 1961, la voie conduisant à l'autogestion est ouverte.

L'Encyclique aborde le droit des travailleurs sur l'autofinancement et la participation dans l'entreprise.

Sans définir de solutions précises, le Pape cite la participation à l'organisation du travail, à l'affectation du travailleur : participation à la vie de l'entreprise, à son financement et à son développement.

Le Pape revient sur la communauté :

« *On doit tendre à faire de l'entreprise une véritable communauté humaine qui marque, profondément de son esprit les relations, les fonctions et les devoirs de chacun* ».

Cette participation doit déborder le cadre de l'entreprise, nous citons :

« *Les travailleurs devant pouvoir se faire entendre jusqu'au niveau des Pouvoirs Publics, responsables des divers secteurs de la vie économique* ».

A ce point, il nous est facile de rapprocher ces divers éléments, ces thèses déjà analysées et portant sur l'éclatement des pouvoirs, la communauté d'entreprise, de la localité jusqu'à la communauté nationale, jusqu'à la communauté humaine.

2^e PARTIE

LE SYNDICALISME CHRETIEN LA CFTC - LA CFDT

1. - On ne peut traiter du syndicalisme chrétien sans relier son évolution, depuis sa naissance, à la doctrine sociale de l'Eglise ; ce mouvement procédant de cette doctrine. C'est la raison pour laquelle il nous est apparu primordial de traiter préalablement du sujet, ceci dans le but de mieux éclairer nos camarades, ainsi que nos lecteurs.

2. - Tous les historiens du mouvement ouvrier s'accordent pour reconnaître que, les militants chrétiens ont été absents du combat syndical qui va se développer, à partir et tout au long du XIX^e Siècle.

La Révolution de 1848 a rejeté l'Eglise du côté de l'ordre bourgeois. A l'intérieur du mouvement ouvrier naissant germèrent les idées anarchisantes, socialisantes marquées par l'anti-cléricalisme. C'est l'époque de l'alliance dite « *du capital, du sabre et du goupillon* ».

Les employés catholiques se refusent à rejoindre les organisations existantes. Les « circonstances » aidant, les premiers syndicats chrétiens vont se constituer en 1887, mais surtout après la promulgation de l'Encyclique « RERUM NOVARUM », en 1891.

Les adhérents de ces syndicats se recrutent, principalement, dans le milieu des employés, ceux qu'on nommera : « *les cols blancs* », par rapport aux travailleurs manuels. (9)

Un bourgeois fortuné, Marc Sangnier, fondateur en 1912 du Mouvement « Jeune République », ligue politique s'inspirant de la doctrine sociale de l'Eglise et des catholiques sociaux de XIX^e Siècle : De Mun, Harmel, de La Tour Du Pin, deviendra le maître à penser du syndicalisme chrétien qui, de ce fait, il faut le souligner, ne puise aucunement ses racines dans le monde ouvrier.

Il faudra attendre la fin de la première Guerre mondiale pour que se constitue, le 1^{er} Novembre 1919, la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC).

La CFTC continuera à marquer son implantation, surtout en milieu employé, ainsi que dans les régions traditionnellement catholiques de l'Est et de l'Ouest de la France, principalement en Bretagne, à quelque chose près dans les régions où se fixe, aujourd'hui, l'implantation de la CFDT.

Par rapport à la CGT, la CFTC se définissait de la façon suivante :

« *Soucieuse de s'opposer, de façon constructive, à la lutte des classes, érigée en doctrine par la CGT, elle (la CFTC) mettait en avant des formules de collaboration paritaire entre employeurs et salariés, ou des formules tripartites faisant place à l'Etat. (10)* »

Animée par cet état d'esprit, la CFTC continuera son ac-

tion jusqu'en 1940 où elle subira, comme la CGT, l'application des décrets de dissolution des organisations syndicales promulgués par le Gouvernement de Vichy. (1940-1944).

Toutefois, à partir de 1927, la base de recrutement traditionnel va se modifier par l'arrivée des jeunes militants, en provenance de la JOC. Reportons-nous, ici, au bulletin édité par la minorité de la CFTC s'exprimant à travers les cahiers « Reconstruction » (59 V I - Décembre 1959).

« *... C'est un fait que la JOC française apporta, dans le monde catholique, une conscience nouvelle pour lui, de la classe ouvrière, du mouvement ouvrier, une compréhension historique de l'une et de l'autre qui permettait, aux militants qu'elle formait, de ne plus rester en marge, de se sentir engagés dans un passé et un avenir collectifs.*

On peut constater, en lisant la suite de l'article dont il est question, que la préoccupation essentielle des militants chrétiens, sera de faire pièce à la CGT. Citons :

« *...C'est l'afflux de jeunes militants qui rend la CFTC capable de s'adapter à une période de syndicalisme de masse, de résister à la pression de la CGT réunifiée (1), de faire face aux conditions nouvelles de la vie syndicale sur le lieu de travail.*

C'est à cette même époque que de jeunes universitaires, se réclamant du courant « *Chrétiens de Gauche* » fondent, en 1937, le Syndicat Général de l'Education Nationale (SGEN) occasionnant la scission dans le syndicalisme enseignant, la seule organisation syndicale d'enseignants étant affiliée à la CGT.

Ce sont, partiellement, les mêmes qui se retrouvent, en Janvier 1946, pour constituer les « *Groupes Reconstruction* », minorité qui se veut la Gauche de la CFTC et qui, après avoir conquis la majorité, sera à l'origine d'une scission, donnant naissance à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail), le 7 Novembre 1964.

Un courant, devenu minoritaire, continuera la CFTC entraînant avec lui environ un tiers des adhérents. La CFTC maintiendra la ligne de conduite traditionnelle, attachée à l'humanisme chrétien, celle qui a caractérisé sa démarche, depuis son origine.

3. - La grande partie des observateurs du monde syndical, dit « *engagé* », les médias, les intellectuels à la mode vont accueillir avec enthousiasme la naissance de la CFDT, ne manquant pas de saluer sa « *déconfessionnalisation* » (11). La « *nouvelle Gauche* » peut, désormais, agir avec bonne conscience.

Jamais une organisation, quelle qu'elle fut, n'a bénéficié d'un support publicitaire aussi important. L'auteur de ces lignes a pu, lui-même, vérifier à cette époque la naissance d'un nouveau slogan, placardé dans les panneaux d'affichage : « AVEC LA CFDT, ENFIN, UN SYNDICAT REMUANT » (sic).

En 1964 la mode est à « Gauche ». La CFDT s'y adapte vite.

Pour illustrer notre propos, nous reprenons ce que déclarait le Président d'Honneur des Syndicats CFDT du Finistère, après la « déconcessionnalisation » de 1964 :

« Puisque nous attachons, en France, plus d'importance à la présentation d'un programme qu'à une valeur réelle, ce qui importe, c'est d'avoir une belle étiquette sur le flacon... Si, au surplus, pour le faire valoir vous le présentez de la main gauche, sur une étagère de gauche vous aurez une grande chance de succès, auprès de la clientèle éventuelle (12). »

Après cette profession de foi éditifiante, ravalant la CFDT à un article de bazar, il ne reste plus qu'à entonner « l'Internationale », et l'ensemble sera complet.

Tout ceci n'est que poudre aux yeux car, le fait qui demeure indéniable, c'est que la CFDT a bénéficié du soutien de la hiérarchie catholique. La CFDT s'insère dans le redéploiement politique et syndical de l'Eglise s'effectuant au niveau national et international, redéploiement qui sera consacré, en 1961, par le Concile Vatican II et par son Aggiornamento (traduisons : « la mise à jour »).

La naissance de la CFDT, en 1964, n'est pas autre chose qu'une conséquence de cet « aggiornamento ».

4. - A son Congrès de 1970 la CFDT va découvrir, officiellement, « la lutte des classes », puis, elle se ralliera aux thèses du socialisme, puis à l'autogestion, l'addition du tout donnant naissance au : socialisme autogestionnaire.

Nous avons dit ce que nous pensons de cette variété de socialisme. Il s'agit, en quelque sorte, du socialisme religieux dont il est question dans les chapitres précédents.

A travers l'analyse, faite par l'Eglise, de la question sociale et de sa définition d'un nouvel ordre social : nous avons indiqué que son choix se portait sur le **corporatisme**.

Les éléments y conduisant s'articulent autour des facteurs suivants :

- a) La propriété = fonction sociale = pouvoir
- b) Le principe de subsidiarité
(une multitude de pouvoirs venant à l'aide du principal, c'est-à-dire : du bien commun)
voir supra
- c) Une foule de collectivités communautaires
(s'interposant entre l'Etat et les personnes)
voir supra

Le projet de société, établi par la CFDT, repose sur le **socialisme autogestionnaire**. (1)

Les éléments y conduisant s'articulent autour des facteurs suivants :

- a) La propriété sociale = pouvoir.
- b) La planification démocratique
(élaborée par une multitude de pouvoirs)
voir supra
- c) L'autogestion généralisée
(de la communauté d'entreprise à la communauté nationale)
voir supra

Le premier schéma date de 1937. Le deuxième de 1970. Si le flacon a changé, le contenu demeure le même. **Le socialisme autogestionnaire est bien une resucée du vieux corporatisme**. (1).

5. - A partir de 1972, la CFDT prendra fait et cause pour l'Union de la Gauche. Elle annonce déjà les changements de structures qui ne manqueront pas de bouleverser la société, dès le lendemain de sa victoire.

D'ailleurs, elle ne manquera pas de proclamer, dès la constitution du Gouvernement de la Gauche, qu'elle appellera les masses à se mobiliser immédiatement pour faire pression sur le gouvernement et pour l'amener à donner satisfaction « aux légitimes revendications des travailleurs » qui s'orientent vers la construction du socialisme autogestionnaire.

En 1977, la CFDT s'aperçoit qu'elle a été trop loin et que, finalement, toute son action a été subordonnée à une victoire qui paraissait certaine mais qui, en raison du comportement communiste (13) devient de plus en plus problématique.

Elle tentera de réconcilier les partis de gauche à partir d'une plate-forme élaborée par ses propres soins.

En janvier 1978, donc deux mois avant les élections législatives, Jacques Moreau, Secrétaire National de la CFDT présente, devant le Conseil National de son organisation, un rapport qui sous forme d'analyse de la situation politique, économique et sociale est également une sorte d'autocritique.

La CFDT aurait trop sacrifié au domaine politique, au détrimment du terrain économique et de l'action syndicale traditionnelle, laissant le champ libre aux organisations réformistes, entendons par là principalement la CGT Force Ouvrière.

Il est vrai que, malgré les pressions de toutes sortes, nous avons refusé pendant la même période de nous fourvoyer dans l'action politique et ce comportement syndical produira ses effets positifs auprès des salariés qui, pleins de bons sens, comprennent aisément qui défend le mieux leurs intérêts.

A contrario, la CFDT et la CGT vont subir les conséquences de leur engagement politique.

Le rapport Moreau va définir ce qui est appelé : « le recentrage » de la CFDT, accueilli avec chaleur par toute la tonitruance des médias.

En ce qui nous concerne, nous ne pensons pas que le « recentrage » de la CFDT puisse apporter quelque chose de nouveau.

La CFDT détient un projet de société : c'est l'autogestion. Pendant la période de l'Union de la Gauche, elle a fait porter ses efforts au soutien des Partis politiques, associés à cette Union. L'échec étant consommé, en ayant mesuré les conséquences, elle révisé sa tactique, c'est-à-dire qu'elle veut éviter de retomber dans l'erreur qui risque de la couper des travailleurs.

Elle entend récupérer le terrain syndical pour agir, ensuite, avec le concours d'autres catégories sociales, avec d'autres groupements dans le cadre de l'Union des Forces Populaires qui devient l'amalgame des « victimes du système », suivant ses dires.

La CFDT se transforme, tout simplement, en un « Parti syndical ».

La CGT Force Ouvrière est une organisation de classe. Elle agit sur le terrain économique pour la défense des intérêts particuliers de la classe ouvrière.

En nous reportant aux théories socialistes classiques, et à leurs références doctrinales il y est dit que, seule la classe ouvrière demeure par nature et par essence la classe révolutionnaire.

En nous appuyant sur un schéma simpliste on constate que, l'antagonisme qui existe entre le capital et le travail, en raison de la lutte des classes qui en résulte, se termine par la victoire de la classe ouvrière qui va, ensuite, parachever son destin en bannissant toute exploitation de l'homme par l'homme.

Il s'agit, bien sûr, d'une définition tout à fait théorique (14), mais qui n'enlève rien au fait que la CGT Force Ouvrière est une organisation de classe, et qu'elle n'entend pas être autre chose.

La conception de la CFDT est toute autre. Pour elle, la classe ouvrière n'est qu'un pion parmi le rassemblement hétéroclite de l'Union des Forces Populaires, dont elle revendique la paternité. A ce propos, nous nous reportons à ce qu'écrivait Edmond MAIRE, en 1976, dans son livre : « Demain l'Autogestion ».
« C'est dans le combat anticapitaliste que l'on reconnaît celui qui mène la lutte des classes.

A ce sujet, nous croyons qu'il faut refuser toute conception théorique qui tende à réduire les contours du rassemblement anticapitaliste.

C'est l'ensemble de ceux qui sont, aujourd'hui, exploités, dominés, aliénés que nous appelons à se rassembler pour combattre le capitalisme et pour construire le projet autogestionnaire.

Et cet ensemble ne peut pas se déterminer, a priori, de façon théorique, à partir de la place occupée dans l'appareil de production.

Dans le rassemblement que nous voulons, la classe ouvrière a un rôle de proposition (1) et d'entraînement essentiel car, elle a plus d'un siècle de luttes derrière elle et des organisations fortes et expérimentées. Mais, de là, à limiter aux ouvriers et même aux salariés (1), la base sociale du combat pour le socialisme autogestionnaire il y a un pas, que nous ne devons pas franchir.

Nous sommes fixés : pour la CFDT la classe ouvrière proposera, et les autres.... disposeront.

Le verbalisme radical utilisé à cet effet ne doit pas faire illusion.

A la CGT Force Ouvrière, l'anticapitalisme s'explique à travers les rapports de production et par le fait que les intérêts des salariés, que nous défendons, sont contradictoires à ceux défendus par la classe opposée et par ses diverses composantes.

La « droite révolutionnaire », l'Action Française et les autres mouvements se réclamant d'un socialisme national étaient anticapitalistes.

Mussolini, dans son discours du 23 mars 1919, annonçant la naissance du Mouvement fasciste, se déclarait anticapitaliste. Hitler s'opposait aux capitalistes anglo-saxons et à la judéoploutocratie. Les Croix de Feu, d'avant-guerre, la Charte du Travail du Régime de Vichy se voulaient anticapitalistes. Joseph Darnan, le chef de la tristement célèbre Milice Française, faisait prêter serment à ses miliciens : « Pour Dieu, pour la Patrie, contre le capitalisme et les juifs, pour La Révolution Nationale ».

En fait, comme nous l'avons démontré dans les précédents chapitres : l'anticapitalisme de la CFDT se résume toujours à la lutte du Bien et du Mal, de la Communauté des personnes qui s'oppose à l'individualisme libéral, fondement de la démocratie politique.

Le rassemblement anticapitaliste que veut la CFDT ressemble, et c'est logique, aux expériences néo-socialistes, auxquelles nous avons fait allusion dans les premiers chapitres de notre analyse, expériences qui ont toutes sombré dans l'idéologie fasciste ou national-socialiste.

Henri de Man, chef de file des néo-socialistes, présentant son « Plan de Travail » en Belgique, en 1933, déclarait que, pour surmonter la crise économique de l'époque, assimilée déjà à la crise du capitalisme, il fallait revoir les méthodes traditionnelles d'action de la classe ouvrière, il disait :

« Je propose, pour mieux fixer les idées, d'appeler ces réformes nouvelles, des réformes de structures pour les distinguer des réformes de répartition, pour lesquelles nous avons lutté jusqu'à présent.

Pour atteindre ces objectifs, Henri de Man préconise de nouveaux moyens d'action.

« En d'autres termes, la crise en créant un état de détresse dont souffrent, outre la classe ouvrière, les classes moyennes et l'immense majorité de la population nous permet de trouver des alliés pour un programme de réformes de structures, que nous ne trouverions pas pour un programme de réformes de répartition.

Pour cela, il faut que nous transformions notre front syndical, pratiquement limité à la classe ouvrière industrielle, en un front du travail qui englobe toutes les couches de la population travaillante : manuels ou intellectuels, salariés ou indépendants en vue d'une action commune pour la production des matières premières et de la force motrice. »

Nous n'ajouterons rien à ces différentes déclarations, qui, avec 43 ans de décalage, ne sont guère dissemblables. Effectivement, Edmond Maire est logique avec lui-même quand il écrit : « L'AUTOGESTION : une vieille idée neuve ».

Quoiqu'il en soit le résultat sera le même, et nous nous en sommes déjà expliqués.

De notre côté, pour bien imaginer notre avenir, nous ne manquons jamais de faire référence au passé.

Quoique certains voudraient le laisser supposer, ce passé est souvent très proche du présent, et il appartient à nos jeunes militants d'en tirer les enseignements.



- 1) souligné par nous
- 2) « Société Française et Lutte de Classes » (Chroniques sociales de France)
- 3) Plate-forme CFDT (« syndicalisme » n° 1657)
- 4) Le contrat de louage de service est ce que l'on nomme plus communément le contrat de travail qui, contrairement à ce qui est supposé très souvent, n'est pas obligatoirement écrit notamment, comme c'est le cas lorsqu'il est établi sans détermination de durée.
- 5) FOH n° 1582
- 6) Saint-Thomas d'Aquin : propriété = potestas (traduire : pouvoir)
- 7) « Demain l'autogestion »
- 8) voir aussi l'article de Pierre Conte : « CFDT le recentrage » FOH 1586
- 9) Georges Vidalenc « La classe ouvrière et le syndicalisme en France »
- 10) Maurice Bouladoux « CFTC - Revue du Militant - Formation » Fév. 1961
- 11) les statuts de la CFDT font toujours référence à la morale chrétienne.
- 12) Delon « le syndicalisme chrétien en France » (Editions Sociales)
- 13) « PC-CGT, rien de changé » FOH 1587
- 14) Roger Lerda « la tragédie du marxisme » FOH 1582

CONCLUSION

6 - Dans le cadre actuel il était nécessaire, après une première étude, portant sur le comportement du Parti Communiste et de la CGT, d'analyser la doctrine sociale de l'Eglise et son prolongement à travers le syndicalisme chrétien en général, et en raison de l'actualité, de la CFDT.

Cela permettra de mieux éclairer nos Camarades quant au comportement de notre organisation syndicale.

D'aucun nous reprocheront de verser dans « l'Anticléricalisme ».

Nous n'avons jamais contesté aux Eglises le droit de s'intéresser à des questions spirituelles, pas plus que de se pencher sur la guérison des âmes. Mais, quand les religions interviennent dans les problèmes temporels, comme c'est le cas, il nous appartient d'apporter nos critiques, et, quand c'est nécessaire de faire connaître notre opposition.

Or, il faut admettre que l'intrusion des Eglises et des religions dans la politique et dans le temporel, n'a pas toujours été des plus heureuse.

L'expérience iranienne actuelle apporte une preuve supplémentaire de l'antinomie qui existe entre : « RELIGION et REVOLUTION ».

D'autres nous reprochent une critique systématique, l'assimilant à une forme de négativisme pour ne pas dire de faiblesse. Au risque de déplaire, et nous ne nous en privons pas, nous répétons que nous ne détenons aucun projet de société. Nous laissons, aux Partis politiques, la charge de l'élaboration, conservant de notre côté le droit de critiquer ces projets ; de les contester et, éventuellement, de les combattre.

Nous sommes de ceux qui croient beaucoup plus aux hommes qu'aux systèmes, même les plus parfaits, si tant est qu'il puisse en exister.

Certes le monde change, quelquefois de façon dangereuse pour la paix, pour la démocratie, pour les libertés démocratiques et nous avons conscience des responsabilités qui sont les nôtres devant les travailleurs que nous représentons et que nous défendons.

Hors des slogans faciles, en dehors de toute démagogie il nous appartient de nous déterminer, le plus souvent en cheminant entre la réaction et l'aventure. Dans ce monde en perpétuel changement il est nécessaire de rappeler, en permanence, les principes fondamentaux qui sont les nôtres.

L'examen de tous ces problèmes fera l'objet d'une troisième étude.

Roger SANDRI

Secrétaire Confédéral

Le sens de notre combat

ACTE important de la vie démocratique, la campagne électorale bat actuellement son plein.

Si certaines organisations syndicales prennent délibérément parti, nous considérons à FO que le mouvement syndical n'étant pas directement concerné, nos adhérents sont assez responsables pour faire en tant que citoyens les choix qui leur conviennent le mieux.

Au cours des divers affrontements, jamais les salariés n'ont été autant sollicités. Les promesses les plus mirifiques jaillissent de toute part.

Nous avons d'ailleurs mis en garde les candidats à la députation contre les conséquences qui pourraient résulter d'engagements non tenus.

Dans cette période passionnée, il n'est pas inutile de rappeler les principes constants de la CGTFO tant il est vrai, encore beaucoup plus qu'à l'accoutumée, que nombreux sont ceux qui voudraient voir s'engager notre syndicalisme hors de sa voie traditionnelle.

Y contribue tout d'abord notre environnement syndical : les uns par destination, les autres par aventurisme, irresponsabilité ou par prétention à vouloir jouer un rôle « historique ».

DES THEORIES FALLACIEUSES

Il y a ensuite tous les faiseurs de systèmes, qui veulent transformer les rapports sociaux naturellement conflictuels en une sorte d'œcuménisme où la lutte des classes laisserait sa place au bien commun universel.

Il y a les adeptes de la démocratie tout azimut qui, sous prétexte d'associer le syndicalisme à l'élaboration des décisions prises au niveau de l'entreprise, de la commune, de la région, de l'Etat, ont comme objectif, au nom d'une démocratie dite participative, son intégration et la remise en cause de son droit permanent à la contestation.

Il y a ceux – et ce sont souvent les mêmes – qui, dans la recherche d'une solution aux problèmes économiques du monde moderne, voudraient sortir le système de planification du champ de la production, qui est sa limite, pour l'étendre à celui de la consommation. De là sont mises en avant les grandes théories sur la politique autoritaire des revenus, à laquelle nous nous sommes toujours opposés et à laquelle nous nous opposerons quelles que soient les circonstances.

Toutes ces théories fallacieuses, y compris celle des pouvoirs, ne datent pas d'hier.

Mussolini, l'inventeur du fascisme, présentait le programme d'action de son mouvement le 23 mars 1919 à Milan. Il réclamait entre autres :

« Pour les travailleurs, le droit à la gestion des entreprises et le contrôle de l'industrie – la remise des terres aux paysans – la dissolution des sociétés anonymes – la suppression de toutes spéculations boursières et bancaires – le prélèvement sur le capital – l'autonomie communale et régionale ».

Ces déclarations ultra-gauchistes devaient déboucher sur vingt années de dictature, en servant d'exemple aux Salazar, Hitler, Franco, Pétain, pour ne citer que les plus célèbres.

UNE DEMOCRATIE SOLIDE

Ne sacrifiant pas à la mode, nous tirons les enseignements de l'histoire afin qu'elle évite de nous repasser le même plat. Ceci nous amène à répéter qu'à tous ces systèmes où s'entremêlent la démocratie participative, la planification démocratique, la démocratie économique, mais qui font finalement disparaître la panacée autogestionnaire, nous préférons tout simplement la vieille démocratie dite de délégation.

Dans ce système, il n'y a aucune confusion entre le rôle nécessaire, indispensable des partis politiques et la fonction de l'organisation syndicale.

Dans l'opposition, les partis politiques informent le citoyen, ils font obstacle à la tendance naturellement coercitive de l'Etat, l'Etat étant coercitif par nature et par définition, y compris lorsque, servant de camouflage à l'Etat policier, il s'intitule abusivement « Etat ouvrier » ou « Etat prolétarien ».

Quand ils accèdent au pouvoir pour gouverner, les partis précédemment dans l'opposition sont amenés à faire la synthèse des intérêts particuliers au nom de l'intérêt général, alors que le rôle de l'organisation syndicale sera de continuer à agir sur son propre terrain, c'est-à-dire sur un terrain de classe, pour la défense des intérêts des salariés.

INDISPENSABLE INDEPENDANCE

Maintes références historiques nous ont appris que l'intérêt général ne correspondait pas toujours aux intérêts particuliers de la classe ouvrière, même quand les ministres staliens, alors associés aux divers gouvernements de l'après-guerre, demandaient aux travailleurs, au nom de l'intérêt général, de « retrousser leurs manches », « de produire d'abord et de revendiquer ensuite ». C'est ce que demandent actuellement à la classe ouvrière italienne le parti communiste italien et sa filiale syndicale, la CGIL.

Pour nous, continuateurs de la tradition du mouvement ouvrier français, continuateurs de la CGT, la démocratie économique c'est la possibilité en toute indépendance à l'égard du patronat, des partis politiques et des gouvernements quels qu'ils soient, de pouvoir discuter, de pouvoir négocier, de pouvoir faire grève si besoin est, pour étendre, pour élargir les institutions sociales qui améliorent en permanence les conditions de vie et d'existence des salariés.

Pour ce faire, nous mettons en avant le contrat collectif, conquête inestimable puisqu'il consacre la reconnaissance de la classe ouvrière par la bourgeoisie, qui demeure, qu'importe la couleur dont elle se pare, « l'expression politique du capitalisme » suivant la définition qu'en a donnée Léon Blum.

Telle est notre mission, tel est le sens de notre combat. C'est à partir de cette pensée permanente que nos militants continueront à mener leur action, le reste n'étant que poudre aux yeux et dangereuse illusion.

Roger SANDRI
Secrétaire confédéral

fo. hebdo

supplément au n° 1596 de

 organe officiel de
la c.g.t.-force ouvrière

198, avenue du Maine
75014 Paris

N° de Commission paritaire 947 D 73
3° trimestre 1979 - ISSN 0399-4708

Directeur de la Publication
André BERGERON

photocomposition et impression :
imprimerie de la Mayenne



**PLAIDOYER
POUR
LE
REFORMISME**

IMMOBILISME DOCTRINAL OU REVOLUTION PERMANENTE ?

EN lisant ce troisième encart de Roger Sandri qui apporte la conclusion générale à son étude, je me disais que, décidément, notre ami avait pris une très bonne initiative. En un excellent condensé, il a su appréhender les différentes idéologies qui s'affrontent et partagent le monde et le mouvement ouvrier. En tirant les leçons du passé, il a su démontrer l'efficacité de notre philosophie de l'action syndicale qui repose essentiellement sur une conception réaliste de la lutte de classes.

La tâche était d'autant plus redoutable qu'ayant créé une Confédération où cohabitent des travailleurs de conceptions politiques, philosophiques, religieuses différentes, nous devons toujours veiller à ne pas heurter les consciences - ce qui est le vrai sens de la laïcité. Sandri y est parvenu, même si le style direct, l'expression vigoureuse du militant, laissent apparaître le ton polémiste du « battant ».

Y compris lorsqu'il est amené à analyser la doctrine sociale de l'Eglise et l'action temporelle de celle-ci, répercutée par l'Action Catholique Ouvrière (qui a son influence au sein même de la CFDT) Sandri le fait avec le souci d'objectivité qui doit être le nôtre.

Certes, on peut toujours considérer que l'interprétation des Encycliques par tel ou tel ordre religieux, par telle ou telle hiérarchie, par tel ou tel groupement « laïque » de l'Eglise est tendancieuse. On lira d'ailleurs à ce sujet avec intérêt le livre, paru récemment aux Editions Julliard, du P. Gaston Fessard : « Eglise de France, prends garde de perdre la Foi ! ». Des signes avant-coureurs laissent-ils présager « une épreuve cruciale » du catholicisme français ? Il s'agit là d'un problème interne à l'Eglise et ce n'était pas le propos de Sandri qui s'est seulement attaché à montrer la permanence d'une doctrine « corporatiste » qui n'est pas la nôtre.

De même, en rejetant le neutralisme douillet des Marie-Chantal de la « gauche », devait-il faire état des nouvelles tactiques communistes, qui sont autant de prétextes commodes pour ceux qui, par veulerie ou ambition, se prêtent à ces manœuvres en sachant pourtant très bien (les preuves, les témoignages ne manquent pas) que eurocommunisme, polycentrisme et compromis historique ne sont que des manifestations nouvelles de la stratégie impérialiste soviétique.

PAS DE SCHEMA DE SOCIETE

La conclusion de l'étude de Sandri aboutit à l'absolue nécessité de l'indépendance syndicale et à ce qu'il appelle le « réformisme militant ». Il souligne à ce propos que nous nous refusons à proposer un quelconque schéma de société. Tant d'erreurs ont été commises et tant de tragiques illusions répandues... Mais Proudhon, lui-même, n'écrivait-il pas : « J'ai posé quelques jalons, n'attendez pas de moi que je vous donne une système » ? Quant à Karl Marx, qui a pressenti parfois l'utilisation abusive que l'on pourrait faire de sa doctrine, il déclarait ne pas vouloir « faire bouillir les marmites de l'avenir » !

D'aucuns reprocheront peut-être une mauvaise interprétation de la Charte d'Amiens votée en 1906. Et c'est eux qui se tromperont. Comme l'écrit Sandri, la Charte d'Amiens en proclamant l'indépendance du syndicat conduit celui-ci à mener une action « de l'extérieur » - sur le seul terrain économique.

D'aucuns prétendront aussi que la Charte d'Amiens est d'essence marxiste, parce qu'elle est une « reconnaissance de la lutte de classes » - ce sont les termes employés.

En vérité, votée à la quasi unanimité, la Charte d'Amiens est une « synthèse » des différents courants de pensée qui traversaient alors le mouvement syndical français : socialiste et marxiste sans doute, mais aussi et surtout proudhonien, anarchiste et réformiste. (A cette époque d'ailleurs la référence à la lutte de classes n'était déjà plus l'exclusivité des marxistes).

Pour préserver l'unité syndicale, les uns et les autres se rallièrent au principe de l'indépendance syndicale que proclame la Charte d'Amiens. Là réside le point fondamental du texte et ce point consumma l'échec de la tendance marxiste de Jules Guesde au sein du mouvement syndical.

Certes la Charte d'Amiens affirme la nécessité de la lutte à mener pour « la disparition du salariat et du patronat ». Nous avons d'ailleurs repris cette formule dans nos statuts. Mais que signifie-t-elle ? C'est la disparition de la plus-value et du profit qu'engendre le capitalisme et qui permet à celui-ci d'exercer son « oppression matérielle et morale ». Et 1906 on pouvait légitimement penser que pour supprimer plus-value et profit il suffirait de procéder à ce que nos anciens appelaient « l'expropriation capitaliste », c'est-à-dire l'élimination de la propriété privée des moyens de production et d'échange.

TOUJOURS DES PRIVILEGES

Or, force est pour nous de tenir compte des leçons de l'histoire que n'ont pas connue les militants du début du siècle. En URSS, comme dans tous les pays se réclamant du socialisme, on a bien supprimé la propriété privée des moyens de production et d'échange mais la condition salariale n'a pas disparu pour autant : plus-value et profit existent toujours, mais au bénéfice d'une nouvelle classe privilégiée - exploitante et dictatoriale - qui s'est substituée à la classe capitaliste.

Mais, me dira-t-on, c'est parce que la propriété « collective » au vrai sens du terme n'a pas succédé à la propriété privée, une oligarchie étatique s'étant instituée.

Première constatation donc : il ne suffit pas de supprimer la propriété privée des moyens de production et d'échange pour qu'automatiquement elle soit remplacée par la propriété collective.

Or, même dans un pays communiste comme la Yougoslavie dont on nous a tant vanté les mérites du système autogestionnaire (l'Allemagne de l'Est aussi se réfère à l'autogestion) la démocratie est morte.

Milovan Djilas qui s'y connaissait en la matière, puisqu'il avait vu de près la tragique imposture communiste en Yougoslavie, a pu écrire dans son livre « La Nouvelle Classe » (Editions Plon), qui lui valut dix ans de prison par Tito et son exil :

« La nouvelle classe règne, au nom des ouvriers, sur le reste de la société - mais, avant tout, sur les ouvriers eux-mêmes... Les fils parvenus de la classe ouvrière, sont, de tous les monopolistes, les plus résolus et les plus inébranlables dans la défense des nouveaux privilèges. »

Est-ce à dire qu'il n'y ait pas de solution ?

TECHNOCRATIE ET BUREAUCRATIE

Précisément Sandri montre que le « réformisme » par la transformation progressive de la société permet à la classe ouvrière de parvenir à son émancipation, grâce au « contrat collectif », aux lois sociales et à la modification du rapport des forces résultant de la lutte de classes (qui ne peut exister qu'en démocratie).

Cette émancipation sera-t-elle un jour réalisée intégralement ? Pouvons-nous prétendre que le rôle du syndicalisme sera un jour achevé ?

Karl Marx estimait que la classe prolétarienne succéderait automatiquement à la classe capitaliste. Il s'est trompé. Il est vrai que nous étions au XIX^e siècle et que le machinisme n'avait engendré que ces deux classes antagonistes.

Mais, en reprenant le schéma marxiste, n'est-on pas amené à constater que « l'activité matérielle », le « processus économique » résultant de l'utilisation d'une nouvelle source d'énergie - l'électricité - a provoqué une nouvelle révolution industrielle qui a enfanté une nouvelle classe ? - la classe technocratique ou « directoriale » suivant l'expression de James Burnham, qui s'interpose entre la classe ouvrière et la classe capitaliste et tend à se substituer à cette dernière ?

Et le formidable bond de la science avec, de surcroît, cette autre forme d'énergie considérable : l'atome, ne nous laisse-t-il pas présager une révolution scientifique qui imposera l'ère des savants ?

Ainsi la classe ouvrière sera-t-elle toujours devancée dans son héritage « historique » ?

CONTRE LA CLASSE DOMINANTE

Quoi qu'il en soit, l'histoire nous apprend ceci : du fait des défauts inhérents à la personne humaine (la vanité, l'esprit de possession, le besoin de domination) ceux qui, par leur intelligence, sont appelés à diriger ont tendance à former une caste pour conserver leurs prérogatives et les avantages qui en résultent.

Quel que soit le régime, cette caste n'a-t-elle pas l'ambition de devenir classe dominante, afin d'obtenir par là des privilèges et, pour les conserver et les accroître, n'est-elle pas amenée à s'imposer comme classe exploitante ?

N'est-ce pas là le processus qui a engendré le stalinisme et l'actuelle dictature bureaucratique et militaire soviétique ?

Toute société doit donc, à notre avis, comporter des éléments d'équilibre. A ce titre, le syndicalisme libre et indépendant, élément de « contrepoids » par excellence, est appelé à jouer un rôle déterminant pour la défense de « l'humilié » - suivant la belle expression de Camus - et, au besoin, de la liberté.

C'est, en définitive, ce qu'affirme la résolution générale du Congrès Confédéral FO de 1977. Encore fallait-il expliquer par quel raisonnement, à travers quelles expériences, nous avons abouti à cette analyse.

Sandri s'y est employé avec talent.

Que nos jeunes camarades - et les autres - lisent les trois volets de son étude. Ils constateront que, loin de se complaire dans un « immobilisme doctrinal » la CGTFO, par son « réformisme militant », par son « humanisme », assure cette « révolution permanente », à la fois fruit de l'Homme et moteur de son action pour parfaire son Destin.

Roger Lerda

Secrétaire Confédéral

UN MONDE DANGEREUX

1 - La situation actuelle est marquée par une crise qui touche **tous les pays industrialisés**, quel que soit d'ailleurs le bloc politique auquel ces pays appartiennent.

Si le mode de production capitaliste met en évidence ses propres contradictions, celles-ci sont aussi aigües dans les pays à économie planifiée, dits « socialistes », la seule différence résidant dans le fait que, dans le premier cas, le pluralisme politique, la liberté de l'information éclairent l'opinion publique, dans l'autre, le système basé sur le monolithisme et l'absence de toute liberté, y compris celle d'expression, place un rideau opaque entre la réalité et la fiction ! Mais, il y a longtemps que la fiction n'abuse plus que les naïfs, sauf **Georges Marchais bien sûr, pour qui le « bilan des pays socialistes demeure globalement positif »**. Il est vrai qu'au Royaume des aveugles, les borgnes sont Rois !.

A l'image de toutes les crises qui ont jalonné le monde depuis un siècle et demi, en dehors de la crise actuelle, la dernière datant des années 1930, les augures les plus divers se plaisent à annoncer la naissance des Temps Nouveaux, que notre vieux monde ne va pas manquer d'accoucher, dans la douleur naturellement.

Nous ne tomberons pas dans le piège des prédictions hasardeuses des **experts en futurologie, science des plus incertaines s'il en est**, notre analyse se limitant à l'examen des situations présentes, aux constats actuels et aux conclusions qu'il faut en tirer.

Chaque époque a été marquée par des phénomènes semblables, mais les moyens rapides de communication amenuisant la notion des distances **rendent le monde, de plus en plus petit**. Le développement de l'information, principalement par le canal de la télévision élargit l'impact des connaissances et **universalise l'actualité**.

L'interpénétration des économies rend les nations, de plus en plus, inter-dépendantes aggravant un peu plus leurs contradictions, rendant de plus en plus précaires les équilibres politiques.

EMERGENCE DES CONTRADICTIONS

2 - Depuis la dernière Guerre mondiale, le monde s'est trouvé partagé en zones d'influence.

En 1945, les Accords dits de Yalta ont consacré la division du Globe en deux parties. L'une placée sous la tutelle de l'URSS, par l'imposition de son système politique, l'autre placée sous le « parapluie américain ». Si, pour le cas des USA la couverture est le plus souvent platonique, on sait la chape de plomb qui s'est abattue, depuis 1945, sur les pays placés sous la tutelle du « grand frère soviétique » !

La rupture idéologique intervenue depuis entre les dirigeants Chinois et ceux du Kremlin a entraîné une nouvelle distribution des cartes, s'appuyant sur la théorie des « trois Mondes », analyse développée par les nouveaux maîtres du Céléste Empire.

Toute remise en question de ce partage entraîne l'intervention des parties en cause. Nous l'avons constaté en Corée, à Cuba, au Viet-Nam, au Moyen-Orient, au Chili et dans d'autres endroits, disséminés à travers le Monde.

En plus, et souvent, on constate que la compétition territoriale et idéologique **s'effectue par nations interposées**. Ce

sont les Cubains en Afrique, les Nord-Vietnamiens dans le Sud-Est asiatique. Au Moyen-Orient, les perturbations nationales internes sont loin de laisser les Palestiniens dans l'indifférence.

Si, des nations comme la Grèce, le Portugal, l'Espagne ont pu accéder de nouveau à la démocratie, dans certains cas, l'irresponsabilité des Organisations démocrates, syndicales et politiques font que, en Italie par exemple, le terrorisme trouve un champ d'action idéal pour développer ses exactions faisant naître, à contrario, la tendance naturelle à accroître le pouvoir de l'Etat avec les dangers qui en découlent pour le devenir des libertés démocratiques.

D'un autre côté, les Etats totalitaires connaissent la contestation politique, menée par les **intellectuels**. C'est le cas de l'URSS et de ses satellites, où le maintien d'un équilibre économique précaire est obtenu, grâce aux accords industriels et commerciaux et aux aides financières, octroyées par les pays « capitalistes ». Simultanément, on continue à investir des sommes colossales pour accroître un armement mis au service d'une politique expansionniste favorisant la destabilisation de régions du monde comme : l'Afrique, l'Asie, le Moyen-Orient, nouvelle forme d'impérialisme qui va jusqu'à sacrifier aux intérêts nationalistes russes (Karl Marx doit en frémir dans sa tombe), les partis communistes locaux comme celui d'Irak, par exemple.

Les pays du Tiers Monde ont accédé à l'indépendance politique. Logiquement, ces pays se sont vite rendu compte qu'en l'absence d'indépendance économique, l'indépendance politique n'était qu'un leurre !

Initialement fournisseurs de matières premières ils deviennent transformateurs et producteurs d'articles manufacturés, renversant les données de l'offre et de la demande dont ils subissaient, précédemment, les effets négatifs. Ayant en disponibilité une main-d'œuvre abondante et encore peu exigeante, ils contribuent à rendre plus aigüe la concurrence internationale.

Le monde industrialisé devient, de plus en plus, dépendant des pays producteurs de matières premières et, s'ils furent écartés pendant très longtemps des grandes confrontations internationales, les pays en **voie de développement** essaient, à juste titre, de tirer profit des données issues de cette nouvelle situation.

Refusant de subir les méfaits du dérèglement des mécanismes du système monétaire international et du désordre qui en découle, ils s'organisent et imposent leurs propres décisions commerciales aux pays acheteurs.

Prenant conscience de l'importance que représentent **l'énergie et le pétrole**, en particulier, les pays producteurs en font une arme politique et un moyen de pression permanent sur les pays industrialisés. Tout changement politique intervenant à la tête des émirats, ou de n'importe quel pays producteur de pétrole peut, en tout instant, remettre en cause les plus belles spéculations économiques.

La sociologie de l'Islam, la vie du roi d'Arabie Séoudite ou d'un quelconque ayatollah ont autant, sinon plus, d'importance désormais que les états d'âme d'un Carter, que la santé de Brejnev ou qu'une dissertation sur le marxisme ou sur l'économie libérale.

En face de cela, une Europe qui n'en finit pas de chercher les meilleurs moyens d'appliquer le traité de Rome conclu en 1957, sans que cela puisse froisser, car nous en sommes là, les particularités nationales.

Nous vivons en conséquence dans un monde dangereux, compliqué par l'impuissance évidente des Etats-Nations à trouver des solutions qui soient à la dimension des problèmes posés. Comme c'est souvent le cas en telle situation, la **classe ouvrière** se trouve placée au centre des contradictions, nées d'une telle situation.

LA DEMOCRATIE MENACEE

3 - En l'état actuel des choses, une question revient fréquemment comme un leitmotiv :

- Est-ce que les régimes démocratiques ont encore la possibilité de surmonter les contradictions économiques et, inévitablement, politiques qui perturbent les équilibres mondiaux ?

Il faut bien admettre que cette question importante est, en même temps, lourde de conséquences !

D'ailleurs, nombreux sont ceux qui, dans notre périphérie considèrent que la situation présente est propice à des changements de « **structure** » et, s'agissant du syndicalisme en particulier de réexaminer le rôle et la place qu'il devrait occuper au sein des différentes « sociétés nouvelles » qui seraient en gestation. Nous sommes là en pleine « auberge espagnole » tellement les analyses et les conclusions deviennent contradictoires.

Toutes ces réflexions les plus souvent hasardeuses (nous en sommes déjà expliqués à travers nos précédentes études) (1) conduisent aussi à des analyses et à des conclusions dangereuses où la démagogie des mots et l'utopie l'emportent le plus souvent sur la saine réflexion, l'objectivité et le réalisme.

La réponse à cette grave question est apportée par André Bergeron à travers son livre : « *Ma route et mes combats* ». Nous citons :

« Jamais la démocratie n'a été aussi menacée qu'à l'heure actuelle. Et, cela est vrai partout dans le Monde.

Il y a quelques mois, à Genève, un haut fonctionnaire du Bureau International du Travail déclarait qu'il restait seulement environ 25 Nations possédant un régime véritablement démocratique, sur un total de 140 Etats.

Secrétaire Général de Force Ouvrière, je reste convaincu après plus de 30 années d'action militantes, du bien-fondé des idéaux qui animèrent ma jeunesse et qui ont été à l'origine de mon engagement dans le mouvement ouvrier.

Car, ces idéaux restent les valeurs fondamentales de la démocratie, c'est-à-dire la liberté de penser et d'agir de chacun, le respect de la liberté d'autrui, la justice sociale, la tolérance, etc.

Aussi est-ce une raison supplémentaire pour moi, alors que certains prennent déjà leur parti du « crépuscule de la démocratie », de consacrer tout ce qu'il me reste de force pour la défendre.

La marge serait-elle encore plus étroite, l'horizon pour le-

quel j'ai vécu apparaîtrait-il plus lointain, je ne baisserais pas les bras. Le dos au mur, je ne renoncerais pas. Telle est ma détermination ! »

Nous avons conscience que le Syndicalisme, tel qu'il est conçu par la CGT Force Ouvrière, dans la plus pure tradition du mouvement ouvrier français, ne peut se mouvoir et se promouvoir qu'en démocratie.

Wiston Churchill, Clémenceau, à propos de la démocratie disaient, à juste titre « C'est le pire des systèmes, mais le moins mauvais des régimes ». Les faits attachés à l'Histoire nous ont permis de vérifier, dans de nombreuses circonstances, surtout les plus tragiques, la justesse de cette réflexion.

Notre conception du Syndicalisme est inséparable de la démocratie. Le Syndicalisme Libre et Indépendant, comme celui de la CGT Force Ouvrière, est indispensable à la vie démocratique.

Notre doctrine d'action nous classe dans le camp des réformistes.

Dans le camp des stalinien et au sein de l'intelligentsia, dite de Gauche, c'est un qualificatif qui, présentement ressemble fortement à un anathème. L'amalgame est vite réalisé entre : réformisme, collaboration de classes, social - démocratie, révisionisme, démission - pour ne pas dire trahison - encore que les ardeurs se soient considérablement atténuées depuis la douche glacée de mars 1978.

LA REVOLUTION QUOTIDIENNE

4 - L'histoire du mouvement ouvrier est fertile en polémiques opposant ceux qu'on appelait révolutionnaires, à ceux que l'on nomme réformistes.

Au-delà des mots et des formules, les faits eux-mêmes ont amené les révolutionnaires à admettre que, dans la pratique syndicale quotidienne, se réalisent des réformes partielles, alors que l'action persévérante et permanente, menée par les réformistes, pour étendre, pour élargir les institutions sociales qui améliorent le sort des travailleurs ont fait d'eux, depuis longtemps, **des révolutionnaires sociaux au sens exact du terme.**

Donnant priorité à l'action concrète par opposition au verbe stérile, nous considérons que, dans le contexte difficile actuel, ce courant de pensée du mouvement ouvrier, auréolé de ses lettres de noblesse, acquises grâce à un bilan de réalisation impressionnant a, plus que jamais, sa place.

Avec les diverses composantes qui forment la CGT Force Ouvrière, dans la continuité de la pensée et de la doctrine d'action de la vieille CGT, notre forme de syndicalisme demeure l'outil indispensable et nécessaire à la classe ouvrière pour son accession permanente vers le progrès social, dans le respect et la sauvegarde des libertés démocratiques.

(1) FOH n° 1587 et n° 1589.

2^e PARTIE

SYNDICALISME - POLITIQUE - POUVOIRS

1. - Sous le titre : « Syndicalisme et Politique » Jean Dugesne dans un article publié récemment par le Journal « *La Croix* » écrivait (2) :

« Monsieur Bergeron rappelait la position de son Organisation : pas de confusion entre syndicalisme et politique.

C'est d'ailleurs une position traditionnelle au syndicalisme français depuis la Charte d'Amiens, bien oubliée aujourd'hui. Les problèmes professionnels sont une chose, la politique une autre. Que chacun fasse son métier et tout ira bien ou mieux.

Voilà donc une application supplémentaire de la théorie de la séparation des pouvoirs chère à Montesquieu et à nos esprits, épris de logique apparente. Car, il est bien vrai que le syndicalisme est devenu un véritable pouvoir, qu'il faut donc traiter comme tel.

L'ennui c'est que, même s'ils sont séparés, les limites entre les pouvoirs sont floues et que leur tracé varie. C'est le cas du syndicalisme. »

A la suite de cela, Jean Duquesne continue son explication, en s'efforçant d'estomper les nuances qui peuvent exister entre syndicalisme et politique développant, et c'est logique venant de l'école de pensée à laquelle il appartient, une sorte de plaidoyer en faveur des CONTRE-POUVOIRS.

Nous avons déjà donné la position de la CGT Force Ouvrière à l'égard de cette conception, notamment dans un article de Roger Lerda intitulé : CONTRE-POIDS ou CONTRE-POUVOIRS.

Ensuite, Jean Duquesne interprète, de façon simpliste, la déclaration d'André Bergeron en assimilant facilement : indépendance et apolitisme, dans le but de mieux faire passer son argumentation critique.

L'APOLITISME

2. - Une première remarque nous amène à faire cette mise au point, à savoir que, si notre syndicalisme se réclamant de la Charte d'Amiens, adoptée en 1906 par le Congrès de la CGT et dont les principes demeurent inscrits dans le préambule aux Statuts de la CGT Force Ouvrière, se veut indépendant à l'égard du patronat, des églises, des partis politiques et des gouvernements quels qu'ils soient, ceci n'a rien à voir avec un apolitisme stérile qui l'assimilerait à une sorte de poujadisme syndical !

En effet, lorsque nous portons jugement sur la protection sociale collective, sur la fiscalité, sur les objectifs du Plan, sur les problèmes de l'énergie, sur la politique des revenus pour ne parler que de ces domaines, notre intervention qui consiste à situer où se trouvent les intérêts particuliers des travailleurs que notre syndicalisme prend en charge pour en assurer la défense, cette intervention est incontestablement de portée politique.

Cette action qui n'a rien à voir avec la **politique politique**, telle qu'elle est pratiquée par la CGT par exemple, et c'est là la différence, fait partie de l'action naturelle et normale dévolue au syndicalisme, tel qu'il est conçu par la CGT Force Ouvrière.

Un autre exemple qui illustre encore mieux la différence qui existe entre l'apolitisme et l'indépendance, se trouve dans la position qui fut celle de la CGT Force Ouvrière en 1969, à l'occasion du référendum organisé par le Gouvernement de l'époque, portant sur une réforme de la Constitution, réforme qui tendait à octroyer aux sociaux-professionnels, c'est-à-dire aux Organisations syndicales des pouvoirs qui, en démocratie sont logiquement dévolus aux Partis politiques et aux élus du suffrage universel.

Parce que nous avons considéré que ce projet de loi conte-

nait, en germe, un processus d'intégration du syndicalisme dans les rouages de l'Etat, le Congrès Confédéral de 1969 appela les travailleurs à rejeter ce projet de loi.

En clair, cela veut dire que, par un acte politique nous avons refusé l'intégration du syndicalisme dans les rouages de l'Etat, en préservant son indépendance et son droit permanent à la contestation.

PAS DE CONTRE-POUVOIR

3. - La deuxième remarque porte sur le fait que Jean Duquesne veut, dans son schéma, habilement réassocier le syndicalisme et la politique en l'assimilant à un pouvoir.

S'agissant de la CFDT nous sommes d'accord, c'est sa conception qui n'a rien à voir, d'ailleurs, avec la fonction de la CGT qui est celle d'être le relais intermédiaire entre le Parti Communiste et les « masses ». Mais là, réside toute la différence avec l'analyse de la CGT Force Ouvrière dont le rôle se veut intentionnellement limité à celui d'un contre-poids (3).

Jean Duquesne fait référence à Montesquieu en y associant la position d'André Bergeron. Il ne se trompe pas, pour « le philosophe des Lumières », son projet de société repose sur « l'équilibre des contraires ». « Il faut que le pouvoir arrête le pouvoir » écrit-il, pour lui, la séparation des pouvoirs est le nécessaire contre-poids mettant un frein aux naturelles tendances despotiques du pouvoir, quel qu'il soit.

Pour la CGT Force Ouvrière, la séparation des pouvoirs réside dans le fait, qu'en démocratie, il y a le domaine politique qui appartient aux partis politiques, et le terrain économique où agit le syndicalisme et, c'est sur ce terrain que se confrontent les intérêts contradictoires et où se manifestent les divergences entre les classes sociales.

Aucune propension nous pousse à détenir le pouvoir économique ni, par relation, à jouer un rôle de contre-pouvoir. Ce serait, par là-même, contraire à notre conception syndicale : la détention d'un pouvoir, y compris économique, conduisant inévitablement à sa fusion avec le pouvoir politique, le résultat final débouchant sur l'intégration, c'est-à-dire sur l'antithèse de la démocratie, ouvrant la porte à toutes les coercitions, apanages naturels du pouvoir. Nous nous en sommes expliqués à travers l'étude portant sur la « **Doctrine Sociale de l'Eglise** » (4).

Dans cette étude nous indiquons que, la CGT Force Ouvrière continuant la CGT est bien, **en partie et dans sa pensée**, l'héritière des idées libérales nées de la Révolution Française. En effet, dans notre action, nous privilégions le **contrat collectif**. Ce n'est pas un effet du hasard, et il y a dans ce raisonnement une logique qui nécessite préalablement, et pour la clarté de l'explication, une nécessaire recherche historique.

(2) La Croix : 11/5/1979

(3) Roger Lerda : *contre-poids-contre pouvoirs FOH n° 1564*

(4) FOH n° 1589

3^e PARTIE

DE L'INDIVIDUALISME LIBERAL AU CONTRAT COLLECTIF

1. - La Révolution de 1789 est, non pas un accident fortuit, mais la résultante d'une longue évolution, la liquidation brutale mais lentement préparée du féodalisme par le capitalisme naissant !

Elle fut préparée au cours du XVIII^e siècle par un mouvement idéologique animé par les philosophes : Montesquieu,

J.J. Rousseau, Voltaire, pour ne citer que les plus célèbres d'entre eux. Ils luttent contre les abus du despotisme. Ils réclament la liberté de pensée, la liberté de parole, l'égalité entre les citoyens. Avec les scientifiques et les économistes ils réclament la liberté d'entreprendre.

Elle apparaît comme le point culminant de la lutte sécu-

laire engagée par la bourgeoisie contre l'aristocratie foncière.

La société française de 1789 est divisée en trois ordres séparés : les uns des autres par des institutions juridiques spéciales : la noblesse, le clergé et le **tiers-état**. Cette division correspondait à la division de la société en classes, elle-même fondée sur la division de la terre.

Mais, avec le développement de la production marchande, les distinctions juridiques ne cadrent plus avec les distinctions économiques. Aussi, à travers chaque ordre, naissent des couches, elles-mêmes en opposition. La noblesse de cour et le haut clergé vont vite se trouver en conflit avec la petite noblesse et le bas clergé, associés avec la grande bourgeoisie. Le tiers-état n'est pas moins divisé que la noblesse et le clergé.

Il forme juridiquement l'ordre des non-privilegiés mais, en fait, cet ordre groupe des classes antagonistes puisqu'il rassemble la grande bourgeoisie et le peuple de la ville et des champs. La grande bourgeoisie forme les couches les plus puissantes du tiers, elle comprend la haute finance, l'opulente caste des banquiers et des fermiers généraux, créancière de l'Etat et de la Noblesse.

Cette caste aspire aux réformes qui doivent éviter la banqueroute, mais elle est opposée à tout changement profond bénéficiant comme la haute noblesse, avec qui elle est liée, de nombreux privilèges.

CAHIER DE DOLEANCES

La petite bourgeoisie qui comprend les petits artisans, non soumis au régime des corporations, et les gens de boutique font cause commune avec le peuple misérable : celui des paysans qui, pour certains d'entre eux, sont encore réduits au servage et aux ouvriers des manufactures qui connaissent de longues journées de travail, des bas salaires, une discipline rigoureuse. Si ces éléments, encore peu nombreux, du prolétariat aspirent à une amélioration de leur sort, **leur conscience de classe n'est pas encore née**. Le plus souvent ils épousent les revendications des maîtres et leur passent la plume pour la rédaction des cahiers de doléances. Ainsi, cette petite bourgeoisie, les travailleurs de la ville et les paysans constituent une masse révolutionnaire.

Pressentant les perturbations politiques qui ne vont pas manquer de découler de ces contradictions économiques, dans les premiers temps du capitalisme embryonnaire, la monarchie absolue conciliera les exigences des couches supérieures de la bourgeoisie et de la noblesse. Mais, avec l'essor de la production marchande le jeu deviendra de plus en plus difficile, les intérêts de la bourgeoisie et de la noblesse s'opposant trop pour qu'il soit possible de les concilier.

Les vieilles barrières féodales entravent le commerce et les règlements des corporations, gênent l'essor de l'industrie. Ces obstacles apparaissent surtout intolérables à partir de 1760, alors que la concurrence économique s'exaspère entre l'Angleterre et la France, l'Angleterre étant soumise, depuis longtemps, au régime de la liberté économique.

La monarchie est en péril, et Turgot, ministre réformateur essaie de sauver le régime en donnant satisfaction aux revendications de la grande bourgeoisie.

L'évolution irrésistible du capitalisme et de celle qui deviendra son expression politique : la bourgeoisie, est freinée par le régime corporatif, le particularisme provincial, l'organisation féodale. Les corporations des métiers ont conservé leurs règlements étroits, elles détiennent le monopole de certaines fabrications, elles s'opposent à la libre concurrence et au libre développement de la production, elles limitent le nombre d'ouvriers dans une profession. La France provinciale est constituée par une mosaïque de petits Etats, ayant chacun leur organisation particulière et séparés, les uns des autres, par des douanes et les innombrables droits seigneuriaux.

Toutes ces institutions constituent des entraves au développement des forces productives de la bourgeoisie, qui réclame la liberté et l'égalité nécessaires à son développement.

Ainsi Turgot n'hésite-t-il pas à prendre d'énergiques mesures. Il rétablit la liberté du commerce des grains, supprime

les corvées, les douanes intérieures et modifie, dans un sens plus libéral, la réglementation bureaucratique de l'industrie.

Par l'Edit de 1776, Turgot ira jusqu'à abolir les corporations.

« Il sera libre à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, même à tous étrangers, d'exercer dans tout notre royaume telle espèce de commerce et telle profession d'arts et métiers que bon leur semblera, même d'en réunir plusieurs ; à l'effet de quoi nous avons éteint et supprimé tous les corps et communautés de marchands et d'artisans, ainsi que les maîtrises et les jurandes, abrogeons tous privilèges, statuts et règlements donnés auxdits corps et communautés. »

En 1783, Turgot songe alors à établir des impôts, identiques à ceux imposés au Tiers-Etat pour le clergé et la noblesse. En plus, il réclame le contrôle de la dépense publique. Il soulève alors la réaction du parti de la noblesse, obligeant le roi à le renvoyer. Les corporations, les barrières féodales sont rétablies en partie.

La ruine du trésor public va entraîner la révolte de la classe des privilégiés. Le clergé refuse d'apporter sa contribution au redressement des finances publiques. Des soulèvements armés, dirigés par la noblesse éclatent en province. Si le Tiers Etat participe à cette agitation, il n'est encore qu'un élément d'arrière-plan.

Le Roi, subissant la pression des trois ordres : noblesse, clergé, Tiers-Etat va réunir les Etats Généraux à Versailles, le 5 mai 1789.

Dès l'ouverture, les ordres s'affrontent sur la procédure de vote, le Tiers Etat réclamant le vote par tête, par opposition au vote par ordre, système défendu par la noblesse et le clergé. Appuyé par une partie du clergé de campagne, lié à la paysannerie, le Tiers Etat l'emporte.

Pourtant la misère accroît la révolte dans les milieux populaires et le soulèvement va éclater. Déjouant le calcul des provocateurs qui misaient sur la répression pour noyer définitivement toute velléité révolutionnaire, l'armée passe du côté du peuple. Le 14 juillet, les gardes françaises et le peuple prennent la Bastille, symbole du despotisme.

Ainsi, la grande bourgeoisie, la petite bourgeoisie et le peuple unissent leurs efforts. L'ancien régime est frappé à mort, le nouveau régime s'organise. La bourgeoisie s'empare du pouvoir politique.

FIN DES CORPORATIONS

2. - L'Assemblée Constituante, s'appuyant sur la grande bourgeoisie, est le premier type de l'Etat Bourgeois, issu de la Révolution Française.

Maîtresse du pouvoir politique la Bourgeoisie s'empresse d'appliquer son programme économique. Elle abolit la propriété féodale et les privilèges féodaux, elle supprime les corporations, assure le fonctionnement du libre échange, de la libre concurrence. C'est la consécration d'une nouvelle doctrine : le **libéralisme économique**. C'est l'application de la **séparation des pouvoirs**. C'est la disjonction du politique et de l'économique.

Si le système monarchique, s'appuyant sur le cloisonnement des ordres et sur le fonctionnement rigide des corporations, desquelles il tirait un profit matériel en échange de privilèges garantissant l'ordre social, masquait les contradictions d'intérêts et les antagonismes qui en découlaient, le libéralisme va mettre en exergue les oppositions économiques existant entre les catégories de citoyens, entre ceux qui possèdent la terre et ceux qui la travaillent, entre ceux qui possèdent les instruments de production et ceux qui assurent cette production.

Emportée par son élan généreux, l'Assemblée va s'apercevoir qu'elle est allée trop loin dans son libéralisme. Par le décret du 21 août 1790, l'Assemblée Nationale établit, *« que les citoyens ont le droit de s'assembler paisiblement et de former, entre eux, des sociétés libres, à la charge d'observer les lois qui régissent tous les citoyens. »*

Beaucoup d'ouvriers pensent que la suppression des corporations n'est que le prélude de réformes sociales plus pro-

fondées et des émeutes éclatent en 1790 chez les ouvriers tisseurs, notamment à Saint-Etienne et à Lyon. Les compagnons, groupés au sein de l'Union Fraternelle des Ouvriers en l'Art de la Charpente, estiment le moment favorable pour demander une augmentation de salaires et l'établissement du **contrat collectif**.

Ces mouvements effraient les patrons qui sollicitent l'appui de l'Assemblée. Celle-ci prend fait et cause pour eux en abolissant, par la Loi du 17 juin 1791, dite Loi Le Chapelier, la liberté d'association en introduisant, simultanément, le Délit de Coalition.

L'esprit de la Loi est de rappeler l'anéantissement de toutes espèces de corporations de citoyens du même état et profession. Seuls demeurent l'intérêt particulier et l'intérêt général. C'est aux conventions libres d'individu à individu, **c'est-à-dire au contrat individuel**, à fixer la journée pour chaque ouvrier ; c'est ensuite à l'ouvrier à maintenir la convention qu'il a faite avec celui qui l'occupe. C'est d'empêcher les coalitions que formeraient les ouvriers pour faire augmenter le prix de la journée et celles que formeraient les entreprises pour le faire diminuer.

Il y a là, chez le législateur le souci d'éviter les pratiques de l'Ancien Régime, d'éviter les entraves économiques liées à l'existence des privilèges, des maîtrises, des jurandes, des corporations qui empêchaient la libre concurrence, la liberté d'entreprendre, tous principes assimilés à la liberté tout court.

Certes, la notion de liberté s'apprécie différemment selon que l'on se trouve du côté de ceux qui possèdent, ou de ceux qui sont démunis de tout mais, on peut admettre que **paradoxalement c'est le Délit de Coalition**, inscrit dans la Loi Le Chapelier en 1791 associé à la promotion de l'individualisme libéral qui, au fur et à mesure, du développement économique et technique provoquera la prise de conscience de classe chez les salariés et, par la lutte de classe qui va en résulter, aboutira à l'organisation ouvrière à travers le syndicalisme.

ESPRIT DE CLASSE

3. - Mais, si la Révolution de 1789 a modifié considérablement la façon de penser, les conditions économiques ne se sont guère modifiées.

On continue à travailler après 1789 comme avant. A côté d'une classe bourgeoise dominante, où se retrouvent la grande bourgeoisie, les artisans, les boutiquiers, la classe paysanne est, de loin, la catégorie sociale la plus importante. Les salariés travaillant dans les premières manufactures, textiles notamment, sont encore une infime minorité.

L'utilisation de la machine à vapeur et le développement du machinisme qui va en résulter, vont bouleverser considérablement les façons de travailler déjà sous le Premier Empire, mais surtout à partir de 1820.

La Société industrielle, naissante, va accoucher du prolétariat des grandes cités urbaines. Nous ne reviendrons pas sur la misère effroyable que connaissent les familles ouvrières à cette époque. Notre regretté camarade Georges Vidalenc a su décrire, avec pathétisme, ce qu'était l'effroyable condition ouvrière au XIX^e siècle.

La grande bourgeoisie, propriétaire du réseau bancaire et industriel représente la classe dominante sous tous ses aspects. Elle va connaître son apogée après 1830, sous la monarchie de juillet. Le système du vote censitaire limite l'expression politique à deux cent quarante mille électeurs qui délèguent leurs pouvoirs à une oligarchie qui détient le pouvoir politique et assure sa domination sur le terrain économique.

Les couches inférieures de la bourgeoisie, les intellectuels, les savants s'efforcent de faire sauter le verrou. Ils trouvent comme allié le prolétariat qui espère qu'un changement politique, revenant aux principes généreux de la République, va lui permettre d'obtenir un adoucissement à l'atroce condition qui lui est faite.

La Révolution de février 1848 va permettre à la bourgeoisie libérale, avec l'aide du prolétariat, d'accéder au pouvoir politique en proclamant la République. Mais, constatant que la bourgeoisie remettait en cause les promesses qu'elle avait dû concéder au prolétariat pour s'assurer de son soutien, no-

tamment sur la durée du travail, sur le droit au travail, les ouvriers vont se soulever contre les alliés de la veille. C'est la Révolte de juin 1848, sans doute la première révolte organisée de la classe ouvrière car, cette révolte mûrissant en l'espace de cinq mois, n'est que la conclusion faite par les ouvriers que la société était bien divisée en classes opposées par des intérêts contradictoires, et que leurs propres intérêts n'ont rien à voir, désormais, avec ceux de la bourgeoisie. Plus que jamais, malgré l'échec de la révolution et de la répression impitoyable qui va en résulter, la conscience de classe va se développer chez les ouvriers, et le prolétariat comprendra vite qu'il ne peut désormais compter que sur sa propre action pour sortir de la condition qui est la sienne.

C'est de cette prise de conscience grandissante que naîtra le syndicalisme, véritable organisation de la classe ouvrière en mouvement.

Née de la société industrielle, fruit bâtard du capitalisme qui l'a engendrée et de la bourgeoisie qui nie son existence en tant que classe, ne voyant en elle qu'une simple addition d'individus pris isolément et obligés de lui vendre leur force de travail comme une simple marchandise, subissant la loi de l'offre et de demande, la classe ouvrière va s'organiser.

L'éclosion du groupement ouvrier s'appuyant, au départ, sur les Sociétés Mutuelles existantes se transformant rapidement en Sociétés de Résistance, puis en Chambres Syndicales va opposer à la classe dirigeante la puissance de son groupement, la force de l'association. En face du capital, le rapport de force se modifie car, en plus des revendications portant sur les salaires, la journée de travail (qui atteint 17 heures chez les Canuts lyonnais), l'action engagée portera sur la volonté du groupement de substituer au contrat individuel, né de la Loi Le Chapelier en 1791, **le contrat collectif** ; en fait, c'est la volonté arrêtée d'amener la bourgeoisie dirigeante à reconnaître la classe ouvrière en tant que telle, et l'obliger ainsi à passer des compromis avec elle, sur la base du contrat collectif, ce que nous appelons maintenant : la Convention collective.

En conséquence, c'est bien sur le terrain économique que se manifeste l'action de classe du syndicalisme, car c'est là où s'expriment les intérêts contradictoires, là où aucun écran ne peut masquer la dure réalité de la lutte des classes, née du fait inéluctable de la division de la société en classes.

C'est la raison pour laquelle, tant la vieille CGT Confédérée que la CGT Force Ouvrière s'appuyant sur cette analyse, ont toujours mis en avant, pour l'organisation syndicale, le droit de discuter, dans un cadre collectif, des salaires et des conditions de travail en général.

Dans son livre : « *Ma Route et mes Combats* », André Bergeron traite de la question :

C'est ainsi que les libertés contractuelles ont motivé les premiers combats de la classe ouvrière. Il y a bien longtemps, par exemple, les Canuts de Lyon se sont battus, et d'autres après eux, pour obtenir des « tarifs » qui n'étaient rien de moins que des contrats collectifs.

C'est aussi l'expression d'une volonté de faire échec au comportement patronal qui dressait les travailleurs les uns contre les autres. Le principe de la convention collective est donc un acquis considérable qu'il faut préserver ».

CHARTRE D'AMIENS

Le contrat collectif est bien le produit de l'action de classe du syndicalisme, agissant sur son propre terrain et rejetant toute forme d'intégration à un pouvoir quelconque, même quand elle est présentée sous la forme d'autogestion, cheminement naturel conduisant au corporatisme (5). L'indépendance syndicale chère à la CGT Force Ouvrière est bien le corollaire de cette doctrine d'action, affirmée notamment au Congrès d'Amiens en 1906 :

« En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le Syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis, et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale ».

En clair, dans l'esprit de la Charte, l'action syndicale doit s'exercer sur le pouvoir, de l'extérieur, et non pas à l'intérieur de celui-ci.

C'est bien le souci de refuser dans le cadre de la séparation des pouvoirs, toute forme d'intégration à l'entreprise ou à l'état. Nous sommes là, bien loin des théories remises à la mode, dites d'avant-garde, sur la diffusion du pouvoir ou sur le contre-pouvoir. Nous en sommes même l'anti-thèse lorsque nous affirmons et nous l'avons démontré, que notre syndicalisme est bien le produit des idées libérales nées en 1789 car, c'est l'individualisme libéral qui a fait éclater le carcan corporatiste entravant les forces productives, masquant par la coercition la réalité des contradictions d'intérêts existant entre les classes sociales. Puis, c'est le développement des techniques et des forces économiques, en mouvement, qui s'ensuit qui simultanément sur le plan social fait prendre conscience à la masse des travailleurs exploités, qu'ils appartiennent bien à une classe nouvelle, bien à part de la classe dominante, les obligeant par un acte concret de solidarité à s'unir, à s'organiser pour opposer à la bourgeoisie une force collective, dépassant le contrat individuel pour y substituer le **contrat collectif** et, par là-même, consacrant dans les faits l'existence de la classe ouvrière.

Tout l'immense réseau de protection sociale, tissé inlassablement par les réformes arrachées, quelquefois de haute lutte par l'action permanente du Syndicalisme confédéré, au début par la CGT, par la CGT Force Ouvrière ensuite ont permis d'élever le niveau de vie des travailleurs, d'élargir la protection sociale, de permettre l'accès à l'instruction et à l'éducation, de travailler moins longtemps, d'adoucir la vieillesse etc.

Cette action constante du syndicalisme, **dît réformiste**, puise incontestablement ses racines dans la volonté de la classe ouvrière dès ses débuts, d'agir sur le terrain économique, là où s'affrontent les intérêts de classe pour imposer au pouvoir politique la liberté de s'organiser, le droit d'agir collectivement dans l'intérêt de la classe ouvrière, **QUEL QUE SOIT LE GOUVERNEMENT EN PLACE.**

Oui, la convention collective est bien une conquête inestimable de la classe ouvrière et, comme la liberté d'entreprendre était assimilée par la Bourgeoisie de 1789 à la liberté tout court, le droit de discuter, de négocier, de contracter par tous les moyens, y compris en utilisant la grève quand toutes les autres possibilités ont été épuisées est bien inséparable de l'exercice des libertés individuelles et collectives, sans lesquelles le Syndicalisme Libre, tel qu'il est conçu par la CGT Force Ouvrière, ne saurait exister !

(5) FOH n° 1589.

4^e PARTIE

FAILLITE DE L'IDEOLOGIE

1. - Dès la naissance de la classe ouvrière, au XIX^e siècle, les sociologues, philosophes et théoriciens appartenant aux courants de pensée les plus divers, vont se pencher sur son destin.

L'avènement de la Société industrielle bouleverse, il est vrai, tout ce qui avait existé jusqu'à cette époque. La façon de travailler, la façon de vivre, le déplacement des populations des campagnes vers les villes, attirées par un revenu salarial comparativement supérieur à la situation grégaire qui est celle des paysans à ce moment-là, le développement des communications, la substitution de la force motrice à la force animale, seul moyen de traction connu et utilisé depuis la naissance du monde, tous ces phénomènes entraînent l'éclatement des structures existantes.

Cette révolution industrielle, s'ajoutant à la révolution des idées de 1789, va elle-même entraîner dans toute l'Europe des mouvements politiques importants mettant fin, presque partout, aux pratiques despotiques qui, pendant des siècles, ont étayé les fondements sur lesquels reposaient les gouvernements de monarchie absolue.

Nombreux sont ceux qui considèrent que, la classe ouvrière qui naît porte en elle l'espérance d'un monde nouveau où, la justice et la fraternité triomphantes mettraient fin à l'esclavage, le servage et à l'exploitation de l'homme par l'homme.

Parmi les analyses qui auront le plus de résonance nous trouvons tout d'abord celles de Marx et Engels. Dépassant le cadre de la description et de la théorie elles y associent les

méthodes d'action de conquête du pouvoir par la classe ouvrière. Ces théories vont influencer la pensée politique au XIX^e siècle, en se pérennisant au sein même de notre monde contemporain.

D'autres, comme Proudhon, mettront en évidence la nécessité de l'association des producteurs, l'équilibre sociétaire reposant sur le contrat synallagmatique, en s'opposant à toute forme de coercition, notamment celle de l'Etat mais, également à celle d'une classe sur les autres classes, soit-elle la classe ouvrière !.

Toutes ces conceptions, et nous ne citons là que les plus marquantes, seront le plus souvent contradictoires. Elles déclenchent d'ailleurs des polémiques passionnées, opposant notamment Marx-Engels à Proudhon dans une controverse célèbre, partant de la Philosophie de la Misère (6), à la Misère de la Philosophie (7). A ce jour, ce débat n'a toujours pas pris fin.

LA CGT REFORMISTE

2. - Pourtant, à côté de ces turbulences naturelles et logiques, somme toute, la classe ouvrière s'organise nationalement et internationalement, malgré les obstacles de toute nature qui obstruent son cheminement. La réaction patronale et gouvernementale ne peuvent rien à la puissance du mouvement en marche. La prise de conscience de classe s'affermi. Le 17 février 1864, un journal de l'époque : « L'Opinion Na-

tionale », publie un manifeste, signé par soixante ouvriers qui affirme la volonté qu'a la classe ouvrière de se libérer elle-même, sans l'appui de la bourgeoisie démocratique. Il est intéressant de lire le début de ce manifeste (8).

« Le suffrage universel nous a rendus majeurs politiquement, mais, il nous reste encore à nous émanciper socialement. La liberté que le Tiers Etat sut conquérir, avec tant de vigueur et de persévérance, doit s'étendre en France, pays démocratique, à tous les citoyens. Droit politique égal implique, nécessairement, un égal droit social.

On a répété à satiété : il n'y a plus de classes ; depuis 1789 tous les Français sont égaux devant la loi. Mais, nous qui n'avons d'autre propriété que nos bras, nous qui subissons tous les conditions légitimes ou arbitraires du capital, nous qui vivons sous des lois exceptionnelles, tels que la loi sur les coalitions et l'article 1781 qui portent atteinte à nos intérêts, en même temps qu'à notre dignité, il nous est bien difficile de croire à cette affirmation ! »

C'est sous la pression de cette prise de conscience croissante de la classe ouvrière que sera mis fin, en 1868, au délit de coalition instauré en 1791, par la loi Le Chapelier.

La Commune de Paris et la répression féroce qui s'ensuit va creuser, un peu plus profondément, le fossé séparant la bourgeoisie du prolétariat. Pourtant, en 1884, la loi reconnaît officiellement l'existence du syndicat professionnel. C'est l'aboutissement de longues années de lutte, de souffrances et qui va permettre à l'organisation ouvrière d'affirmer sa personnalité propre.

En 1895, à la naissance de la CGT, les courants de pensée continuent à s'affronter au sein de l'organisation. Pour les uns, s'inspirant de la **pensée Proudhonienne**, la CGT doit continuer son action en toute autonomie. Il est vrai que, la voie « politique » dans laquelle se sont engagés certains dirigeants ouvriers est loin d'être concluante, quant aux résultats, et renforce ainsi la thèse des tenants de l'indépendance d'agir en dehors des organisations politiques et du pouvoir politique. Les autres, appartenant au courant « guesdiste », lui-même héritier de la pensée Marxiste, donnent priorité à l'action politique pour la conquête de « l'Etat bourgeois » par la classe ouvrière.

En 1906, le célèbre Congrès d'Amiens va fixer, de façon définitive, la doctrine d'action de la CGT affirmant son indépendance à l'égard des : partis politiques des églises, des sectes, des gouvernements, comptant **uniquement sur son action, menée de l'extérieur**, pour arracher au patronat, au législateur, à l'état les avantages qui vont améliorer, progressivement, les conditions d'existence de la classe ouvrière et, surtout, la volonté de pouvoir négocier avec l'interlocuteur patronal sur la **base du contrat collectif**, moyen technique de négociation certes mais, surtout, reconnaissance de fait, par la bourgeoisie et le patronat de la classe ouvrière, en tant que classe, ayant son identité propre et l'obligation qui découle, pour la classe dirigeante de passer, **sur le terrain économique**, des compromis avec elle. C'est, en fait, à travers les résultats concrets, permanents, obtenus sur la base des réalités par cette action, que se développe et s'affirme le **caractère réformiste de la CGT**, sa seule préoccupation de « nature politique » résidant dans le fait de voir assurer par l'Etat Républicain l'exercice et le maintien des libertés démocratiques, indispensables à l'action du syndicalisme libre.

L'IRRUPTION BOLCHEVIQUE

3. - En 1917, le monde connaît les secousses qui vont résulter de la tragédie de la Première Guerre Mondiale. Les structures de l'Etat aristocratique de Russie vont s'écrouler sous les coups de boutoir de la pression révolutionnaire.

La prise de pouvoir par le Parti Bolchévik, la destruction de l'état féodal et son remplacement par un « état ouvrier », résultat terminal de l'association de la pensée et de l'action, base de la théorie marxiste mise en pratique par Lénine, crée un état de fait sans précédent et unique au monde.

L'état « socialiste » est né et, pour les révolutionnaires du monde entier, pour tous ceux qui misaient sur la vocation missionnaire de la classe ouvrière pour l'édification de la société idéale, où disparaîtrait toute forme d'exploitation sociale, l'heure a sonné et c'est, avec enthousiasme, qu'est ac-

cueillie la naissance du monde nouveau qui s'avance.

La violence inévitable qui résulte de cet événement va poser un certain nombre de points d'interrogation aux organisations internationales se réclamant de la classe ouvrière, qu'elles soient syndicales ou politiques. Très vite vont s'affronter ceux qui veulent s'engager dans la voie révolutionnaire, derrière les nouveaux adeptes du marxisme - léninisme, et ceux qui considèrent que le nouveau régime porte, en lui-même, par ses méthodes d'action et à terme les germes d'une nouvelle coercition. Effectivement, les contradictions, les comportements, les rivalités entre les dirigeants bolchéviks, le tout s'accompagnant de la liquidation physique d'adversaires présumés du régime vont progressivement, sous la férule de Staline, favoriser la mise en place d'une dictature implacable, le tout au nom du prolétariat.

La pratique despotique du pouvoir va s'appuyer sur une bureaucratie parasite qui va s'octroyer la plus-value produite par une classe ouvrière, de plus en plus asservie par la nouvelle classe dirigeante d'un état policier, camouflé derrière un soi-disant état prolétarien. Cette monstrueuse machine, broyant ses propres rouages, pour les remplacer ensuite par d'autres qui subiront le même sort, demeure sans conteste, la plus grande mystification, ô ! combien tragique, que notre monde contemporain ait connue.

Le 25 février 1956, le rapport secret de Khrouchtchev dénonçant les crimes de Staline, ne fera que donner raison à ceux qui, comme la CGT Force Ouvrière, dénonçaient depuis toujours les méthodes de l'Etat totalitaire, alors que les laudateurs de tous horizons, s'érigeant en donneurs de leçons, se vautreient aux pieds du Maître du Kremlin.

Comme l'écrivait André Bergeron, l'événement le plus important de ces dernières années est, sans nul doute, le message lancé au monde par les contestataires soviétiques : Soljenitsine, Amalrik, Plioutch, Sakharov et autres, démontant les mécanismes de la machine à broyer les cerveaux et les hommes, en appelant au réveil du monde libre. Si Staline est mort, le stalinisme quant à lui, demeure bien vivant. Car, le type d'idéologie sur lequel s'appuient ces régimes, quelle que puisse en être la variante, tous les mécanismes totalitaires, qu'ils soient de gauche ou de droite, qu'ils soient laïques ou religieux engendrent naturellement, et ceci découle d'une logique implacable : tous les tribunaux populaires, tous les bûchers, tous les pelotons d'exécution, tous les génocides, tous les Auschwitz, tous les Goulags au Monde et ceci, invariablement, au nom d'une cause qui, au départ est censée être juste et infaillible mais, à contrario et de ce fait, intolérante.

Il est facile d'affirmer gratuitement, qu'ici où là ce serait différent d'ailleurs ; le modèle parfait n'existant nulle part, il est impossible de soutenir une comparaison valable. Car, si nous nous en tenons au constat, celui-ci nous démontre qu'un système de ce genre, « dit socialiste », partout où il fut instauré : en URSS, en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Hongrie, en Chine, en Albanie, à Cuba, au Viet-nam, au Cambodge, etc. de libérateur et d'émancipateur qu'il est, théoriquement au départ ; devient dans son application rapidement oppresseur et liberticide.

VODKA-COLA

4. - Quant au concept de l'internationalisme prolétarien, les espérances les plus idéalistes ont sombré dans l'amertume.

Le partage du Monde par les Accords de Yalta, la coexistence pacifique s'appuyant sur un compromis permanent avec les pays capitalistes, ouvrant la voie à la stratégie des dominos a consacré la faillite de l'idéologie. Charles Lévinson, Secrétaire Général du Syndicat Professionnel International de la Chimie, dans un remarquable ouvrage au titre évocateur : « Vodka-Cola » (9) a démonté les mécanismes des pratiques existant entre les trusts multinationaux et les pays « socialistes ».

A la naissance de l'Union Soviétique qui aurait pu supplanter, il y a soixante ans, que les entreprises capitalistes : Fiat-Renault, Coca-cola, IBM, Rockefeller et d'autres encore iraient s'implanter dans les pays dits « socialistes », parce qu'elles y trouveraient des conditions d'exploitation plus avantageuses qu'à l'intérieur des démocraties dites « bourgeoises », et pour y arracher un surcroît de plus-value à une

main d'œuvre subissant « la paix sociale », l'exercice du droit de grève y étant considéré comme un crime contre l'état, et puni comme tel. On sait le sort réservé, en URSS et en Roumanie notamment, à ceux qui se sont élevés contre les pratiques du syndicat officiel, en voulant constituer un syndicalisme libre et indépendant à l'égard de l'état.

Qui aurait pu supposer, il y a soixante ans, que le charbon « socialiste » de Pologne viendrait briser la grève des mineurs des Asturies en Espagne, en lutte contre le régime fasciste de Franco, ou qu'un accord économique et technique de cinq ans serait signé, en 1970, entre la Pologne et l'Espagne franquiste, suivies d'ailleurs par la Tchécoslovaquie et la Roumanie autres patries du marxisme-léninisme.

Qui aurait pu avoir l'audace d'imaginer, à la mort de Salvador Allende au nom duquel on a fait défiler, tant et tant de « masses populaires », que le Gouvernement Pinochet du Chili recevrait l'assistance technique des démocraties populaires, avec la bénédiction du Kremlin.

Qui aurait pu supposer que le phare de la Révolution Mondiale, dont les chantages belants nous ont tant et tant vanté les charmes paradisiaques, puisse devenir le continuateur d'un impérialisme Grand Russe plus tentaculaire que son prédécesseur tsariste, en faisant passer ses intérêts d'état nation bureaucratique avant les intérêts de classe internationalistes. A ce sujet, un article signé Guy Konopnicki (10), exclu du Parti Communiste Français, relate le comportement passif des dirigeants du Kremlin et le silence complice du Parti Communiste Français devant l'arrestation, et l'emprisonnement de quatre militants du Parti Communiste Irakien par le gouvernement de l'Irak, allié de l'URSS.

Même situation en ce qui concerne l'Afghanistan.

Ajoutons à cela l'aide apportée aux autocrates d'Afrique et du Tiers Monde, et cette stratégie dite « des forces progressistes », pour reprendre le langage des médias toujours prompts au manichéisme sélectif, se transforme dans la pire des entreprises totalitaires, le plus souvent accompagnée de la passivité, du silence désabusé et parfois complice des démocraties, de plus en plus enclines au renoncement, tout cela au nom du réalisme.

LA FINLANDISATION

5. - En conséquence, les appels incessants à l'unité lancés en direction de la base et des sommets syndicaux, par les organisations communistes politiques et syndicales, font partie d'une opération globale ayant pour but d'absorber les **organisations syndicales authentiques** pour, en finalité, mettre la classe ouvrière au service des intérêts nationaux et internationaux de l'impérialisme soviétique.

La pratique unitaire italienne a conduit les organisations syndicales libres de ce pays à passer complètement sous la férule de l'organisation communiste CGIL, elle-même au service du Parti Communiste Italien, de l'Eurocommunisme, du compromis historique, lui-même élément subsidiaire de la stratégie mondiale et hégémonique de l'URSS.

Les opérations de pénétration des organisations syndicales libres, par les organisations communistes s'inscrivent, elles aussi dans cette stratégie et justifient, de ce fait, l'opposition de la CGT Force Ouvrière.

Cette pénétration des organismes syndicaux internationaux par les communistes, en s'appuyant sur les organisations chrétiennes dites « progressistes », se double d'une stratégie basée d'une perspective qui tendrait à régionaliser la

Confédération Européenne des Syndicats, dans le but d'élargir son influence, en déplaçant son centre de gravité vers le sud, afin d'établir une coordination avec les organisations syndicales d'Afrique et du Moyen-Orient, en vue de la constitution à terme d'une Internationale syndicale désengagée. On ne saurait non plus oublier, dans la politique du compromis, l'importance qu'accordent les dirigeants communistes au facteur « religion » d'où, la main tendue en direction des chrétiens en Europe, des musulmans au Moyen-Orient et, en Asie, mais également en Afrique, immense réservoir de matières premières et énergétiques dont on ne peut ignorer, désormais, la puissance politique qui est à la disposition de celui qui en détient le contrôle.

Cette stratégie du **neutralisme** a l'aval de l'URSS. Elle reprend en fait les conceptions de Staline quant aux zones mondiales d'influence en général, et la « finlandisation » de l'Europe en particulier, Europe, qui se trouve, par sa situation géographique, une pièce maîtresse sur l'échiquier, car, depuis toujours pour les dirigeants soviétiques, l'URSS est partie intégrante de l'Europe. Mais, pour eux, une Europe unie ne peut se concevoir que placée sous l'influence soviétique, en quelque sorte : une Europe socialiste de l'Oural à l'Atlantique.

Ex-membre du Secrétariat du Comité Central du Parti Communiste Tchécoslovaque, Karel Kaplan, aujourd'hui en exil, explique que Staline avait envisagé dès l'après-guerre, l'occupation de toute l'Europe Occidentale, considérant que les appareils militaires occidentaux, après leur démobilisation ne seraient en mesure de réagir qu'après 1953 (11).

La mort de Staline, le 5 mars 1953, la destalinisation, la nouvelle politique basée sur la coexistence pacifique font que, pour les dirigeants soviétiques, les intérêts immédiats de l'URSS passent par une autre stratégie. Celle d'une Europe morcelée, neutraliste, non engagée à leur préférence. Elle permet aussi d'attendre les circonstances historiques qui favoriseront la réalisation de l'objectif stalinien. Les dirigeants chinois, eux, ne se trompent pas quand ils exhortent les nations d'Europe Occidentale à s'unir.

Le mythe de l'internationalisme prolétarien se résume donc à cela (12). Les dirigeants staliniens de tous les pays déclament que coexistence pacifique ne signifie, nullement, paix idéologique ou statu quo social. Nous sommes prévenus et nous devons en avoir conscience. Les déclarations pseudo-révolutionnaires des appareils communistes, politiques et syndicaux doivent cesser de faire illusion, car l'idéologie de la Révolution Proletarienne en 1917, plus encore que toutes les autres théories appliquées, a sombré dans la pire des entreprises totalitaires au service d'un impérialisme camouflé derrière la plus grande entreprise de mystification : celle des lendemains qui chantent.

(6) Proudhon - (7) K. Marx - (8) Manifeste des Soixante.

(9) Vodka-Cola - Editions Stock.

(10) *le Matin* : 15 mars 1979.

(11) Kaplan : *Dans les Archives du Comité central.* Editions albin Michel.

(12) PC-CGT - Rien de changé, FOH n° 1587.

POUR UN REFORMISME MILITANT

1. - L'organisation syndicale allait subir dans son sein les retombées des secousses provoquées par la révolution bolchévique. En 1921, la CGT va se trouver diviser ; une partie des militants s'engageant derrière l'internationale communiste.

Les majoritaires de la CGT, derrière Léon Jouhaux, attachés à l'indépendance syndicale, définie par la Charte d'Amiens en 1906, vont continuer le combat pour l'amélioration constante des conditions de vie et de travail de la classe ouvrière ; ceci le plus souvent sous les attaques et les calomnies des syndicalistes communistes, engagés dans l'action politique et se groupant au sein de la CGTU (Confédération Générale du Travail Unitaire). En plus de son action pour faire pression sur les pouvoirs publics en vue de l'amélioration de la législation sociale en général, réglementant les conditions de travail des enfants, des femmes, abaissant la durée du travail, généralisant la pratique du contrat collectif, responsable et sûre de son impact, et de sa puissance la CGT, désormais admise, considérée, crainte, va s'engager dans la politique de la présence. Dûment mandatés et contrôlés par l'organisation syndicale, ses représentants vont aller siéger dans les organismes à caractère gouvernemental ou mixte, non par trahison et abandon des principes de la lutte des classes comme le disaient leurs adversaires, mais pour défendre de façon réaliste et concrète les intérêts immédiats des salariés, pour donner leur avis motivé quand il était sollicité et, même quand il ne l'était pas, pour apporter leurs solutions, pour rendre impossibles certains retours en arrière (13).

Cette action de réformes va se développer en 1930, par la mise en place des Assurances Sociales, étendant son réseau de solidarité pour protéger le malade, l'accidenté et, pour la première fois, en instituant un régime de pension vieillesse. A côté, plus encline à maintenir la paupérisation des masses, dans le but d'en accroître le dynamisme révolutionnaire, l'organisation communiste CGTU, dont Benoît Frachon deviendra Secrétaire Général, va saluer la naissance des Assurances Sociales en la taxant de « loi d'esclavage et de misère ».

Cette action nationale débordera sur le plan international et la CGT jouera un rôle de premier plan au sein de l'Organisation Internationale du Travail.

La crise économique de 1930 amènera la CGT à réitérer la revendication, avancée depuis 1930, de la création d'un Conseil Economique et Social, habilité à donner son avis sur tous les projets de loi à incidence économique. C'est, en 1945, 25 ans plus tard que la IV^e République jugera qu'un Conseil Economique pouvait, au XX^e siècle, avoir son rôle.

Consciente que le syndicalisme authentique ne peut se mouvoir et se promouvoir que dans un régime où les libertés démocratiques sont garanties, la CGT opposera la volonté farouche de la classe ouvrière française de défendre les libertés menacées par les ligues françaises associées, le 6 février 1934, aux organisations communistes.

La montée du fascisme et du nazisme, dans toute l'Europe, les menaces de guerre qui en découlent amèneront les deux organisations, séparées depuis 1921, à se réunifier en 1936. C'est, en cette même année que les grandes grèves, animées par la CGT déboucheront sur de nouvelles conquêtes sociales : les congés payés, la généralisation du contrat collectif,

la semaine de 40 heures et, pour la première fois, l'introduction du fait syndical dans l'entreprise par le canal des délégués élus.

Mais, à l'intérieur de la CGT, apparemment réunifiée il n'y a aucune convergence entre ceux qui considèrent, avec Jouhaux, que l'organisation doit demeurer libre et indépendante à l'égard des partis politiques et ceux qui veulent y associer étroitement son destin.

En août 1939, le pacte Hitler-Staline va amener les éléments communistes de la CGT, avec Benoît Frachon à leur tête, à s'aligner une fois de plus sur les positions de l'URSS et de l'Internationale Communiste.

Ce sera à nouveau la coupure.

La libération de la France dans l'enthousiasme général qu'elle fait naître, verra à nouveau la CGT se réunifier. Mais le travail de sape et de noyautage mis en place par les éléments communistes fera que, minoritaires qu'ils étaient avant la guerre, ils détiennent désormais la majorité dans toutes les structures de la CGT, transformant la vieille organisation de la classe ouvrière française en une simple succursale du Parti Communiste Français. A ce jour, la situation ne s'est pas modifiée (14). C'est le rejet, par les militants attachés à la Charte d'Amiens de la colonisation de la CGT, et de son alignement aux ordres de la stratégie impérialiste de l'URSS qui va provoquer, en 1947 la scission, donner naissance à la CGT Force Ouvrière, dont la première affirmation, avec Jouhaux et Bothereau à sa tête, sera de poursuivre l'œuvre de la CGT et de s'opposer à toute emprise politique sur l'organisation (15).

L'ACTION EMANCIPATRICE

2. - La CGT Force Ouvrière continuera dans la voie traditionnelle tracée par les pionniers du syndicalisme français qui avaient compris, qu'en attendant la réalisation d'une société où l'exploitation de l'homme par l'homme ne serait plus possible, il fallait venir en aide aux déshérités et améliorer la condition de ceux qui souffrent le plus des injustices et des inégalités de la société actuelle.

Ce sera dès 1947, dans les pires conditions matérielles, que débutera la marche de la CGT Force Ouvrière vers la conquête de nouvelles réformes sociales, et que s'affirmera sa doctrine d'action, basée sur le triptyque : discuter, négocier, contracter partout où cela est possible, avec l'ambition consciente de savoir et de vouloir équilibrer le bien-être matériel et les libertés individuelles, comme a pu souvent le dire Robert Bothereau. (16)

A partir de 1947, enfin libre de ses mouvements, la CGT Force Ouvrière revendique le retour à la liberté de négociation, c'est-à-dire le retour à la politique du contrat collectif, de la convention collective pour reprendre la terminologie actuelle.

Après avoir ordonné la grève générale, le 25 novembre 1949, elle obtient finalement satisfaction, puisque le Parlement, le 11 février 1950 votait la loi fixant les conditions d'élaboration de conventions collectives du travail dans l'industrie, le commerce et l'agriculture, ce qui va permettre aux Fédérations de branches de couvrir leur propre champ d'application professionnel d'un formidable réseau conventionnel.

En ce qui concerne la Fonction Publique et les entreprises nationalisées, le problème ne fut partiellement résolu qu'après la conférence de la rue de Grenelle en mai 1968. Malgré tout, dans ces secteurs particuliers le cadre rigide du salaire octroyé va éclater au profit du salaire négocié.

A partir de 1957 commence la période des grands accords inter-professionnels : les retraites complémentaires, l'assurance-chômage, l'emploi, la formation permanente, le chômage partiel, etc. De leur côté nos Fédérations, toujours à la pointe du combat sont le plus souvent en butte à l'ostracisme du patronat, certes, mais s'opposent aussi au négativisme de la CGT et de la CFDT, plus promptes à l'injure, à la calomnie, à la critique, qu'à l'action concrète. L'obstination de la CGTForce Ouvrière et de ses organisations amènera d'ailleurs à des révisions déchirantes, notamment à la CFDT où on n'hésite pas à adorer aujourd'hui ce qu'on brûlait frénétiquement hier.

La conjugaison de l'action professionnelle et interprofessionnelle va permettre de tisser un impressionnant réseau de protection sociale, prenant en charge les intérêts des hommes, du berceau à la tombe. Tout cela, c'est l'œuvre quotidienne du syndicalisme réformiste, indissociable de sa pensée émancipatrice.

DILEMME TOTALITAIRE

3. - La crise actuelle amène certains à se pencher sur le rôle que devrait être celui du syndicalisme, **notamment dans le cadre d'une réforme de structures qui viserait la mise en place d'une sorte de démocratie économique, participative, industrielle et autres panacées.** Ces analyses trouvent des échos, ailleurs qu'en France, en Italie notamment.

Un des secrétaires nationaux de l'organisation syndicale communiste italienne (CGIL) Bruno Trentin, dans un article publié par le Monde le 6 décembre 1978, déclare : « **l'austérité peut être une stratégie, si elle vise à transformer les structures économiques et sociales.** » C'est ce que l'on pourrait appeler, une sorte de nivellement des classes par l'ascétisme.

Pour arriver à cette transformation, Bruno Trentin à l'occasion d'un débat organisé le 24 juin 1978 par la Maison Populaire de Montreuil, pose lui aussi les rapports de pouvoir (17), nécessitant une multiplication d'embryons de pouvoir populaire à la base, allant jusqu'à préconiser **la gestion corporative de l'Etat** sur la base d'une concertation triangulaire entre patronat, mouvement syndical et exécutif étatique, l'objectif, suivant ses propres déclarations étant de mettre les institutions traditionnelles devant le fait accompli. Mussolini n'a jamais dit autre chose. On comprend beaucoup mieux pourquoi en France, **tant le Parti Communiste que la CGT ont récupéré l'autogestion** (18). C'est un aspect important du compromis historique dont nous nous sommes déjà entretenus.

Au cours de nos études précédentes (19), nous avons expliqué comment les projets de réforme des structures réclamées par certains au moment de la grande dépression de 1930 avaient pu sombrer, eux aussi, par une logique implacable, dans l'engrenage totalitaire.

Pour nous, et par opposition, le syndicalisme ne peut être autre chose que le syndicalisme, opérant pour de nouvelles réformes de répartition, en agissant sur le terrain économique.

Nous avons eu l'occasion d'écrire en Mars 1978 (19), qu'à toutes les panacées, présentées sous l'appellation de démocratie économique, participative, industrielle dont le corollaire débouche, inévitablement, sur l'intégration du syndicalisme dans les structures de l'état et de l'entreprise, et sur son élimination en tant qu'organisation de classe, nos préférences allaient vers la vieille démocratie politique de délégation.

Nous écrivions :

Dans ce système, il n'y a aucune confusion entre le rôle nécessaire, indispensable des partis politiques, et le rôle de l'organisation syndicale.

Dans l'opposition, les partis politiques informent le citoyen, ils font obstacle à la tendance naturelle coercitive de l'Etat, l'Etat étant coercitif par nature et par définition, y

compris lorsque servant de camouflage à l'Etat policier il s'intitule abusivement « Etat Ouvrier » ou « Etat prolétarien ».

Quand ils accèdent au pouvoir pour gouverner, les partis précédemment dans l'opposition sont amenés à faire la synthèse des intérêts particuliers au nom de l'intérêt général, alors que le rôle de l'organisation syndicale sera de continuer à agir sur son propre terrain, c'est-à-dire sur un terrain de classe, pour la défense des intérêts des salariés.

Y aurait-il actuellement des éléments qui puissent nous faire changer d'appréciation ?

Certainement pas, bien au contraire et précisément quand on sait la fragilité des équilibres politiques que recèle la crise actuelle, on mesure un peu mieux la responsabilité qui est la nôtre. Dans notre cheminement permanent entre la réaction et l'aventure, méfions-nous des faiseurs de miracle et des apprentis sorciers dansant leur sarabande sur les pavés d'un Enfer dont on dit qu'ils sont faits de bonnes intentions.

Plus que jamais la CGTForce Ouvrière, avec ses militants doit prendre la tête du combat pour la paix, pour le progrès, pour la liberté. Elle doit devenir le centre de rassemblement de tous les travailleurs épris de cet idéal. Sur le plan international, avec la CISL nous devons agir pour la relance d'une action syndicale dynamisée par la volonté internationaliste commune d'aider les travailleurs des pays en voie de développement libérés de la tutelle colonialiste, en leur faisant connaître nos pratiques syndicales, en leur faisant part de nos expériences et pour éviter qu'ils tombent dans le piège des idéologies prometteuses. **L'alternative se situe désormais entre la liberté et le totalitarisme, dilemme compliqué risquant à plus ou moins long terme de se poser en terme de guerre et de paix.**

Nous devons continuer à dénoncer sans relâche toutes les exploitations, tous les crimes contre l'humanité, où qu'ils se situent. N'imitons pas Jean Paul Sartre qui refusait de condamner les crimes de Staline, de peur de « désespérer Billancourt ». Les travailleurs du monde ont d'autres espérances que la voie qui conduit au cachot, au Goulag ou à la croisière des bateaux de la mort des réfugiés vietnamiens fuyant le paradis communiste qui devait paraître-il « les libérer du gouvernement fantoche » de Saïgon.

DANS UN JUSTE COMBAT

4. - Porteuse de cet idéal transmis par les générations de militants, eux aussi engagés dans le combat quotidien en faveur de la classe ouvrière, il y a plus de trente ans naissait la CGTForce Ouvrière.

Dans nos deux études précédentes, nous avons analysé le comportement et les objectifs de ce qui forme la partie importante de notre environnement syndical. Cela nous confirme, s'il en était besoin, que la grave décision, prise en 1947, de reconstruire un syndicalisme authentique était la bonne.

Depuis cette époque, et malgré les pires difficultés, la CGTForce Ouvrière a su mener à bien sa mission conduisant à l'édification d'une société toujours plus juste et toujours plus humaine. Elle a su accueillir dans ses rangs tous les salariés, quelles que soient leurs conceptions politiques, philosophiques, ou religieuses. **Elle n'a jamais cherché à intoxiquer les travailleurs avec des théories fumeuses qui, à l'instar de certains, devraient conduire la classe ouvrière vers d'hypothétiques paradis terrestres.**

(13) Georges Vidalenc : Aspect du mouvement Syndical Français. Editions FO.

(14) R. Sandri : PC-CGT. Rien de changé, FOH n° 1587.

(15) A. Bergeron : Ma route et mes combats. Editions Ramsay.

(16) Premier Secrétaire Général de la CGT-Force Ouvrière en 1947.

(17) Voir Etude Roger Sangri - FOH n° 1589.

(18) R. Sandri - FOH n° 1587 - 1589.

(19) FOH - Le sens de notre Combat, n° 1539.

Elle a toujours été aux côtés de ceux qui luttèrent pour la liberté. Partout où elle pu le faire elle a discuté, négocié, signé des contrats, mettant bout à bout les éléments d'un impressionnant réseau de protection sociale. Chaque fois que cela s'est avéré nécessaire, elle s'est servie de la grève mais en considérant cette dernière comme l'arme ultime évitant, comme certains, de la galvauder en l'utilisant de façon intempestive et à des fins extra-syndicales.

Malgré les pressions circonstancielles, la CGT Force Ouvrière a su demeurer fidèle à la tradition du Syndicalisme français, celui de la vieille CGT. Par là-même, elle a su demeurer une authentique organisation de classe, indépendante à l'égard des églises, du patronat, des partis politiques et des gouvernements, quels qu'ils soient. Pour toutes ces raisons nous pouvons être fiers d'appartenir à la CGT Force Ouvrière, et faisons en sorte d'être partout ses meilleurs représentants.

Nombreux actuellement sont les esprits férus de prospective politico-sociale qui jettent inlassablement les ébauches de la société idéale future.

Maintes fois, nous avons écrit et répété que nous ne détenons aucun projet de société. Dans notre conception, qui est celle du Syndicalisme libre en démocratie, nous laissons aux partis politiques le soin d'élaborer leurs propres projets, conservant de notre côté le droit de critiquer ces projets, de les contester, éventuellement de les combattre. Comme nous croyons beaucoup plus aux hommes qu'aux systèmes, nous considérons, quel que soit le type de société en place que les travailleurs auront toujours besoin d'un syndicalisme libre et indépendant, comme la CGT Force Ouvrière, pour faire entendre leurs voix, pour faire valoir leurs aspirations contestataires. **Or, n'oublions jamais qu'il ne peut y avoir de pouvoir de contestation sans l'existence d'un syndicalisme libre et indépendant, pas plus qu'il ne saurait y avoir de véritables libertés individuelles et collectives sans le droit à la contestation.**

Certes, nous avons conscience que dans le monde dans lequel nous vivons, tout est loin d'être parfait, mais il faut admettre, à moins de faire preuve d'une mauvaise foi incurable, que la société dans laquelle nous vivons n'a pas engendré la « paupérisation des masses », telles qu'elle était annoncée par : Marx, Thorez, Marchais, Ségué, etc... et leurs disciples, ceci grâce aux réformes arrachées bien souvent de haute lutte, par la vieille GCT, et par la CGT Force Ouvrière sa

digne continuatrice. Même si nous heurtons nos censeurs, qui nous accusent de nous cantonner dans une action « basement matérialiste », en reprenant par là les théories à la mode sur la **permissivité de la société de consommation**, nous considérons que le partage toujours équitable des richesses produites donne, et pour longtemps encore, la priorité à la revendication quantitative.

Bien sûr, il demeure dans le cœur des hommes une volonté tenace de voir se transformer leur condition sociale et les structures politiques, économiques et sociales actuelles ne sont pas éternelles. Mais, si on admet qu'il existe désormais des voies **pacifiques qui conduisent progressivement** à transformer dans le bon sens, la société dans laquelle nous vivons ; si tous les jours on lutte, on se bat pour étendre, pour élargir les institutions sociales qui améliorent, en permanence, le sort des travailleurs ; alors, à tous ceux qui pensent comme nous, et ils sont les plus nombreux, nous offrons l'expression et les moyens d'action d'un **réformisme militant** ayant intégré, dans son action quotidienne, la pensée révolutionnaire et s'appuyant sur un **humanisme** enrichi par plus de trente siècles de civilisation et de culture.

**Notre combat est juste – Poursuivons-le
sans complexe et sans faiblesse.**

VIVE LA CGT FORCE OUVRIERE

Roger SANDRI

Secrétaire confédéral





fo. hebdo

198, avenue du Maine

75014 Paris

N° de Commission paritaire 947 D. 73

4° trimestre 1979 - ISSN 0399-4708

Directeur de la Publication

André BERGERON

photocomposition et impression :

imprimerie de la Mayenne

**SUR L'AUTOGESTION
ET SUR
LA REVOLUTION**

*« J'ai posé quelques jalons.
N'attendez pas de moi que
je vous donne un système... »
PROUDHON*



ON nous demande souvent, de-ci de-là, de préciser les raisons pour lesquelles le Congrès Confédéral FO, tenu à Toulouse en juin 1974, s'est prononcé contre l'autogestion. Les motivations sont diverses et je n'ai pas la prétention de toutes les analyser.

Il faut tout d'abord souligner que parler de l'autogestion est chose fort délicate, car à travers le mot se dessinent des intentions fort diverses. C'est comme à propos du socialisme : n'a-t-il pas servi et ne sert-il pas, dans tel ou tel pays, de tel ou tel continent, à l'instauration de viles dictatures ?

Bracke-Desrousseaux qui fut l'un des plus grands penseurs socialistes français disait : *« Les problèmes de vocabulaire ont une grande importance comme toutes les questions de mots. Derrière se cachent presque toujours des questions d'idées et de fond. »*

Prenons garde en conséquence de nous jeter l'anathème suivant que l'on se déclare « pour » ou « contre » l'autogestion. Il s'agit d'un problème de fond qui mérite ample réflexion et non pas une réaction partisane.

Et ce problème est celui qui se pose à la classe ouvrière depuis 150 ans. Il s'est posé dès le début du XIX^e siècle qui fut fortement influencé par la philosophie hégélienne, à travers les deux courants de pensée qui en découlèrent et qui dominèrent le mouvement ouvrier : d'une part celui personnalisé par Karl Marx et Frédéric Engels, et, d'autre part, celui qui va de Max Stirner à Pierre-Joseph Proudhon et Michel Bakounine. C'est le grand débat sur la forme que doit prendre l'émancipation prolétarienne. Disons qu'il n'est pas près d'être clos.

J'ai dit qu'en matière d'autogestion il fallait user de prudence. Ce mot prête en effet à de dangereuses conceptions. Je relisais ces jours-ci un livre intitulé « De la grève sauvage à l'autogestion généralisée » de Ratgeb. Je ne résiste pas au désir d'en citer un passage, pour montrer jusqu'à quelle aberration on peut aller.

« Avez-vous depuis longtemps déchiré votre carte syndicale ? Si oui vous avez compris que :

– il est faux de se croire trahi par les syndicats. Ceux-ci forment une organisation séparée des travailleurs et qui devient nécessairement un pouvoir bureaucratique s'exerçant contre eux, tout en organisant le « spectacle » de leur défense. »

Je ne commettrai pas l'erreur de croire que tous les protagonistes de l'autogestion ont cette conception. Mais c'est dire à quel point nous devons être méfiants. N'est-ce pas le Prince Charles-Hugues de Bourbon-Parme, chef de file d'un des plus vieux partis réactionnaires et corporatistes d'Espagne

qui déclarait le 29 octobre 1975 : « Nous sommes pour le socialisme de l'autogestion ! »

On comprend dès lors l'opposition de la CGT-FO et la décision de son congrès confédéral qui s'inscrit dans le droit fil de la tradition du syndicalisme français puisque la résolution votée *« condamne tout système moderne d'encadrement et de conditionnement qui, sous prétexte de participation, de démocratisation de l'économie, d'autogestion dans l'entreprise, conduirait à un corporatisme dangereux et étriqué, à la mise en cause des possibilités d'action et de réaction des travailleurs et imposerait au mouvement syndical des responsabilités qu'il n'aurait pas choisies. La démocratie économique, la comme ailleurs, dépend essentiellement de l'intervention et de la pression syndicale libres et indépendantes. »* (1)

UN PLAN « DEMOCRATIQUE »

Il faut replacer la décision du congrès confédéral FO dans le contexte syndical du moment. La CFDT avait précisé sa position quant à l'autogestion qu'elle préconise. Force est donc de se référer à ce qu'elle écrivait.

Dans le livre « La CFDT et l'autogestion », on lit page 29 :

« Dans l'autogestion : – ce sont les travailleurs qui éliront les responsables de l'entreprise aux différents niveaux (de l'atelier à l'ensemble de l'entreprise). »

Le fait pour les travailleurs d'élire les responsables à tous les échelons suppose tout de même que soient respectés un certain nombre de critères. Celui de la compétence, par exemple. Mais on peut aussi aboutir à la déviation qui consisterait à faire un choix en fonction du critère politique. Dans ce cas, il y a danger.

Mais poursuivons la citation du texte CFDT :

– Ce sont les travailleurs qui décideront collectivement de l'organisation du travail et des conditions du travail ;

« Ce sont les travailleurs qui détermineront, dans le cadre du plan démocratique, la politique de l'entreprise en matière de fabrication, de répartition des investissements, des rémunérations. »

Mais il est précisé :

« Bien entendu ils (les travailleurs) ne pourront pas décider n'importe quoi. Car la décision de fabriquer tel ou tel produit ne concerne pas seulement les travailleurs de l'entreprise... Car l'autogestion n'a pas de sens sans la planification démocratique. » (page 30).

Mais qu'est-ce donc que la planification démocratique ? Je cite (page 86) : *« La planification démocratique suppose une politique au service des besoins prioritaires déterminés démocratiquement par la représentation nationale, fixant donc les objectifs de consommation, de production et d'investissements. »*

Et plus loin, page 87 : *« Un choix aussi décisif que le plan ne saurait être l'œuvre que d'un parlement démocratiquement élu. C'est à lui qu'il revient, sur proposition du gouvernement, de définir – en choisissant un modèle de développement économique – les orientations fondamentales du plan, d'adopter celui-ci puis d'en tirer les conséquences législatives, aussi bien dans les domaines budgétaire, fiscal, qu'en matière de crédit ou de statut juridique des firmes. »*

Que voilà donc des choses bien dites. Mais que devient le syndicalisme dans tout cela ? Deux paragraphes de la page 52 nous l'apprennent :

« Actuellement, les travailleurs n'ont aucun pouvoir et seul le rapport de force peut imposer des solutions qui risqueront de n'être que passagères. Dans une société socialiste autogestionnaire, il en ira tout autrement. En effet, qu'est-ce que le syndicat ? Rien d'autre, en fin de compte, qu'un moyen d'organisation que se sont donnés les travailleurs. Si l'autogestion est réellement mise en œuvre, c'est-à-dire si les travailleurs ont le pouvoir, on voit mal comment ils pourraient s'opposer fondamentalement à eux-mêmes. »

L'EXCLUSION DU SYNDICAT

Certains autres nous avaient habitués à ce genre de dialectique.

Ainsi l'autogestion est-elle une dangereuse illusion. Sous le faux prétexte de donner le pouvoir aux travailleurs, l'Etat se voit en réalité confier tous les pouvoirs par la planification dite démocratique et le syndicat dans l'entreprise se trouvera dans l'alternative suivante : ou disparaître, ou, s'il est maintenu, remplir un rôle policier d'exécution du Plan.

C'est la disparition du syndicalisme tel que nous le concevons et sa transformation en un organisme corporatiste.

L'autogestion porte donc en elle-même deux dangers mortels pour le syndicalisme et la liberté : le corporatisme dans l'entreprise et l'intégration à l'Etat sur le plan interprofessionnel.

Certes, on me rétorquera – et c'est ce que dit la CFDT – que l'autogestion ne peut se concevoir que dans une société où auront été expropriés au profit de la collectivité tous les moyens de production et d'échange. L'autogestion suppose donc une transformation radicale et immédiate de la société (2). Reste à savoir si la substitution de la propriété collective des moyens de production et d'échange à la propriété individuelle fait disparaître automatiquement plus-value et profit. J'aurai l'occasion de revenir sur ce point capital d'autant que – à moins d'adopter la thèse extrêmement dangereuse du « socialisme dans un seul pays » – on voit mal, du fait même de l'interdépendance des économies, comment la France, seule, pourrait assumer sans transition une telle révolution dans une Communauté Economique Européenne fondée sur la libre concurrence. (3).

On cite souvent l'exemple « autogestionnaire » yougoslave. Albert Meister, sociologue, qui a beaucoup étudié le cas yougoslave, a su démontrer que l'expérience était plutôt une cogestion où l'Etat communiste était en réalité maître du jeu, car il est maître de la fiscalité, du contrôle des prix, du crédit et détient les clefs de la répartition des profits.

En fait, il apparaît bien que l'autogestion en Yougoslavie n'ait servi qu'à renforcer la bureaucratie du parti communiste. Il ne faut pas oublier ce qu'a écrit Milovan Djilas, dans son livre « La nouvelle classe dirigeante » qui lui valut dix ans de prison par les tribunaux de Tito : « *La nouvelle classe règne, au nom des ouvriers, sur le reste de la société – mais, avant tout, sur les ouvriers eux-mêmes... Les fils parvenus de la classe ouvrière sont, de tous les monopolistes, les plus résolus et les plus inébranlables dans la défense des nouveaux privilèges...* »

NUANCES SOCIALISTES

Il semble d'ailleurs que l'autogestion fasse l'objet au sein du parti socialiste de nouvelles réflexions, si j'analyse la déclaration faite par François Mitterrand lors du forum organisé le 12 octobre 1976 par « l'Expansion » et consacré à une rencontre entre les principaux leaders du parti socialiste et 450 dirigeants d'entreprises (PDG pour la plupart).

Ainsi s'est exprimé François Mitterrand :

« *Au fond, vous vous demandez si l'autogestion suppose la collectivisation préalable de l'entreprise. Vous ne ferez pas dire à un socialiste que son idéal n'est pas de développer la capacité de chaque individu à décider lui-même de son destin. Mais, si j'étais devant un comité politique du parti socialiste, et si l'on me disait – on me le dit – que l'autogestion n'est possible qu'après avoir réalisé la collectivisation de l'entreprise, je répondrais : « Dans ce cas, ce n'est pas moi qui le ferai. »*

« *Ce n'est pas un problème de principe. Je suis dans une société. Je vis à une époque. Je suis d'un peuple, à l'intérieur d'une civilisation. Je tiens compte de la réalité et à partir de là, laissons ceux qui auront le beau rôle d'utopistes – et ils*

sont nécessaires – imaginer la société future. Pour ce qui me concerne, je considère que, pour l'instant, l'autogestion ne peut être qu'une démarche. Les travailleurs doivent pouvoir exercer un contrôle dans des domaines précis : licenciement, embauche, cadences, cadre de vie, maîtrise au niveau de l'atelier, hygiène et sécurité. Pour moi, l'autogestion consiste à faire une action autour d'un maître-mot : décentralisation. C'est l'apprentissage de la responsabilité, c'est-à-dire le contraire de la bureaucratie. »

Nous sommes tous assez soucieux de préserver l'indépendance syndicale pour que l'on m'épargne l'injure d'avoir fait cette citation avec une arrière-pensée de politique partisane. En fait la conception qu'a François Mitterrand s'apparente à celle que nous traduisons depuis fort longtemps dans le mouvement syndical français à travers l'expression « contrôle ouvrier ». (4).

TRANSFORMER LA SOCIÉTÉ

Car il ne faudrait pas croire qu'en nous opposant à l'autogestion nous nous opposons à toute transformation de la société. Au contraire : c'est parce que l'autogestion nous ramènerait à un néo-corporatisme que nous en dénonçons les dangers. En effet, le corporatisme est la base même de l'autoritarisme et il y a belle lurette que le mouvement ouvrier a rejeté la formule « **la mine aux mineurs** » pour lui préférer la conception de « **la mine aux travailleurs** »...

Mais il faut s'entendre sur les termes « transformation de la société ». Et c'est le faux débat entre « révolutionnaires » et « réformistes », car en vérité nous sommes tous révolutionnaires parce que réformistes, et réformistes parce que révolutionnaires. En 1919 Merrheim soulignait que faire la révolution ce n'était pas de s'asseoir dans les fauteuils de la bourgeoisie et parlait de la nécessaire capacité de la classe ouvrière. Tout le problème est là : on pourra faire les lois que l'on voudra, encore faudra-t-il, pour qu'elles soient efficaces, que les salariés prennent conscience de leurs propres responsabilités et c'est pourquoi nous devons privilégier le rôle du syndicalisme qui est l'aile marchante de la classe ouvrière. (5).

En fait nous sommes entrés depuis fort longtemps dans la révolution des temps modernes. Lorsque l'on compare les quelques lois sociales d'avant 1919 à l'éventail des garanties qui existent aujourd'hui à travers le code du travail, celui de la sécurité sociale et à travers les quelque vingt mille conventions collectives et accords professionnels et interprofessionnels, on peut constater qu'un pas de géant a été fait dans notre société depuis cinquante ans tout en lui évitant une révolution sanglante qui l'aurait amenée au stalinisme... (6).

Est-ce à dire que tout soit réalisé ? Il serait absurde de le prétendre (7). Tout est toujours perfectible. De plus une révolution – comme nous la concevons – dure des siècles, comme le soulignait Proudhon dans sa lettre à Michelet du 23 janvier 1860. D'autant que l'extraordinaire transformation de la société due aux bonds prodigieux de la science et de la technique – qui se poursuivront d'ailleurs – modifie profondément les modes de vie, les relations entre les hommes, le rôle de l'Etat et la notion même de classe.

SEPARATION DES POUVOIRS

Montesquieu enseignait il y a trois siècles que la démocratie reposait sur la séparation des pouvoirs : législatif, exécutif, judiciaire. Ceci reste vrai. Mais l'Etat a acquis depuis le début du XX^e siècle une puissance encore plus considérable que par le passé, tant sur le plan financier qu'économique – notamment en France à travers les nationalisations.

C'est dire que plus que jamais le syndicalisme doit demeurer indépendant. Indépendant à l'égard du patronat, évidemment, sinon il ne serait pas, mais aussi de l'Etat, donc des partis politiques qui le dirigent ou sont susceptibles de le

conquérir, car le syndicalisme doit toujours être le « contre-poids » – au besoin pour défendre la liberté.

Certes, chacun de nous travaille à la réalisation de la société de ses rêves. Mais même si demain les hommes naissent réellement égaux en droit, nous ne pourrions empêcher qu'existent des différences entre eux. Et peut-être devra-t-on, en un certain sens, veiller à ce droit à la différence pour défendre la liberté individuelle... Mais tout le monde ne pourra devenir ingénieur en cybernétique et des travailleurs manuels seront toujours nécessaires. Or, du fait de leurs hautes possibilités techniques de production, certains seront tentés d'avoir des avantages qu'ils essaieront de transformer en privilèges. D'où danger de naissance d'une nouvelle classe. D'où absolue nécessité que continue d'exister un syndicalisme libre et indépendant susceptible de défendre le « gagnepetit ».

C'est pourquoi nous considérons que le principe de l'indépendance syndicale avancé par la Charte d'Amiens de 1906 doit demeurer permanent, car c'est grâce à cette indépendance que l'on a pu mener, que nous pouvons mener et que l'on pourra mener l'action contre « toutes les formes d'oppression, tant matérielles que morales », autre principe avancé par la Charte d'Amiens.

SALARIAT ET PATRONAT

On nous reproche parfois d'oublier précisément cette partie de la Charte d'Amiens où est affirmée la nécessité de la « lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat ». Rien n'est plus faux. Devons-nous rappeler que l'article 1^{er} des statuts de la CGTFO reprend ces mêmes termes pour définir le but de notre action ?

Cette expression est devenue traditionnelle dans les textes du mouvement ouvrier. Mais que signifiait-elle dans l'esprit des militants du début du siècle ? Par salariat on entend la classe ouvrière, le travailleur qui est dans l'obligation de vendre sa seule marchandise « le travail » au-dessous de sa valeur réelle permettant ainsi au patronat – c'est-à-dire au détenteur des capitaux de l'entreprise – de réaliser plus-value et profit. L'expropriation des moyens de production capitalistes au bénéfice de la collectivité devait donc permettre la disparition de la plus-value et du profit, c'est-à-dire l'avènement d'une société sans classe.

Or, l'histoire de ces cinquante dernières années nous en-

seigne que la suppression de la propriété privée des moyens de production ne conduit pas forcément à une société sans classe. Le prolétariat n'est pas automatiquement l'héritier de la classe capitaliste. A la classe privilégiée capitaliste peut très bien succéder une classe bureaucratique et technocratique qui, de classe dominante devient classe exploitante pour assurer et accroître ses privilèges. En effet, la disparition du capitalisme privé n'amène pas forcément la suppression de la plus-value et du profit. L'une comme l'autre peuvent très bien être réalisées pour servir l'Etat et la classe bureaucratique et technocratique qui le dirige : la condition salariale n'aura donc pas disparu comme on pouvait le penser car l'exploitation de l'homme par l'homme demeurera.

CARCAN TRIANGULAIRE

Actuellement on peut donc ainsi imaginer le syndicalisme : il est au centre d'un triangle dont les trois côtés sont respectivement représentés par le capitalisme privé, le capitalisme d'Etat et la bureaucratie technocratique. Il a donc à se battre contre ces trois forces qui essaient de l'étouffer. Nul doute que de cette lutte il sortira vainqueur car il représente la force vive du monde ouvrier.

Est-ce à dire que l'on peut prévoir ce que sera la société de demain ? Même dans l'hypothèse d'une société où aura été supprimé le capitalisme privé, est-on sûr de vivre une société sans classe ? On peut penser au contraire que la lutte de classes, ou tout au moins la défense des catégories sociales défavorisées sera éternelle. Raison impérieuse pour préserver le rôle du syndicalisme libre et indépendant. En fait, tant d'erreurs ont été commises dans le passé qu'il n'est pas possible de prévoir un système idéal. Peut-être l'idée de Proudhon de résoudre les « antinomies », les antagonismes à travers le contrat prévaut-elle ?..

Quoi qu'il en soit, nous sommes à la fois fidèles au passé et garants de l'avenir : en nous proclamant, comme Fernand Pelloutier, « les ennemis irréconciliables de tout despotisme moral ou matériel et les amants passionnés de la culture de soi-même ».

Roger LERDA

secrétaire Confédéral

ANNEXES

1 Il y a lieu de noter que dans sa résolution concrétisant le rapport sur le « Syndicalisme dans la Société », le XI^e Congrès Confédéral FO de novembre 1971 déclarait déjà : « Le Congrès ne saurait faire siennes les théories dites « modernistes », en particulier sur l'autogestion. »

2 Il apparaît en effet impossible qu'une partie des systèmes productif et distributif soit autogérée et l'autre non. De plus, lorsque l'on parle d'expropriation des moyens de production on ne pense généralement qu'à l'industrie. Or, il y a aussi le domaine agricole. C'est le problème qui a soulevé – et soulèvera encore sur le plan de la production – les plus grandes difficultés en URSS, les paysans étant plus motivés pour cultiver les terrains qui leur sont personnellement alloués, que pour cultiver ceux de la collectivité.

3 La réalité est encore plus complexe. Au « libéralisme » économique du XIX^e siècle qui a engendré la misère effroyable du prolétariat qu'ont connue nos grand-pères, s'est peu à peu substituée la notion interventionniste de l'Etat. Et,

de fait, l'économie de marché, basée sur le seul critère du profit, n'est pas apte à régler par elle-même tous les problèmes de l'expansion, donc du plein emploi.

Il est maintenant admis dans tous les pays de libre entreprise une économie mixte : économie de marché et intervention de l'Etat (y compris aux Etats-Unis où une série d'obligations est imposée par le pouvoir fédéral). D'ailleurs tous les groupes sociaux – salariés ou non salariés – réclament en telle ou telle circonstance l'intervention de l'Etat. Et si celle-ci a su souvent limiter les conséquences d'un capitalisme sauvage, elle a eu pour conséquence le renforcement du pouvoir de l'Etat.

De même, si les nationalisations – auxquelles nous sommes profondément attachés – ont permis notamment en Grande-Bretagne et en France d'enlever au secteur privé des possibilités redoutables, elles ont considérablement accru la puissance économique et financière de l'Etat.

S'ajoute à cela le phénomène des sociétés multinationales

qui ont proliféré depuis un quart de siècle. La nationalisation qui frapperait leurs établissements dans un seul pays serait-elle une arme efficace à leur égard et source de rentabilité pour la Nation ? En tout état de cause nous considérons que devrait s'exercer vis-à-vis des sociétés multinationales un pouvoir compensateur à travers des ententes entre nations (notamment dans le cadre de la Communauté Economique Européenne) afin de contrôler les transferts de capitaux et leurs placements.

De son côté le mouvement syndical a une action très importante à jouer, à la fois pour faire respecter dans chaque pays la législation nationale du travail, pour faire instituer des législations de caractère international, pour élargir au-delà des frontières le champ d'application des conventions collectives et pour exercer son rôle d'information et de contrôle sur le plan de la gestion des entreprises sans jamais tomber dans l'intégration.

Mais, là encore, soyons réalistes : ce n'est pas demain que les salariés d'une usine située en URSS de la société multinationale Fiat se mettront en grève par solidarité pour les travailleurs de Fiat de Turin.

Et que dire du problème du partage de l'énergie dans le monde et de celui de la faim lorsque l'on sait que deux milliards d'individus sont sous-alimentés...

Il faudra donc du temps, beaucoup de temps, de travail et de dévouement, de persévérance et d'esprit de solidarité pour parvenir aux solutions nécessaires qui, on en conviendra, ne se trouvent pas dans une logomachie pseudo-révolutionnaire, mais dans la prise de conscience du caractère planétaire des problèmes monétaires, économiques, sociaux : la survie de l'humanité est à ce prix.

4 Un point mérite attention : le contrôle quant à l'embauche. Il ne faudrait tout de même pas que cela entraîne un monopole au profit d'une organisation syndicale, comme c'est en fait le cas actuellement dans la presse parisienne notamment.

5 Il s'agit là d'un problème très important qui est soulevé présentement par ceux qui s'opposent à la jurisprudence concernant l'élection au premier tour de scrutin des membres des comités d'entreprise et des délégués du personnel. Il faut rappeler qu'il n'y a pas monopole des cinq confédérations représentatives sur le plan national, les candidatures émanant des syndicats représentatifs sur le plan de l'entreprise étant valables. Remettre en cause ce principe équivaldrait à permettre à n'importe quelle association, à n'importe quel parti de présenter des candidats avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir...

6 Il n'est pas inutile de rappeler à ce propos l'action opiniâtre menée par nos anciens pour la réalisation du programme minimum de 1918 de la CGT alors libre et indépendante, dirigée par Léon Jouhaux qui fut Président-Fondateur de la CGTFO : la reconnaissance du droit syndical, les assurances sociales, les nationalisations, etc. sans oublier surtout les « contrats collectifs » que les Accords Matignon de juin 1936 généralisèrent.

7 D'autant que rien n'est figé : l'extraordinaire et permanente évolution de la société bouleverse sans cesse les données des problèmes, ce qui implique la recherche constante de solutions adaptées.

N.B. - La présente étude porte en partie sur l'autogestion dans l'entreprise. Il faut indiquer que certains préconisent également ce système pour l'ensemble de la vie de la cité : région, département, commune, école, quartier, immeuble collectif... Outre la remise en cause permanente de la démocratie représentative, un tel système finirait par aboutir à de graves excès au bout desquels la liberté individuelle pourrait bien être mise en péril.

On lira à ce propos avec intérêt ce qu'en dit André Bergeron dans son récent livre : « Ma route et mes combats » paru aux Editions Ramsay.



La récupération par le P.C.

DANS le livre « La CFDT et l'Autogestion » auquel je me suis souvent référé au cours de mon étude, il y est fait une analyse sévère de « l'ordre étouffant » du « socialisme d'Etat centralisé et autoritaire » d'Union Soviétique et des soi-disant « démocraties populaires » de l'Est. On y lit ceci : « Mais beaucoup de ce que nous avons dit de la situation de dépendance des salariés reste vrai dans ces pays. Les inégalités hiérarchiques subsistent et tendent même à recréer des privilèges héréditaires comme dans le capitalisme. Les salaires, les conditions de travail sont toujours décidés par les directions d'entreprise, la force de travail des salariés est toujours achetée comme une marchandise, ils n'ont guère plus que chez nous la possibilité de dire leur mot sur les questions : quoi produire ? dans quelles conditions ? à quelles conditions ? à quelle cadence ? pour quoi faire ? Et, par ailleurs, certaines libertés élémentaires ne sont pas assurées. »

Ainsi, en préconisant l'autogestion, la CFDT entendait non seulement se démarquer de la CGT qui s'en tenait à la formule pour le moins floue de la « gestion démocratique », mais aussi du parti communiste.

Un élément nouveau

Mais, depuis lors, un élément nouveau est intervenu. Il est de taille ! Georges Marchais, dans son rapport au Comité Central du parti communiste du 6 octobre 1977, a préconisé lui aussi l'autogestion, en ces termes :

« *Quoi qu'il en soit, pour nous – comme nous le disons dans le projet d'actualisation (du programme commun), sans souci de querelle de mots – il s'agit d'avancer résolument sur le chemin d'une gestion toujours plus large de la société tout entière par les travailleurs eux-mêmes, par les citoyens eux-mêmes, c'est-à-dire de l'autogestion. C'est une autre façon de dire la démocratie.* »

Le mot d'ordre a été, depuis, souvent repris dans les colonnes de « l'Humanité », à la radio ou à la télévision. Le 7 novembre au matin, à France-Inter, Pierre Juquin, au nom du parti communiste, soulignait les mérites de l'autogestion. « L'Humanité » du 14 novembre 1977, sous la plume de Laurent Salini, écrivait : « *Nous combattons pour une société autogérée. Comment ne voudrions-nous pas dès à présent, semer à pleines mains les germes d'autogestion sociale – le peuple façonnant lui-même sa vie ?* »

Cela ne doit pas aller sans quelques interrogations dans le PC puisque dans un article de « l'Humanité » du 21 décembre 1977, intitulé « Autogestion et bas salaires », Jean-Claude Poulain essaie de justifier la nouvelle tactique communiste. Préconisant la création de conseils d'ateliers et répondant par avance à l'objection de ceux qui veulent privilégier l'augmentation des salaires, J.-C. Poulain écrit : « (...) C'est vrai que dans un passé encore récent une bonne partie de la gauche non-communiste, sous prétexte de prôner « l'autogestion » refusait de s'associer, dans les faits, à la lutte engagée par telle ou telle catégorie de salariés pour l'augmentation immédiate de leurs salaires. Personne, aujourd'hui, ne l'a oublié et cela explique, chez beaucoup, un certain sentiment instinctif de défiance. »

Déjà, on fait comprendre qu'il y a « autogestion » et « autogestion ».

Félix Damette, dans « l'Humanité » du 29 décembre 1977 parle, lui aussi, de la nécessité de l'autogestion, y compris

dans la commune : « ... Nous nous affirmons nettement pour l'autogestion communale et depuis dix ans que le mot d'autogestion est assaisonné à toutes les sauces, c'est sans doute la première fois qu'on lui donne un contenu précis et concret dans la vie politique française. »

Il a fallu évidemment le parti communiste pour cela.

On a même entendu Georges Marchais, lors de l'émission « L'événement » (TF 1 du 11 janvier 1978) déclarer superbement : « *Le programme que propose aujourd'hui le parti socialiste ne permettra pas le changement. Pour changer, il faut le progrès social donc des moyens, des réformes démocratiques, plus de liberté. Que les gens jouent enfin un rôle : l'autogestion* » (1)

Et allez donc !

Lors de la présentation du programme communiste pour les femmes, Ellen Constans, membre du Comité Central, a déclaré : « *Par ailleurs, c'est sans doute, certainement même, par le développement novateur de la démocratie sur la voie de l'autogestion que se mènera le mieux le débat pour l'évolution des mentalités, pour le recul des préjugés et le dépérissement des vieilles mœurs héritées de millénaires d'oppression et d'inégalités.* » (Compte rendu « Humanité » du 14 janvier 78).

Les chrétiens progressistes de la CFDT devraient applaudir...

Combien avais-je raison de faire appel à une certaine prudence, le mot autogestion pouvant recouvrir de dangereuses illusions ! La récupération qu'en fait actuellement le PC en est l'illustration. Car derrière les mots, comme le disait Bracke-Des-rousseaux, se cachent presque toujours des questions d'idées et de fond.

Le périodique « Action », journal du Comité Central du PC pour les entreprises (n° 18 de décembre 1977), titre en première page : « *Ce n'est pas un gadget, ni de la tactique (sic). Les communistes disent : non à la bureaucratie, à l'étatisme. L'AUTOGESTION ? CENT FOIS D'ACCORD.* »

De la sorte le virage est pris et gageons que la polémique ne fait que commencer à travers la formule.

La CFDT, dans son livre déjà cité, a eu tort d'écrire : « *Si l'autogestion est réellement mise en œuvre, c'est-à-dire si les travailleurs ont le pouvoir, on voit mal comment ils pourraient s'opposer fondamentalement à eux-mêmes.* »

Le PC qui se considère comme le seul parti représentant les travailleurs et qui n'est pas à une contradiction près, pouvait aisément prendre à son compte cette affirmation. C'était prévisible.

En cas de prise de pouvoir, la CGT serait évidemment la courroie de transmission. Comme le sont les syndicats soviétiques...

Ainsi, en croyant tourner parti communiste et C.G.T., la C.F.D.T. est-elle prise à son propre piège.

Roger LERDA

Secrétaire Confédéral

(1) Voir « L'Humanité » du 12 janvier 1978.

La tragédie du marxisme

L'AGRESSION du Cambodge par le Viet-Nam et surtout celle de la Chine contre le Viet-Nam – trois pays qui se réfèrent au « socialisme » et au « marxisme-léniniste » – dévoilent tout-à-coup une immense tragédie.

Pendant plus d'un siècle, le prolétariat a pensé que seul le « capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage » suivant la saisissante expression de Jean Jaurès. Et brutalement voilà que les yeux se dessillent : il ne suffit pas que le capitalisme disparaisse pour que les sources de conflits soient taries.

Certes, la résurgence de l'impérialisme russe, d'abord au sein même de l'URSS (1), puis à partir de 1939 à l'extérieur, avait déjà provoqué bien des interrogations. La dictature stalinienne et la crainte que pouvait éprouver la Russie Soviétique de se voir isolée ont été de faciles prétextes pour tout excuser, tout admettre et même, pour certains, tout comprendre et tout expliquer !

Mais comment expliquer la lutte sanglante en Asie qui oppose en fait la Chine communiste et l'URSS qui tentent chacune d'assurer leur hégémonie dans les pays qui formèrent jadis l'Indochine ?

LA PROPRIÉTÉ PASSE...

Sans que nous nous en soyons tout-à-fait rendu compte, nous assistons depuis quarante ans à la remise en cause par les faits de théories et de doctrines sur lesquelles s'appuyait plus ou moins l'action du mouvement ouvrier. Déjà nos pères avaient confusément perçu le drame à travers la révolution russe de 1917. Mais ils n'avaient pas pu – ou pas osé – tirer toutes les conclusions nécessaires de l'échec de cette révolution (car il y a échec lorsque la révolution sombre dans la dictature et qu'en conséquence elle n'a comme résultat que de substituer une classe privilégiée à une autre classe privilégiée).

Pendant des décennies, le monde ouvrier a cru que pour supprimer l'exploitation de l'homme par l'homme il suffirait de procéder à « l'expropriation capitaliste », c'est-à-dire de remplacer la propriété individuelle des moyens de production et d'échange par la propriété collective (telle est en vérité la doctrine socialiste). Or, les expériences collectivistes de par le monde montrent, hélas, que cela n'est pas suffisant. Qui plus est, la collectivisation peut engendrer une forme d'oppression implacable et une mise en condition de tout un peuple. L'individu est broyé au point de perdre même sa liberté intérieure. Il est donc facile aux équipes dirigeantes de ces pays de camoufler leur agressivité en croisade pour le « socialisme » et la « libération du peuple » (ils ont en effet besoin de la tension internationale et même de la guerre pour conserver leur pouvoir et, par là, leurs privilèges) (2).

LES PRIVILEGES DEMEURENT...

Certes, on peut toujours prétendre qu'il s'agit là d'une fausse collectivisation, laquelle ne peut être réelle qu'à travers l'autogestion. Là encore, les faits apportent un cinglant démenti. L'autogestion en Yougoslavie n'a pas empêché l'Etat d'être maître du jeu, car il demeure forcément maître des investissements. La démocratie, telle que nous la concevons, n'existe pas dans ce pays et si la propriété collective des moyens de production et d'échange s'est substituée à la propriété individuelle, cela n'a en rien supprimé les privilèges. Comme l'a souligné Milovan Djilas, ancien compagnon de route de Tito qui le fit condamner à dix ans de prison pour déviationnisme, et qui a dû s'exiler, la plus grande illusion de toutes a consisté dans l'idée qu'une société sans classes résulterait à la fois de la destruction du capitalisme et de la collectivisation.

Et cela est valable pour toutes les nations communistes ou socialistes du monde : « *La nouvelle classe règne, au nom des ouvriers, sur le reste de la société – mais, avant tout, sur les ouvriers eux-mêmes (...). Les fils parvenus de la classe ouvrière sont, de tous les monopolistes, les plus résolus et les plus inébranlables dans la défense des nouveaux privilèges.* » (Djilas, « *La Nouvelle Classe* », Editions Plon).

LES PATRIES RENAISSENT

Poursuivons l'analyse. En 1848, dans le « Manifeste Communiste » Karl Marx et Friedrich Engels affirmaient : « *Les ouvriers n'ont pas de patrie* ». Or, partout où ils ont pris le pouvoir, les communistes ont joué sur les « entités » nationales. Et il n'y a qu'à voir la campagne menée par le parti communiste français en prévision de l'élection du Parlement Européen pour se rendre compte à quel point les communistes utilisent les sentiments nationalistes au détriment de l'internationalisme prolétarien.

K. Marx et F. Engels ajoutaient : « *Abolissez l'exploitation de l'homme par l'homme et vous abolissez l'exploitation d'une nation par une autre nation. Lorsque l'antagonisme des classes à l'intérieur des nations aura disparu, l'hostilité de nation à nation disparaîtra.* » De deux choses l'une : ou le postulat est faux ou on n'a pas aboli l'exploitation de l'homme par l'homme dans les pays communistes et l'antagonisme des classes y demeure, car comment alors expliquer l'assujettissement de nations par la Russie soviétique et comment expliquer la guerre entre pays communistes en Indochine ?

En fait si, sur un certain nombre de points, Karl Marx, philosophe, a fait avancer l'analyse des phénomènes historiques, notamment à travers le matérialisme historique – qui, cependant, n'explique pas tout – Marx, prophète, s'est trompé : le retour à la collectivité des moyens de production et d'échange ne supprime ni plus-value, ni profit et ne supprime donc pas l'exploitation de l'homme par l'homme.

LES DOGMES SE MULTIPLIENT

Mais peut-on faire grief à Karl Marx de n'avoir pas connu la formidable évolution sociale qu'allait apporter le syndicalisme dans les démocraties bourgeoises et les effets des nouvelles révolutions scientifiques engendrées par l'électricité, l'électronique et l'énergie nucléaire ? Sans doute, si Karl Marx vivait aujourd'hui, tout en utilisant ses méthodes d'analyse, arriverait-il à d'autres conclusions. D'ailleurs, il a bien pressenti l'utilisation dangereuse que l'on pouvait faire de sa doctrine lorsqu'il a déclaré qu'il n'était pas « marxiste ». Mais il a sous-estimé les défauts de l'être humain en croyant que les problèmes matériels étant réglés par un changement du régime de propriété, cela suffirait à résoudre les antagonismes de classes et, par là, à rendre l'homme parfait en annihilant sa passion de dominer.

Plus grave : la doctrine marxiste portait-elle les germes de nouveaux dogmes ? C'est ainsi, en tout cas, qu'elle se traduit en cette fin du XX^e siècle. On ne se bat pas seulement pour ou contre le marxisme, mais les tenants du marxisme se battent même entre eux au nom de la fidélité doctrinale !

Pendant on peut se poser la question : la déviation de la révolution russe et, par voie de conséquence, des révolutions qui ont suivi dans les autres pays se réclamant du socialisme, n'est-elle pas due à la thèse de la réalisation possible du « socialisme dans un seul pays » aboutissant à un « capitalisme d'Etat », considéré par les uns comme un progrès par rapport au capitalisme libéral alors qu'il engendre la dictature d'une bureaucratie ?

Il s'avérerait donc que les régimes communistes actuels n'auraient qu'une apparence de la réalité de la doctrine marxiste. Nous touchons là le point capital de la grande controverse qui a surgi dans le mouvement ouvrier dès le schisme communiste de 1920.

Mais force est pour nous de tenir compte des réalités et d'éviter de tomber à notre tour dans les ornières. Nous commettrions une grave erreur si nous nous conduisions comme des faiseurs d'utopies qui trompent la classe ouvrière en la berçant d'illusions et de chimères.

LE SYNDICAT EMANCIPE

Continuons donc, jour après jour, à améliorer la condition ouvrière et à modifier le rapport des forces toujours plus en faveur de la classe ouvrière. Mesure-t-on d'ailleurs la transformation qui s'est opérée en ce sens depuis soixante ans, tout en évitant à notre pays une révolution sanglante qui aurait amené ses « goulags » ?

La véritable révolution ne se fait pas du jour au lendemain et surtout pas avec l'ambition de s'asseoir dans les fauteuils de la bourgeoisie. La révolution résulte de la capacité de la classe ouvrière et cela exige un long et persévérant effort. C'est en ce sens que le syndicalisme est, par essence, révolutionnaire. Il l'est aussi par le fait qu'en plus des possibilités

qu'il offre sur le plan des améliorations sociales et, par là, de la transformation de la société, il demeure l'ultime recours pour les travailleurs de défendre leur liberté.

C'est dire à quel point notre Confédération a eu raison à son dernier Congrès de 1977 lorsque, en réaffirmant la nécessité absolue pour la défense de la justice et de la liberté de maintenir le contrepoids que représente le syndicalisme indépendant, elle déclarait dans sa résolution d'orientation générale :

« De par ses origines, sa pensée, ainsi que par la pratique quotidienne de son action, le syndicalisme ouvrier français dont la CGTFO perpétue la tradition, s'est toujours déclaré anti-capitaliste. Mais, même la transformation de la société capitaliste en société socialiste qui suppose l'appropriation collective des moyens de production et d'échange ne supprime pas la division de la société en classes, ni, par là-même, la lutte des classes. D'autre part, force est de constater que de graves déviations ont conduit des pays, sous couvert de socialisme, à un capitalisme d'Etat, oppresseur, coercitif et liberticide ».

« Aussi, quel que soit le type de société, la CGTFO continuera à agir sur son propre terrain, c'est-à-dire sur un terrain de classe, combattant par tous les moyens qui sont les siens, en fonction de sa propre analyse, de son autonomie de décision, pour la défense des intérêts particuliers de la classe ouvrière et pour son émancipation intégrale. »

D'aucuns se sont étonnés de cette prise de position. Elle n'était, en réalité, que l'expression de notre pensée profonde depuis toujours à la CGTFO. N'était-ce pas notre regretté camarade Sidro, Secrétaire Général de la Fédération FO des Employés et Cadres qui déclarait au Congrès de 1956 : *« Même en régime socialiste, il faudra des syndicats ouvriers pour défendre, contre le pouvoir, les revendications des travailleurs qu'ils soient dans les usines, dans les administrations ou dans le secteur industriel et commercial ».*

Ainsi se vérifie jour après jour l'exactitude de notre analyse.

Gageons que bientôt, pour ajouter à la confusion, certains emploieront notre langage. Cela n'aurait rien de surprenant. Mais, là encore, faudra-t-il ne pas se laisser abuser, car les mêmes paroles ont des sens différents suivant ceux qui les prononcent.

Roger LERDA

Secrétaire Confédéral

(1) voir « note » du 14 février 1979 : « Vers un nouvel équilibre du Monde ». Dans « FO-Hebdo » n° 1579 du 14/02/1979

(2) Ainsi s'explique l'actuel d'affrontement en Indochine, indépendamment du fait que l'URSS a voulu y remplacer les puissances « protectrices » d'hier (la France puis les Etats-Unis d'Amérique) et du fait aussi que la Chine a toujours considéré ces contrées comme provinces chinoises.

« Contrepoids » ou « Contre-pouvoir »

J'AVAIS promis une « note » sur le syndicalisme « contrepoids » que nous opposons au syndicalisme « contre-pouvoir ». Question de vocabulaire, dira-t-on. Sans doute, mais la différence entre ces deux conceptions est de taille.

Dans son discours lors du célèbre meeting de rentrée à la Porte de Pantin du 8 septembre 1978 A. Bergeron s'est ainsi exprimé : « ... l'évolution des sociétés modernes exige l'existence d'un syndicalisme totalement indépendant des partis et de l'Etat. Il ne s'agit pas pour lui d'être, ou de devenir un CONTRE-POUVOIR, mais d'empêcher, ou tout au moins de limiter, les excès qu'engendrent inévitablement le renforcement des pouvoirs centraux, le dépérissement du rôle des parlements et enfin la montée de la technocratie sous toutes ses formes ».

Cette conception du rôle du syndicalisme, c'est celle du syndicalisme « contrepoids ».

Déjà, dans sa résolution du 11 octobre 1974, la Commission Exécutive Confédérale, qui avait procédé à un premier examen du problème posé par la « réforme de l'entreprise », s'était ainsi exprimée :

« La Confédération FO considère qu'à tout moment, dans l'entreprise et hors entreprise, le syndicalisme doit pouvoir agir comme CONTREPOIDS et doit donc demeurer libre et indépendant. C'est la condition indispensable pour plus de justice sociale et en des circonstances dramatiques – comme l'histoire en a connues – le seul moyen efficace pour la sauvegarde des libertés et de la démocratie ».

Ce paragraphe figure même dans la déclaration du Groupe FO au Conseil Economique et Social qui avait été saisi en juillet 1975 du « Rapport Sudreau » sur la réforme de l'entreprise.

Lors de la conférence organisée par la Confédération Européenne des Syndicats à Luxembourg les 23 et 24 septembre 1976 sur le « Livre Vert » des Communautés Européennes titré « Participation des travailleurs et structure des sociétés » la délégation de la CGTFO a avancé ce principe fondamental : « le syndicalisme, quel que soit le régime politique ou économique dans lequel il se meut, doit pouvoir agir comme CONTREPOIDS : c'est à la fois la condition nécessaire à l'équilibre sur le plan social et la garantie de toute démocratie ».

LA LUTTE DES CLASSES

Certes, le syndicalisme aujourd'hui n'est plus au ban de la société – et c'est tant mieux. Mais admettre qu'il puisse légitimement défendre la classe salariale, qu'il exerce de la sorte un « contrepoids » indispensable, c'est reconnaître implicitement la lutte de classes.

Sous une autre forme, disons que la reconnaissance de la

lutte de classes s'est traduite par la reconnaissance du droit syndical et, par là même, par la reconnaissance de l'accord collectif (1).

Mais pour parvenir à ce résultat, encore faut-il que le syndicalisme demeure sur son propre terrain, c'est-à-dire qu'il reste un syndicalisme de classe en dénonçant toute tentative qui voudrait l'intégrer à l'Etat ou ferait de lui la masse de manœuvre d'un parti. Et c'est en ce sens qu'il demeure révolutionnaire.

Albert Camus a bien vu le problème lorsqu'il a écrit dans « L'Homme révolté » : « Le jour, précisément, où la révolution césarienne a triomphé de l'esprit syndicaliste et libertaire, la pensée révolutionnaire a perdu, en elle-même, un contrepoids dont elle ne peut, sans déchoir, se priver ».

Mais – et c'est là où nous devons demeurer très attentifs – les tentatives pour dénaturer le syndicalisme prennent maintenant une nouvelle forme. On parle de « participation », « d'autogestion » et on habille souvent le tout du vocable de « contre-pouvoir ». Le syndicalisme serait-il donc un « contre-pouvoir » ? Idée séduisante, flatteuse, mais ô combien dangereuse !

Pour les uns (y compris dans les milieux patronaux) ce serait là le plus sûr moyen de parvenir à la « communauté professionnelle », de parvenir à un « contrat d'association » formules qui, évidemment, intègrent le syndicalisme dans les rouages de l'entreprise.

FAUTEUILS DE LA BOURGEOISE

Pour les autres, qui dit « contre-pouvoir » sous-entend que celui-ci devrait devenir le pouvoir.

Dans les deux cas, la notion corporatiste devient un concept politique. Et, pour les uns comme pour les autres, il s'agit en fait de faire plier le syndicalisme aux « impératifs » de la communauté dans l'atelier, le bureau, l'entreprise, etc. Le syndicalisme n'est plus l'élément moteur mais s'insère dans la « socialisation » du pouvoir.

C'est la disparition du syndicalisme, tel que nous le conce-

(1) - Dans la mesure où, à l'opposé des faiseurs d'utopies, nous estimons que la lutte de classes demeurera permanente, l'accord collectif – la politique conventionnelle suivant l'irritante expression par laquelle on le définit maintenant – demeurera l'aboutissement logique de ce combat. C'est la seule solution aux conflits, mais solution toujours passagère car l'évolution de la société impose la remise en question permanente des équilibres. C'est en ce sens que l'on doit comprendre que l'accord collectif est une fin en soi : résultat normal de l'action syndicale sous toutes ses formes, mais résultat précaire et toujours perfectible.

vons, dans une « transcendance » de la lutte de classes.

Il ne faut donc pas s'étonner si la CGT – suivant en cela le PC – est prête à récupérer certaines idées à travers la « démocratisation de l'entreprise » et même « l'autogestion ».

Car, que l'on ne s'y trompe pas, ce que l'on veut c'est la disparition du « contrepoids ». Sous prétexte du respect de la « démocratie à la base », du respect de la « volonté affirmée des travailleurs » le syndicalisme devra se plier en renonçant à être « l'aile marchante de la classe ouvrière », et accepter de se voir « institutionnaliser » (2).

Or, « parce qu'il n'y aura jamais de régime où existe la justice intégrale et qui garantisse à tout jamais la liberté, il faudra toujours un syndicalisme libre, capable de combattre les excès et les injustices et d'être le CONTREPOIDS néces-

saire au pouvoir dans l'entreprise et dans l'Etat » (3).

Telle est notre conception. Reconnaissons qu'elle fut partagée par de nombreux penseurs socialistes (4). Certes, elle ne permet pas aux militants d'ambitionner de « s'asseoir dans les fauteuils de la bourgeoisie » – suivant l'expression de Merrheim. Mais elle place assez haut notre idéal pour qu'on lui consacre les quelques années de notre vie militante.

Roger LERDA

Secrétaire Confédéral

(2) - Qu'on ne l'oublie jamais : les régimes dictatoriaux ont toujours débuté par la mise au pas des syndicats. C'est dire à quel point nous nous méfions des « projets de société » dont on ne cesse, de-ci, de-là, de nous rebattre les oreilles. Proudhon, pour qui la révolution devait durer des siècles, était, lui, plus modeste : « j'ai posé quelques jalons, n'attendez pas de moi que je vous donne un système » (Lettre à Langlois, déc. 1851), Marx lui-même, se refusait à « formuler des recettes pour les « marmites » de l'avenir »... (Postface de la seconde édition allemande du « Capital »).

(3) - André Bergeron « Ma Route et mes Combats » (Edit. Ramsay p. 159 - Prix : 36 F à la CGTFO - CCP 5889-99 Paris (préciser le motif de la commande).

(4) - Relisant « L'Homme révolté » je m'aperçois que Roger Quillot a annoté certaines œuvres de Camus (cet auteur maudit dont plus personne ne parle). Cela m'a rappelé ce texte de Quillot, alors membre du Comité Directeur de la SFIO, paru dans un article du « Populaire » des 28 et 29 janvier 1964 : « Il n'est pas de système qui réalise la justice intégrale ; pas davantage d'automatisme de la liberté. Il revient dès lors aux syndicats de jouer leur rôle dans un régime collectiviste moins comme accélérateur et courroie de transmission, que comme élément d'équilibre et contrepoids ».

Le terme de « contrepoids » si cher à Camus revient sous la plume de Quillot. Certes, rapprochée de la citation de Bergeron, celle de Quillot apporte certaines nuances qui, cependant, n'enlèvent rien au fond : le syndicalisme doit demeurer « contrepoids ».



FO

Photo Alain Cwick

fo. hebdo



organe officiel de la c.g.t.-force ouvrière n° 1510 • mercredi 18 mai 1977 • Prix 1 F

**LE CONGRÈS DE LA CGT-FO
VICHY-MAI 1977**

LA RESOLUTION GENERALE

Pour l'indépendance syndicale

LE XIII^e Congrès confédéral FO de mai 1977 marque le trentième anniversaire de la création de la CGT Force Ouvrière.

En cette solennelle circonstance, le Congrès réaffirme la permanence des principes fondamentaux qui ont présidé à la naissance de la CGTFO : indépendance et liberté constituent en effet le fondement du syndicalisme et les conditions essentielles de l'efficacité de son action.

C'est pourquoi, continuatrice de la Confédération Générale du Travail fondée en 1895 à Limoges, la CGTFO entend rester fidèle à la Charte d'Amiens votée en 1906 lors du Congrès confédéral tenu à Amiens.

UN PRINCIPE PERMANENT : L'INDEPENDANCE SYNDICALE

A cet égard, le Congrès tient à rappeler les termes mêmes des statuts de la Confédération FO :

« Les syndicats Force Ouvrière, réunis en Congrès national constitutif de leur Confédération générale du Travail, affirment solennellement leur indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, groupements ou rassemblements politiques, des sectes philosophiques et, de façon générale, leur irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical.

La Confédération générale du Travail Force Ouvrière régie par les présents statuts, a pour but de grouper, sans distinction d'opinions politiques, philosophiques et religieuses, toutes les organisations composées de salariés conscients de la lutte à mener contre toutes les formes d'exploitation, privées ou d'Etat, pour la disparition du salariat et du patronat et désireux de défendre leurs intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels. »

Ainsi, organisation de défense de la classe salariale, la CGTFO entend lutter, en pleine indépendance, pour améliorer la condition des travailleurs, pour la défense et l'espacement de la démocratie.

Le XIII^e Congrès confédéral proclame que cela exige :

- le respect total de la liberté d'opinion, ce qui est le véritable sens de la laïcité. Cela implique la tolérance, car la tolérance est la condition fondamentale de la liberté ;

- le combat permanent contre tout despotisme moral ou matériel, qu'il soit de nature politique, philosophique, religieuse ou découlant du capitalisme, de l'Etat ou de la technocratie bureaucratique et scientifique ;

- l'indépendance syndicale quelle que soit l'origine politique ou le système économique, car l'indépendance syndicale est à la base de la démocratie.

Le mouvement syndical authentique n'est pas apolitique, en ce sens que pour défendre le travailleur, il s'intéresse forcément à la vie de la collectivité. Mais cela ne saurait le conduire, sous peine de le voir perdre son indépendance, à s'engager dans l'action politique des partis que ce soit sur le plan électoral ou d'un programme de gouvernement.

Car la CGTFO entend demeurer fidèle à sa devise : « Contre toute emprise politique » qui signifie son refus de voir introduire dans le syndicat des consignes venant de l'extérieur.

ROLE DES PARTIS

Cette ligne de conduite a permis à la CGTFO, expression véritable du syndicalisme authentique, de conserver son unité, et, par là, son efficacité. D'autant que, respectueuse en cela de l'opinion politique de ses adhérents, la CGTFO, tout en prônant l'indépendance syndicale, n'a jamais contesté le rôle des partis politiques. Elle a, au contraire, toujours affirmé, même dans les moments les plus tragiques, la nécessité de l'existence des partis politiques dans une démocratie. Cependant, syndicats et partis ont chacun leur rôle particulier à jouer. Si le but d'un parti politique est de gérer les affaires de l'Etat, il appartient au syndicalisme - organisation de classe - de défendre les intérêts particuliers à la classe ouvrière.

Ainsi, par son refus de tout système dogmatique, par ses finalités économiques et sociales, en un mot, par son humanisme, la CGTFO contribue sans cesse à l'avènement d'une société juste.

De par ses origines, sa pensée, ainsi que par la pratique quotidienne de son action, le syndicalisme ouvrier français, dont la CGTFO perpétue la tradition, s'est toujours déclaré anti-capitaliste. Mais, même la transformation de la société capitaliste en société socialiste qui suppose l'appropriation collective des moyens de production et d'échange ne supprime pas la division de la société en classes, ni par là-même la lutte des classes. D'autre part, force est de constater que de graves déviations ont conduit des pays, sous couvert de socialisme, à un capitalisme d'Etat, oppresseur, coercitif et liberticide.

Aussi, quel que soit le type de société, la CGTFO continuera à agir sur son propre terrain, c'est-à-dire sur un terrain de classe, combattant par tous les moyens qui sont les siens, en fonction de sa propre analyse, de son autonomie de décision, pour la défense des intérêts particuliers de la classe ouvrière et pour son émancipation intégrale.

Dans cet esprit, fidèle en cela à la plus pure tradition du mouvement ouvrier, la CGTFO poursuivra son action pour préserver les libertés, réaliser la justice sociale et défendre la paix, en refusant tout type d'organisation qui intégrerait le syndicalisme dans les rouages de l'Etat ou l'encadrerait dans l'entreprise.

REFUS DE L'INTEGRATION

C'est ce qu'a affirmé le Congrès confédéral de 1974 en « condamnant tout système moderne d'encadrement et de conditionnement qui, sous prétexte de participation, de

démocratisation de l'économie, d'autogestion dans l'entreprise, conduirait à un corporatisme dangereux et étriqué, à la mise en cause des possibilités d'action et de réaction des travailleurs et imposerait au mouvement syndical des responsabilités qu'il n'aurait pas choisies. »

Certes, il est indéniable que le syndicalisme intervient dans les secteurs de production et de répartition du fait même de son action internationale, nationale et dans le cadre même de l'entreprise. Sur ce dernier point, la Confédération FO affirme la primauté de l'organisation syndicale par rapport à toute autre représentation du personnel et cela, quelle que soit la forme juridique de l'entreprise : sociétés privées, nationalisées, coopératives, sociétés sans but lucratif, etc.

C'est cette conception qui déterminera le jugement que portera la CGTFO sur tout projet de réforme de l'entreprise.

A cet effet, le Congrès rappelle que s'il est indispensable que le syndicat, directement – et indirectement par les organismes représentatifs du personnel – soit informé de la marche de l'entreprise pour intervenir plus efficacement lorsqu'il le souhaite et sur sa propre initiative. La Confédération FO ne saurait, par contre, accepter une quelconque formule conduisant le syndicat à l'intégration dans l'entreprise, comme elle a toujours condamné toute initiative amenant le syndicalisme à être absorbé par l'Etat.

Il y a nécessité pour le syndicalisme d'être pleinement informé des problèmes économiques afin d'agir au mieux des intérêts des salariés.

Par conséquent, si la Confédération FO réaffirme le droit pour le syndicalisme à la gestion des institutions sociales (Sécurité sociale, caisses de chômage...), elle entend aussi obtenir l'élargissement du droit à l'information et au contrôle sur le plan économique, sans que cela aboutisse à dénaturer le rôle permanent de contestation du syndicalisme. La distinction doit donc être faite entre le « contrôle » et la « gestion » proprement dite.

LE SYNDICALISME ET L'ETAT

La même conception doit définir le rôle du syndicalisme dans la Nation et particulièrement à l'égard de l'Etat. Il ne s'agit pas de nier l'utilité de « la politique de présence » dans certains organismes consultatifs tel le Conseil Economique et Social. Outre les informations qu'il en recueille, le syndicalisme y trouve un moyen d'expression qui est loin d'être négligeable. Mais, là encore, la distinction s'impose entre les responsabilités des élus politiques et les représentants syndicaux : aux parlementaires, élus de la Nation la mission de légiférer, aux syndicalistes le droit d'intervenir pour que la loi soit favorable à la classe ouvrière et le droit, aussi, de contestation.

Et cela revêt une importance capitale au moment où l'Etat, dans les différentes nations, a une puissance accrue, tant sur le plan économique que financier et surtout par les incidences sociales de ses décisions. Certains même envisagent, sous les vocables les plus divers, une planification rigide dont le syndicalisme deviendrait un élément d'exécution. Comme toujours, celui-ci doit donc veiller à préserver son indépendance en refusant de jouer un rôle qui n'est pas le sien. Contentons-nous de dire que, si « le syndicalisme ne suffit pas à tout, il se suffit à lui-même ».

POUR LA LIBERTE DE NEGOCIATION

Le rôle de l'Etat prend une ampleur considérable. On le voit à travers les expériences faites dans les différents pays : les plans dits de redressement ou de lutte contre l'inflation se ressemblent et tous mettent en cause la liberté de négociation.

C'est l'occasion pour certains de découvrir enfin les vertus de l'accord collectif... Quoi qu'il en soit, le Congrès confédé-

ral réaffirme la volonté de défendre la liberté de négocier, à tous les niveaux, des contrats, conventions ou accords permettant de garantir les intérêts des travailleurs qu'il s'agisse notamment de leurs rémunérations et de leurs conditions de travail.

Le Congrès constate qu'une telle liberté, recouvrée par la loi du 11 février 1950, ne suppose aucune limite autre que celle découlant du rapport des forces entre les intérêts en présence.

La CGTFO refuse tout système conduisant à une politique des revenus qui, inévitablement, compromettrait les libertés revendicatives en instituant une « police des salaires ».

La CGTFO est fermement résolue à défendre les intérêts des salariés par tous les moyens : les négociations, les pressions, et la grève, arme ultime des travailleurs.

Fidèle à l'esprit fédéraliste qui l'anime, LA CGTFO fait confiance à ses fédérations et syndicats pour mener l'action nécessaire dans le cadre qui est le leur.

L'EUROPE

Le Congrès confédéral réaffirme son profond attachement à la construction d'une Europe unie économiquement, socialement et politiquement. Le renforcement de cette construction avec, comme finalité « les Etats-Unis d'Europe », constitue une impérieuse nécessité pour préserver les libertés et la paix.

Satisfait de la décision prise par les chefs d'Etat et de gouvernement des neuf pays du Marché commun d'élire le Parlement européen au suffrage universel direct, le Congrès souhaite que cette étape importante vers la démocratisation des institutions communautaires donne une impulsion nouvelle à l'entité européenne et contribue à la relance du soutien populaire à l'Europe, soutien affaibli par les lenteurs et les retards accumulés, l'absence de volonté politique des Etats-membres et leur refus des transferts de responsabilité.

Le Congrès considère que pour surmonter les conséquences de la crise économique et, notamment, dans les domaines de l'emploi, de l'inflation et des monnaies, une réelle concertation et coordination des politiques économiques, sociales et régionales s'impose au niveau de la Communauté. Cela nécessite, en plus d'une volonté commune, le renforcement des pouvoirs de décision et de contrôle des diverses instances communautaires.

RENFORCER LA SOLIDARITE DES PEUPLES

Si le monde veut échapper au chaos, une solidarité s'impose entre les peuples.

Telle est la signification de l'engagement permanent de la CGTFO dans les expressions du mouvement syndical international : Confédération Internationale des Syndicats Libres et Confédération Européenne des Syndicats.

La situation présente du monde recèle d'immenses dangers pour la paix et la liberté.

La crise économique mondiale a encore accru les déséquilibres et a aggravé les disparités. Elle a attisé les dissensions anciennes et provoqué de nouveaux différends et de nouveaux conflits.

On constate un écart énorme dans les pays riches et les pays pauvres : 70 % de la population globale ne dispose que de 30 % du revenu mondial. Près d'un milliard d'hommes du tiers monde vivent dans l'analphabétisme, la malnutrition et la misère.

Cela engendre les pires désordres qui débouchent déjà sur des affrontements et la violence. La paix est gravement menacée par les conséquences de cette situation.

C'est pourquoi la CGT Force Ouvrière souscrit à l'action engagée par la CISL pour la réalisation d'un nouvel ordre économique international visant la sécurité économique et la justice sociale. Elle milite avec elle pour que les organisations internationales, nées au lendemain des deux grandes guerres mondiales, répondent enfin à leur vocation, assument leurs missions et retrouvent moyens et autorité nécessaires.

Dans l'ONU, par l'intermédiaire de ses organismes spécialisés, le mouvement syndical doit jouer tout son rôle. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) doit demeurer le lieu privilégié pour œuvrer à l'amélioration des conditions de travail, à la défense de la liberté syndicale et à la promotion de la justice économique et sociale.

La CGT Force Ouvrière soutient toutes les initiatives tels le dialogue Nord-Sud, le dialogue Euro-Arabe et l'action de la Communauté Européenne dans la convention de Lomé, qui veulent établir de nouveaux rapports, non seulement entre les pays utilisateurs et producteurs de matière première, mais aussi, avec ceux qui sont totalement démunis.

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Les organisations internationales et les conférences qu'elles suscitent ne doivent, à aucun moment, perdre de vue que le combat entre la misère et l'oppression des puissances financières dans leurs formes nouvelles d'organisation internationale, passe par la démocratie et la liberté, c'est-à-dire par la promotion et le respect de tous les droits humains.

En cela, si le Congrès de la CGT Force Ouvrière se félicite de l'évolution de la situation politique en Grèce, au Portugal et en Espagne, il s'inquiète du recul de la démocratie et de la liberté dans le monde où les régimes totalitaires gagnent, chaque année, de nouvelles contrées. Plus particulièrement, il stigmatise les persécutions et graves atteintes au droit humain en URSS et dans les pays de l'Europe de l'Est, au Chili et dans de nombreux pays d'Amérique Latine, dans

plusieurs Etats africains et asiatiques, notamment au Cambodge et au Vietnam.

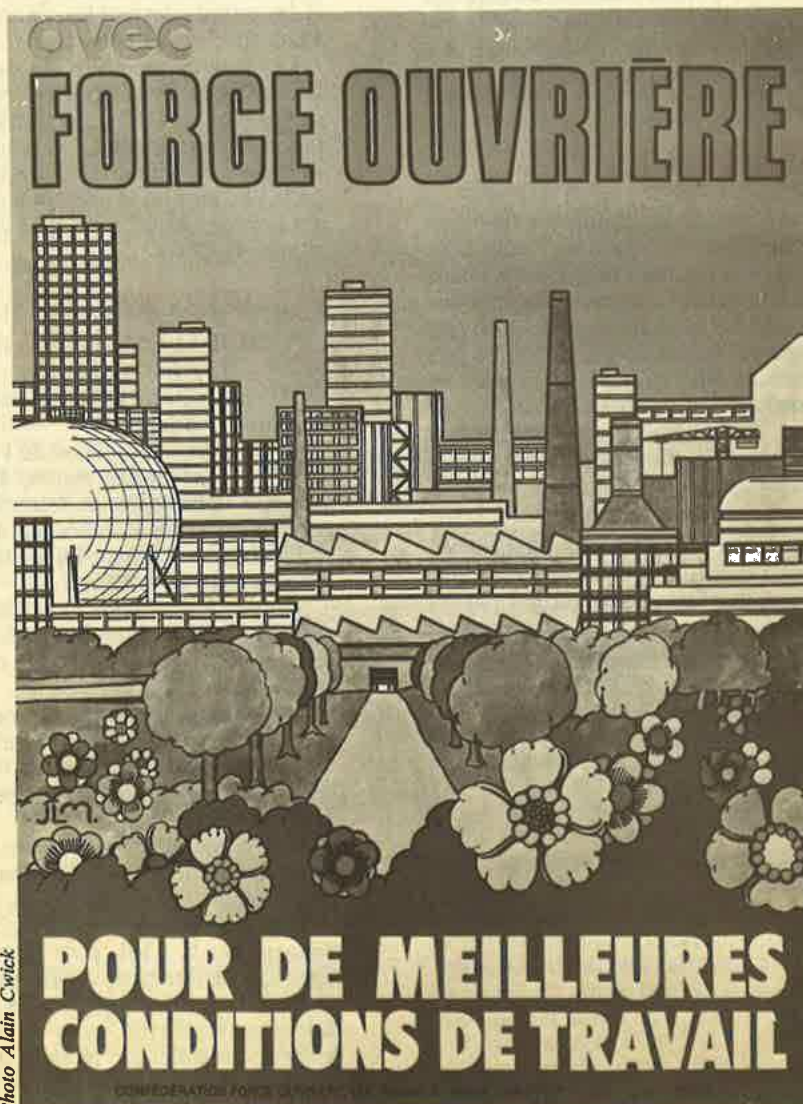
Le Congrès condamne le commerce des armes quels qu'en soient les motifs et se prononce pour le désarmement général simultané et contrôlé.

Le Congrès condamne le racisme et la ségrégation sous toutes leurs formes et en tout lieu. Il engage les syndicats à participer directement aux campagnes et actions engagées par le mouvement syndical libre contre la discrimination raciale.

CONTRE L'INTOLERANCE ET LA VIOLENCE

La montée de l'intolérance et, par voie de conséquence de la violence, est tragiquement inquiétante. Les militants de la CGTFO savent qu'elle ne peut qu'aggraver les tensions sans finalement contribuer à la solution d'aucune difficulté. La violence, quelles que soient ses motivations et ses formes, débouche fatalement sur des systèmes autoritaires.

En conclusion, dans tous les domaines et à tous les niveaux, l'objectif de la CGT Force Ouvrière est la défense de l'Homme contre toutes les formes d'oppression : économique et étatique, physique et morale. Sur la base de cet engagement, elle intensifiera sa coopération avec le mouvement syndical libre qui, pour son efficacité, doit préserver sa cohésion, son homogénéité et son unité dans toute la rigueur de ses principes pour la défense des droits humains et syndicaux.



DECLARATION SOLENNELLE de la CGTFO

EN réponse à l'appel du Parti Communiste paru dans son journal « L'Humanité » du 29 mars 1979 et par lequel la CGTFO est sollicitée afin que des relations existent entre elle et le parti communiste, le Comité Confédéral National, réuni à Colmar, les 13 et 14 juin 1979, confirme la position de toujours de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière qui considère que, contrairement à ses affirmations, le Parti Communiste reste fidèle à sa conception par laquelle l'organisation syndicale ne peut être que la courroie de transmission du parti.

Pour qu'il en soit autrement il faudrait que le Parti Communiste condamne sa propre histoire. Or, sa déclaration du 29 mars 1979, si elle apparaît comme un renoncement doctrinal n'est en fait qu'une tactique destinée à jeter la confusion pour tromper les travailleurs. Pour s'en convaincre, il suffit de constater que la CGT demeure dans les mains de l'appareil du PC.

En vérité, la déclaration du Parti Communiste entre dans le cadre de la stratégie internationale du communisme consistant à absorber les organisations syndicales libres à travers une unité de façade permettant de « disloquer les organisations réformistes » – suivant l'expression consacrée.

Tout cela conduit le Comité Confédéral National à rejeter l'appel insidieux du Parti Communiste, comme les congrès confédéraux de la CGTFO n'ont cessé de rejeter les appels que la CGT lui adresse en permanence, à l'instigation de la Fédération Syndicale Mondiale d'obéissance communiste, dans un but permanent d'absorption des syndicats libres.

En application des décisions des congrès confédéraux FO, le Comité Confédéral National oppose une fin de non recevoir à l'invite du dernier congrès de la CGT pour la création d'un comité national d'unité d'action.

Face aux problèmes posés à la classe ouvrière, face aux dangers que courent à la fois la liberté et la paix, s'impose plus que jamais l'existence du syndicalisme indépendant authentique que personnifie la CGTFO, dans le cadre national comme sur le plan international.

C'est pourquoi, le Comité Confédéral National de la CGTFO renouvelle solennellement son opposition à l'affiliation de la CGT communiste à la Confédération Européenne des Syndicats, tentative qui masque l'objectif constant des syndicalo-communistes tendant à détruire sur le plan européen la structure des syndicats libres avec, à échéance, la pénétration des organismes de la Confédération Internationale des Syndicats Libres.

(ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ)

Colmar, les 13 et 14 juin 1979

FAO

**contre
toute
emprise
politique**

